



# RAPPORT D'ACTIVITES 2022

## Commission Locale d'Information de Soulaines

📍 Domaine Saint-Victor 10200 Soulaines-Dhuys

☎ 03 25 92 59 40 – 📠 03 25 92 59 42

@ [cli.soulaines@wanadoo.fr](mailto:cli.soulaines@wanadoo.fr)

📘 <https://www.facebook.com/CLISoulaines/>

# SOMMAIRE

➤	<b>31 JANVIER 2022</b> – ANCCLI : Visioconférence .....	<b>Page 1</b>
	• Les lettres de suite de l'ASN	
➤	<b>10 FEVRIER 2022</b> – Journée formation .....	<b>Page 2</b>
	• « Les bases de la radioactivité »	
➤	<b>12 FEVRIER 2022</b> – ANCCLI : Visioconférence .....	<b>Page 3</b>
	• Groupe de travail dédié aux outils numériques	
➤	<b>7 MARS 2022</b> – ANCCLI : Visioconférence .....	<b>Page 4</b>
	• Réunion du club des chargés de mission de CLI	
➤	<b>15 AVRIL 2022</b> – Conseil d'Administration et Bureau .....	<b>Page 5</b>
	Ordre du jour – Procès-verbal	
	• Présentation du rapport d'activités 2021	
	• Feuille de route 2022	
	• Retour sur la formation « Les bases de la radioactivité »	
	• Demande de subvention ASN 2022	
	• Eléments budgétaires 2022	
	• Point de situation sur les dossiers en cours	
	• Questions et informations diverses	
➤	<b>10 JUIN 2022</b> – Assemblée Générale #1 .....	<b>Page 37</b>
	Ordre du jour – Procès-verbal	
	• Approbation du rapport d'activités 2021	
	• Demande de subvention ASN 2022	
	• Eléments budgétaires 2022	
	• Point de situation sur les dossiers en cours	
	• ANDRA CSA : Présentation du rapport d'activités 2021	
	• Inspections ASN : Intervention de Monsieur RIQUART	
	• Questions et informations diverses	
➤	<b>28 JUIN 2022</b> – ANCCLI : Assemblée Générale .....	<b>Page 95</b>
➤	<b>8 JUILLET 2022</b> – Voyage d'étude de la CLI de Nogent-sur-Seine .....	<b>Page 96</b>

- **14 & 15 SEPTEMBRE 2022** – Voyage d'étude ..... **Page 97**
  - Visite de la Centrale Nucléaire de Saint-Laurent des Eaux
  - Visite de la Centrale Nucléaire de Chinon
  
- **25 SEPTEMBRE 2022** – ANDRA : Journée Portes Ouvertes ..... **Page 98**
  
- **7 OCTOBRE 2022** – Commission Communication ..... **Page 99**

Ordre du jour – Procès-verbal

  - Voyage d'étude : Bilan 2022 et perspectives
  - ANDRA : Journée portes ouvertes 2022
  - Communication numérique
    - Site internet
    - Page Facebook
    - Page YouTube
  - Réunion publique 2022
  - Brainstorming : Actions de communication 2023
  - Questions et informations diverses
  
- **18 OCTOBRE 2022** – Commission Environnement ..... **Page 116**

Ordre du jour – Procès-verbal

  - Etude des niveaux de radioactivité dans les environs du centre de stockage FMA-VC de l'Aube
  - Questions et informations diverses
  
- **8 NOVEMBRE 2022** – Conseil d'Administration et Bureau ..... **Page 133**

Ordre du jour – Procès-verbal

  - Point d'avancement des dossiers en cours
  - Préparation de l'Assemblée Générale #2
  - Réunion Publique 2022
  - Questions et informations diverses
  
- **15 NOVEMBRE 2022** – ANCCLI : 34<sup>ème</sup> Conférence annuelle des CLi ..... **Page 150**
  
- **25 NOVEMBRE 2022** – Assemblée Générale #2 ..... **Page 151**

Ordre du jour – Procès-verbal

  - Investigation d'une suspicion de cas d'hyperparathyroïdie primaire
  - Mise en place d'un système de surveillance épidémiologique autour du CSA
  - Réunion Publique 2022
  - Point d'avancement des dossiers en cours
  - Questions et informations diverses

➤ <b>7 DECEMBRE 2022</b> – ANCCLI : Séminaire des Présidents de CLi .....	<b>Page 190</b>
➤ <b>12 DECEMBRE 2022</b> – Réunion Publique .....	<b>Page 191</b>
Ordre du jour – Procès-verbal	
• Investigation d’une suspicion de cas d’hyperparathyroïdie primaire	
• Mise en place d’un système de surveillance épidémiologique autour du CSA	
• Questions et informations diverses	
➤ <b>RAPPORT FINANCIER 2022</b> .....	<b>Page 193</b>
➤ <b>RAPPORT MORAL 2022</b> .....	<b>Page 206</b>

# **ANCCLI VISIOCONFERENCE**

*Les lettres de suite  
de l'ASN*

**31 Janvier  
2022**

# JOURNEE FORMATION

*Les bases de la  
radioactivité*

**10 Février  
2022**

# ANCCLI VISIOCONFERENCE

*Groupe de travail  
dédié aux outils  
numériques*

**12 Février  
2022**

# ANCCLI VISIOCONFERENCE

*Réunion du club  
des chargés de  
mission de CLi*

**7 Mars  
2022**

# CONSEIL D'ADMINISTRATION ET BUREAU

**15 Avril  
2022**

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU BUREAU**

Le **QUINZE AVRIL DEUX MILLE VINGT DEUX à NEUF HEURE**, le Conseil d'Administration et le Bureau de la Commission Locale d'Information de Soulaines se sont réunis sous la présidence de Monsieur Philippe PICHERY.

**Etaient présents** : PICHERY Ph. – RIGOLLOT M-N. – AUBRY C. – AUDIGE J. – BERGERAT D. – BURGAT C. – COLLINET C. – DEMATONS D. – GERARD G. – LIEVRE Ph.

**Absents excusés** : DALLEMAGNE Ph. – DEZOBRY B. – MANDELLI C.

**Assistaient** : GRENIER S. – BOILLOT P. (CLi de Soulaines)

Le Président introduit la séance en souhaitant la bienvenue aux participants et en les remerciant de leur présence, qui témoigne de l'intérêt qu'ils portent à la CLi. Il souhaite mettre en exergue la principale préoccupation des citoyens qu'est la transition énergétique, pour laquelle la CLi joue un rôle majeur en matière d'information.

Les échanges des membres du Conseil d'Administration et du Bureau vont permettre à la CLi de partager et de progresser dans le sillage d'un travail fortement altéré par la pandémie de COVID-19.

Le Président rappelle l'ordre du jour aux membres du Bureau et du Conseil d'Administration, comme suit :

- Présentation du rapport d'activités 2021
- Feuille de route 2022
- Retour sur la formation « les bases de la radioactivité »
- Demande de subvention ASN 2022
- Eléments budgétaires 2022
- Point de situation sur les dossiers en cours
- Questions et informations diverses

Le diaporama présenté en séance est joint en annexe 1 du présent compte-rendu.

## 1. PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2021

### 1.1 LES ACTIVITES DE LA CLI EN 2021

Le Président commence par un rappel des événements majeurs qui ont marqué cette année 2021, durant laquelle la CLi a su rester active.

- Le **11 février** s'est tenue la réunion du Conseil d'Administration et du Bureau de la CLi.
- La CLi a participé à une visioconférence organisée le **12 février** par l'ANCCLI, sur le thème des outils numériques.
- Le **27 mai** se sont rassemblés les membres de la CLi en Assemblée Générale et s'est tenue sur l'autre partie de la journée, une seconde visioconférence organisée par l'ANCCLI, qui portait sur les bases de la radioactivité.
- Le **7 juillet** la CLi a participé à une nouvelle visioconférence organisée par l'ANCCLI sur le cycle du combustible.
- Le **9 septembre** se sont réunis les Présidents de Commissions de la CLi.
- La CLi a participé le **26 septembre** à la journée porte ouverte organisée par l'ANDRA sur le site du Centre Industriel de Regroupement, d'Entreposage et de Stockage (CIRES) où elle a accueilli 242 visiteurs sur son stand.
- Les Commissions de travail de la CLi se sont réunies **au mois d'octobre** :
  - le **6** pour la Commission Environnement – Présidée par Monsieur Gilles GERARD,
  - le **8** pour la Commission Communication – Présidée par Monsieur Christian COLLINET,
  - le **28** pour la Commission de Suivi Sanitaire – Présidée par Monsieur Philippe PICHERY.
- Le **9 novembre** s'est tenue la seconde réunion du Conseil d'Administration et du Bureau de la CLi.
- Le **7 décembre** les représentants de la CLi à l'ANCCLI ont participé à l'Assemblée Générale de l'ANCCLI organisée en présentiel, à Paris.
- Le **10 décembre** se sont rassemblés les membres de la CLi lors d'une seconde Assemblée Générale.
- Le **14 décembre** s'est déroulée la réunion publique annuelle en streaming, au sein des locaux de Canal 32.

Le Président rappelle que la Réunion Publique 2021 s'est déroulée dans une configuration nouvelle ayant soulevée quelques interrogations. Cette formule « streaming », en lien avec CANAL 32, n'aurait pas permis la proximité avec un public désireux d'interroger la CLi, mais offre l'avantage du visionnage en replay, permettant ainsi l'accès à l'information du plus grand nombre.

## 1.2 LE RAPPORT FINANCIER 2021

Le Président invite Monsieur Gilles GERARD, Trésorier de la CLi, à présenter le bilan financier de l'année 2021.

Le Trésorier présente d'abord les dépenses pour un montant total de **37 927,65 €** incluant :

<b>DEPENSES</b>	<b>37 927,65 €</b>
Les ressources humaines	30 000,00 €
La réunion publique	3 756,00 €
Les déplacements	1 312,90 €
Les honoraires	1 416,00 €
L'adhésion ANCCLI	1 000,00 €
La communication	192,00 €
La maintenance du site internet	118,80 €
Les frais bancaires	113,00 €
Les fournitures administratives	18,95 €
Les frais postaux	0,00 €
Le voyage d'étude	0,00 €
Les réceptions	0,00 €
Les études	0,00€

Monsieur GERARD poursuit avec la présentation des recettes à hauteur de **65 455,58 €** qui comprennent :

<b>RECETTES</b>	<b>65 455,58 €</b>
La subvention du Conseil Départemental	50 000,00 €
La subvention ASN	15 000,00 €
COVID-19	47,26 €
Les produits financiers	408,32 €

Monsieur GRENIER rappelle que les recettes liées à la COVID-19 d'un montant de 47,26 €, correspondent au remboursement des frais de douanes, dans le cadre de l'achat de masques pour le compte de la Communauté de Communes Vendeuvre Soulaines.

Monsieur GERARD indique que le résultat de l'année 2021 est excédentaire à **27 527,93 €**.

Le Trésorier termine en présentant le solde en caisse au 31 décembre 2021 de **209 417,98 €** comprenant :

<b>SOLDE EN CAISSE AU 31/12/2021</b>	<b>209 417,98 €</b>
Le montant du compte courant	112 897,06 €
Le montant du livret	96 520,92 €

La présentation des comptes n'appelant pas de remarques particulières des membres du Conseil d'Administration et du Bureau, le Président conclut en rappelant que la CLi dispose de moyens financiers solides lui permettant d'engager diverses actions, dont plusieurs études.

### 1.3 LE RAPPORT MORAL 2021

Le Président expose le rapport moral 2021 comme suit :

Après une année 2020 qui restera particulièrement marquée par la crise sanitaire et le renouvellement de nos instances de gouvernance après les élections municipales et départementales, la CLi s'est appuyée sur ses groupes de travail (Environnement, Suivi sanitaire et Communication) pour construire un programme d'actions pour les années à venir. Ce travail a notamment permis de proposer un format inédit pour que puisse être proposée une réunion publique en décembre 2021 malgré la recrudescence des cas de COVID. Enfin, et comme le confirme le rapport financier, il est essentiel de noter que la CLi dispose des moyens financiers pour porter ses projets.

#### **1 – Une CLi renouvelée qui définit son programme d'actions pour les années à venir**

Après une année 2020 et un contexte particulièrement dégradé, l'année 2021 a permis à notre CLi, renouvelée dans ses instances de gouvernance, de s'engager dans la construction d'ambitions et de projets qui seront mis en œuvre sur les années à venir pour répondre aux missions qui sont reprises dans le code de l'environnement. Pour rappel, les CLi sont chargées d'une mission générale de suivi, d'information et de concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités nucléaires sur les personnes et sur l'environnement en ce qui concerne les installations du site. Pour l'exercice de leurs missions, elles peuvent faire réaliser des expertises, y compris des études épidémiologiques, et faire procéder à toute mesure ou analyse dans l'environnement relative aux émissions ou rejets des installations du site. Et d'une manière générale, elles assurent une large diffusion des résultats de ses travaux sous une forme accessible au plus grand nombre. C'est en ce sens qu'au-delà de la première ambition de suivi et d'information, la CLi porte deux grandes études :

- Sur l'environnement : la CLi souhaite réaliser en 2022 des analyses dans l'environnement autour du CSFMA avec pour objectif de poursuivre les études réalisées en 2007 et 2012 par l'Association pour le Contrôle de la Radioactivité dans l'Ouest (ACRO) afin de suivre l'évolution du niveau de radioactivité en renouvelant les mêmes analyses, et d'élargir le référentiel à partir de nouvelles investigations.
- Sur le suivi sanitaire des populations : La CLi de Soulaines envisage de s'engager dans la construction d'un observatoire local de la santé dans la continuité des études qui ont été réalisées par Santé Publique France sur les populations vivant à proximité du CSA – Andra. Cette démarche partenariale doit intégrer très largement les diverses composantes de la vie locale, à l'image de ce que peut être la composition de la CLi et qu'il est tout aussi essentiel que puissent être associés les acteurs institutionnels de santé publique pour s'appuyer sur leur expertise et leurs compétences.

#### **2 – Une réunion publique sous un format inédit en 2021**

Progression de la circulation du SARS-CoV-2 pour la 9ème semaine consécutive « *En semaine 49 (du 06 au 12 décembre 2021), la circulation du SARS-CoV-2 poursuit sa progression sur le territoire métropolitain. Le taux d'incidence a dépassé ceux des pics épidémiques des trois vagues précédentes, avec plus de 500 cas pour 100 000 habitants.* » – Source [www.santepubliquefrance.fr](http://www.santepubliquefrance.fr) – Publication du 17 décembre 2021.

C'est dans ce contexte particulier que la réunion publique 2021 de la CLI a dû être organisée alors que nous avons dû renoncer en 2020 à sa tenue, comme de nombreuses CLI s'étaient résolues à le faire, constatant le déficit du ratio apports / risques. Nous avons fait le choix d'une solution technique pour que puisse être proposée la tenue de cette réunion avec les différents intervenants sur le plateau TV de la chaîne locale CANAL32 et d'en assurer une large diffusion en direct par streaming avec la possibilité de poser des questions par l'intermédiaire de l'interface web associée. Ce sont 50 personnes qui ont pu suivre la diffusion de la réunion publique en directe et plus de 160 qui ont pu visionner le replay. Solution imparfaite certes mais qui est à considérer dans les conditions susmentionnées.

### **3 – La CLI dispose des moyens financiers pour porter ses projets**

Dans la continuité des années précédentes, le rapport financier 2021 indique que les comptes de notre CLI font état d'une situation saine et les réserves constituées permettent d'engager les études et travaux souhaités. Si le cas échéant, le besoin de financement pour conduire ces projets étaient supérieurs aux actifs de la CLI, le Département pourrait être sollicité. Il convient aussi de rappeler que si l'Autorité de Sûreté Nucléaire nous accompagne chaque année par l'attribution d'une subvention, et nous l'en remercions, nous regrettons toujours que la fraction de la taxe sur les Installations Nucléaires de Base promise depuis longtemps aux CLIs sous statut associatif ne soit toujours pas d'actualité. Ce dernier point est largement partagé et défendu par les CLI et par l'ANCCLI.

Monsieur COLLINET regrette le faible nombre de participants à la Réunion Publique 2021, diffusée en direct.

Monsieur GRENIER rappelle que Canal 32 dispose d'outils permettant de mesurer l'audience et qu'il a été comptabilisé 18 spectateurs en continue sur la durée de l'émission, mais que 50 personnes différentes ont assisté à la diffusion en direct. Une chaîne YouTube a également été créée pour permettre la publication de la réunion en replay, qui comptabilise à ce jour 165 vues.

Monsieur GRENIER rappelle que la réunion publique était jusqu'alors proposée dans la continuité de l'Assemblée Générale de fin d'année, qui rassemblait, dans sa majorité, des membres de la CLI. Ce support de travail numérique innovant a permis à la CLI d'atteindre une audience plus large, permettant à toute personne de participer, même en étant au-delà du territoire concerné.

Afin de répondre aux attentes de chacun, Monsieur BURGAT propose de coupler le format « présentiel » avec le format « streaming et replay ». De plus, il s'interroge sur la communication de l'événement qui aurait pu être relayé sur le site internet du Département de l'Aube et propose également d'en faire la publication sur les réseaux sociaux de la Communauté de Communes Vendevre Soulaines à l'avenir.

Monsieur GRENIER précise que l'information a été relayée sur le site internet de la CLI et a fait l'objet d'une publication sur sa page Facebook. Il rappelle également que l'ANCCLI (Association Nationale des Comités et Commissions Locales d'Information) en a fait la diffusion sur ses réseaux sociaux.

Monsieur GRENIER ajoute que l'information doit être relayée par l'intermédiaire des membres de la CLI qui seraient ainsi dans leur rôle. Il rappelle la rapide évolution du contexte sanitaire en fin d'année 2021, ce à quoi la CLI a dû s'adapter dans un délai restreint.

Monsieur GERARD propose que l'information puisse être relayée aux Mairies du territoire concerné ainsi qu'au Département permettant une parution dans les bulletins d'information municipaux et départemental.

Monsieur PICHERY confie à la Commission Communication le soin d'élaborer une proposition visant à faire connaître plus largement la Réunion Publique et propose de retenir le principe d'organiser la Réunion Publique 2022 en présentiel et d'en faire la diffusion en direct ainsi qu'en replay.

Monsieur GRENIER suggère également d'ajouter l'information sur les dépliants distribués au public durant la journée porte ouverte organisée par l'ANDRA.

## 2. FEUILLE DE ROUTE 2022

Le Président introduit les perspectives de l'année 2022 en présentant la feuille de route comme suit :

- **10 février** – Formation « les bases de la radioactivité »
- **15 avril** – Conseil d'Administration et Bureau
- **10 juin** – Assemblée Générale
- **25 septembre** – Journée porte ouverte organisée par l'ANDRA
- **21 octobre** – Conseil d'Administration et Bureau
- **25 novembre** – Assemblée Générale
- **12 décembre** – Réunion Publique
- ***Date restant à définir*** – Voyage d'étude

Selon le Président, l'année 2022 doit permettre à la CLI de progresser sur les deux grands sujets d'études grâce aux travaux des Commissions qui doivent se poursuivre tout au long de l'année.

Monsieur GRENIER revient sur le voyage d'étude 2022, imaginé initialement courant juin, mais qui doit être repoussé suite aux nouveaux éléments apportés par EDF. De nouvelles dates ont été suggérées sur le mois de Septembre.

Monsieur AUBRY s'interroge sur les deux Assemblées Générales organisées par la CLI durant la même année.

Monsieur GRENIER rappelle le caractère statutaire de la première Assemblée Générale qui se veut différente de la seconde réunissant l'ensemble des membres de manière à poursuivre l'information sur les activités et actualités de la CLI. Il rappelle qu'il s'agit d'une association de loi 1901 mais reste avant tout une Commission Locale d'information.

## 3. RETOUR SUR LA FORMATION « Les bases de la radioactivité »

Monsieur GRENIER revient sur la journée de formation, proposée aux membres de la CLI, intitulée « les bases de la radioactivité », animée par le groupe permanent « santé » de l'ANCCLI qui s'est tenue le 10 février 2022. Cette formation s'est déroulée sur une journée entière. La matinée fut consacrée à l'information et à la formation composée de trois parties :

- les différentes sources de la radioactivité,
- la radioactivité, un phénomène physique,
- la radioactivité, de la physique à l'impact sur l'homme.

La journée s'est poursuivie avec un temps de convivialité, puis l'après-midi, les participants ont pu assister à une visite guidée du CSA.

Il rappelle que 53 invitations ont été adressées aux membres à voix délibérative, ainsi qu'aux invités permanents de la CLI. A l'issue de la matinée de formation, un questionnaire libre a été distribué aux 16 participants afin de recueillir leur ressenti et leurs attentes dans l'objectif de travailler sur les temps d'information et de formation de l'année à venir.

D'après les 10 questionnaires retournés, l'accueil reçu pendant la formation a été jugé très satisfaisant pour 60 % des participants. L'organisation globale, ainsi que le contenu de la formation, ont été jugés satisfaisants à 70 % et la durée globale de formation s'est également révélée satisfaisante pour 60 % des membres. Cependant, seulement la moitié des membres ont évalué l'accessibilité à la formation satisfaisante compte tenu d'un manque de vulgarisation de l'intervenant qui maîtrisait parfaitement son sujet, mais manquait de pédagogie face à un public novice.

Dans sa globalité, la session a répondu aux attentes de 90 % des participants, qui ont jugé à 80 % avoir échangé de manière constructive avec les autres participants et les formateurs. De plus, 9 personnes sur 10 ont déclaré avoir enrichi leurs connaissances en matière de radioactivité. Il a été constaté suite au retour des questionnaires l'équilibre des collègues qui composent la CLI avec au moins 50 % des élus et au moins 10 % de chacun des autres collègues.

Le Président trouve l'évaluation réalisée très intéressante, permettant à la CLI de réfléchir à la sélection d'un formateur doté d'une fibre pédagogique supérieure pour la prochaine session de formation.

Monsieur LIEVRE, revient sur la journée porte ouverte organisée le dimanche 26 septembre par l'ANDRA lors de laquelle il a été étonné du nombre de visites sur le stand de la CLI et a relevé l'intérêt porté par les citoyens à la CLI de Soulaines.

Monsieur GRENIER souligne par ailleurs l'étonnement des citoyens découvrant le travail accompli par la société civile sur le sujet de la radioactivité en apportant un regard extérieur. Il a pu mettre en avant l'indépendance de la CLI, notamment au travers de son financement ce qui a permis aux visiteurs étonnés de constater qu'il s'agit d'une association indépendante de l'ANDRA qui finance ses propres actions.

#### **4. DEMANDE DE SUBVENTION ASN 2022**

Monsieur GRENIER rappelle le statut associatif de la CLI de Soulaines, condition nécessaire et obligatoire pour bénéficier d'une subvention versée par l'ASN, organisme qui dispose d'une enveloppe globale allouée à chacune des CLI. Il regrette que la subvention ne soit pas ajustable sur la base d'un rapport d'activités produit par la CLI en fin d'année.

Monsieur GRENIER présente comme suit, la demande de subvention ASN 2022.

## 4.1 ANNEXE TECHNIQUE

L'annexe technique se décompose comme suit :

### **ACTION 1 : DEPLACEMENTS, MISSIONS ET RECEPTIONS**

#### **1.1/ Réunions CLI**

La Commission Locale d'information de Soulaines se réunira au moins deux fois par an en Assemblée Générale au cours desquelles sera notamment présenté le bilan d'exploitation du Centre de Stockage de l'Aube, mais aussi tous les différents chiffres issus de l'activité de stockage (tonnages, volumes, radioactivité, etc...). Il sera également question du bilan de la surveillance de l'environnement qui permet de qualifier et de quantifier l'impact radiologique de l'activité du Centre de l'Aube sur son proche environnement. Mais, ces Assemblées Générales permettent aussi de débattre de divers sujets, et sont aussi l'occasion d'affiner nos connaissances sur l'activité nucléaire française et/ou internationale, ses normes, ses orientations etc...

D'autres thèmes seront abordés en fonction de l'actualité ainsi que toutes les modalités nécessaires au fonctionnement de l'association (présentation et vote du budget, rapport d'activités, rapport moral et financier, etc...).

#### **1.2/ Formations et réunions diverses**

Le domaine du nucléaire, de par sa haute technicité et de par la diversité des connaissances nécessaires à une vision intéressante de ce secteur d'activité, implique que régulièrement des membres de la Commission Locale d'information assimilent de nouvelles connaissances. L'Association Nationale des Commissions Locales d'Information (ANCCLI) organise régulièrement des sessions de formations dispensées notamment par l'Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire (IRSN). Mais cela concerne également les déplacements pour participer à diverses réunions de travail proposées par l'ANCCLI et la traditionnelle Conférence des CLI (ASN) engageant divers frais.

C'est dans ce cadre que la CLI a organisé le 10 février 2022 avec le soutien pédagogique de l'ANCCLI, une formation portant sur les bases de la radioactivité, avec la participation de plus d'une vingtaine de ses membres.

### **ACTION N°2 : REMBOURSEMENT A LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT – RESSOURCES HUMAINES**

La Commission Locale d'information de Soulaines ne recrutera pas pour assurer le secrétariat, la mise en œuvre des voyages d'étude et assurer le suivi des différentes actions qu'elle conduit. La Communauté de Communes de Venduvre Soulaines assurera l'animation et la gestion de la CLI en s'appuyant sur ses ressources humaines et matérielles (téléphones, ordinateurs, bureaux, etc...). A ce titre, il a été établi une convention entre les deux instances qui prévoit une contribution forfaitaire de 30 000 € par an.

L'ensemble des coûts se rapportant à la rémunération des personnels a été pris en compte au titre de l'action n°2. Pour autant, la mise en œuvre des autres actions suppose de mobiliser des ressources humaines. La CLI de Soulaines reste en attente des nouvelles orientations de l'ASN sur ce point.

### **ACTION N°3 : INFORMATION / COMMUNICATION**

La Commission Locale d'information envisage de faire un voyage d'étude annuel pour se former et s'informer. La problématique des déchets radioactifs implique de s'intéresser à l'ensemble du processus : de la mine d'uranium aux déchets nucléaires. Le projet de voyage d'étude 2022 donnera aux membres de la CLi l'occasion de visiter sur deux jours, deux centrales nucléaires qui sont à la fois en activité (réacteurs à eau pressurisée) mais également en déconstruction (réacteurs graphite-gaz). Il s'agit des centrales nucléaires de Saint-Laurent (41220) et de Chinon (37500).

Par ailleurs, la Commission Locale d'information se devra de communiquer sur plusieurs thèmes, notamment sur les études qu'elle va conduire ou encore le projet de centre de stockage FA-VL. Elle le fera entre autres par le biais de publications sur son site internet et sa page Facebook.

En 2022, la CLi de Soulaines renouvellera l'organisation d'une réunion publique et communiquera à ce sujet afin d'en informer les populations locales, avec notamment l'impression et la diffusion d'affiches sur le territoire de la Communauté de Communes Vendeuvre Soulaines et dans un rayon de 10 km autour du Centre de Stockage de l'Aube. De plus, des moyens techniques seront mis en œuvre pour permettre à cette réunion d'être diffusée en streaming et visionnée en replay.

La CLi de Soulaines renouvellera également sa participation la journée portes ouvertes de l'Andra qui constitue un vecteur de communication de terrain, en complément des autres actions.

### **ACTION N°4 : REMUNERATION D'INTERMEDIAIRES ET D'HONORAIRES**

La CLi de Soulaines poursuit sa construction de référentiels de connaissances sur 2 thèmes : la santé et l'environnement.

#### **4.1/ La santé**

Dès 2006, l'InVS (devenu depuis Santé Publique France) a été sollicitée par les acteurs du territoire pour la réalisation d'une étude sanitaire axée sur les pathologies liées à la radioactivité. Les résultats de cette étude ont été délivrés en 2010 démontrant qu'il n'y avait pas d'excès de risque de décès ou d'hospitalisation, à l'exception du cancer du poumon chez l'homme dans un rayon de 15 km autour du site (mortalité et morbidité). Il a été recommandé de poursuivre la surveillance avec des années de données supplémentaires (4 pour les hospitalisations et 5 pour la mortalité).

Aussi, en décembre 2014, Santé Publique France a présenté au comité de suivi le protocole de l'étude complémentaire focalisée sur le cancer du poumon, chez l'homme (même design que l'étude de 2010). Les résultats de l'étude complémentaire ont été communiqués en Octobre 2018 et ont révélé qu'aucun lien ne peut être établi avec l'exposition à d'éventuels rejets du CSFMA.

Pour autant, conscient de l'importance de la thématique, la CLi de Soulaines a décidé de créer en 2019 une commission de suivi sanitaire. La première réunion s'est tenue sur le premier semestre 2020.

Ladite commission s'est réunie le 28 octobre 2021 durant de laquelle son Président, également Président de la CLi, a abordé le projet d'un observatoire local de la santé (sur la base des modèles OSaRiB et REVELA-13), visant à faire un état des lieux de la santé physique et psychologique des habitants vivant à proximité du Centre de Stockage de l'Aube et répondant ainsi aux attentes exprimés par les membres de cette commission. La commission se réunira en début d'année 2022 afin que soit présenté un avant-projet en s'appuyant sur les compétences de l'Agence Régionale de Santé, Santé Publique France et l'Observatoire Régional de la Santé Grand Est.

#### 4.2/ L'environnement

Dans le cadre de sa mission d'information, la CLI de Soulaines a mis en place en 2007 un suivi de l'environnement autour du centre de stockage de l'Aube (CSA). Une nouvelle campagne a été conduite en 2012 dans la continuité afin de :

- suivre l'évolution des niveaux de radioactivité en renouvelant les mêmes analyses,
- élargir le référentiel à partir de nouvelles investigations.

A cette fin, un plan de surveillance et d'analyses a été proposé afin de répondre au mieux au cahier des charges arrêté, comprenant notamment des prélèvements et analyses d'échantillons prélevés dans les domaines terrestres et aquatiques du site du CSA et dans ses environs, mais aussi des mesures des niveaux d'irradiation (débit de dose) autour du périmètre du CSA, durant un jour d'activité du site et un jour d'inactivité.

Les derniers résultats ont été communiqués en fin d'année 2017 puisque deux expérimentations de biosurveillance avaient été introduites sur plusieurs années portant sur des mousses exogènes et l'utilisation des abeilles comme agent de biosurveillance.

La commission environnement s'est réunie le 6 octobre 2021 et a décidé de poursuivre la construction du référentiel de connaissances par la conduite d'une nouvelle campagne de prélèvements et d'analyses environnementales qui sera engagée au cours de l'année 2022. Cette nouvelle campagne s'appuiera sur les composantes environnementales déjà investiguées et son périmètre sera étendu à des points d'analyses complémentaires.

#### 4.3/ Réunion publique et gestion

Par ailleurs, comme indiqué dans le contenu de l'action n°3, la réunion publique prévue en 2022 nécessitera l'intervention d'intermédiaires, sur les mêmes bases que la réunion publique qui s'est tenue le 14 décembre 2021, en streaming, au sein des locaux de Canal32.

Enfin, afin de garantir la transparence de ses comptes, la Commission Locale d'information de Soulaines renouvèlera le recours à un commissaire aux comptes qui rend, chaque année un rapport financier, lequel est mis à disposition de l'ensemble des membres de la CLI et est également disponible sur le site internet.

#### 4.4/ Adhésion à l'ANCCLI

Parce qu'elle est la seule CLI à assurer le suivi d'un Centre de Stockage de déchets radioactifs en activité, la CLI de Soulaines a souhaité adhérer à l'ANCCLI afin que puisse être suivi et mis en avant la question du stockage des déchets au niveau national.

#### 4.2 ANNEXE FINANCIERE

Monsieur GRENIER précise comme suit la décomposition financière de l'opération

- **ACTION 1** : Déplacements, mission et réceptions ..... **3 500,00 €**  
Composée des frais de déplacements et de réceptions.
- **ACTION 2** : Remboursement à la collectivité, frais de personnel ..... **30 350,00 €**  
Composée des fournitures administratives, frais bancaires, ressources humaines et frais postaux.
- **ACTION 3** : Information et communication ..... **23 120,00 €**

Composée du voyage d'étude dont l'objectif est de se former pour informer. S'ajoutent les frais liés à l'organisation de la réunion publique, les frais de communication et la maintenance du site internet.

- **ACTION 4** : Rémunération d'intermédiaires et d'honoraires.....**47 570,00 €**  
Composée des frais d'honoraires, d'études et d'adhésion à l'ANCCLI.

L'annexe financière se construit selon les conditions suivantes, de manière à financer le coût des différentes actions engagées par la CLI :

ACTIONS	CLI DE SOULAINES		ASN		TOTAL
	%	€	%	€	
Action 1	50%	1 750,00 €	50%	1 750,00 €	3 500,00 €
Action 2	100%	30 350,00 €	0%	0,00 €	30 350,00 €
Action 3	0%	0,00 €	100%	23 120,00 €	23 120,00 €
Action 4	0%	0,00 €	100%	47 570,00 €	47 570,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>32 100,00 €</b>		<b>72 440,00 €</b>	<b>104 540,00 €</b>

La présentation de la demande de subvention ASN 2022 n'appelle pas de remarques des membres du Conseil d'Administration et du Bureau de la CLI.

## 5. ELEMENTS BUDGETAIRES 2022

Le Président invite le Trésorier à présenter le budget prévisionnel 2022.

Monsieur GERARD commence par évoquer les dépenses prévisionnelles d'un total de **104 540,00 €** incluant :

DEPENSES PREVISIONNELLES	104 540,00 €
Les ressources humaines	30 000,00 €
Maintenance du site internet	120,00 €
Les honoraires	1 320,00 €
Les frais postaux	100,00 €
Le voyage d'étude	10 000,00 €
Les fournitures administratives	100,00 €
Les services bancaires	150,00 €
Les réceptions	2 000,00 €
Les déplacements	1 500,00 €
Les études	45 250,00 €
• Environnement	20 250,00 €
• Santé	25 000,00 €
La communication	5 000,00 €
La réunion publique	8 000,00 €
L'adhésion ANCCLI	1 000,00 €

Monsieur LIEVRE s'interroge sur l'enveloppe budgétaire attribuée aux différentes études.

Monsieur GRENIER présente comme suit l'enveloppe prévisionnelle globale de l'étude environnementale d'un montant total de 40 000,00 €, décomposée en trois phases sur une période de deux ans :

- La première phase correspond aux prélèvements qui seront réalisés sur l'année 2022.
- Les analyses constituent la seconde phase de l'étude, partiellement engagées et réglées sur l'année 2022 dans l'attente du solde versé sur l'année 2023.
- La restitution des résultats sera appelée au terme de l'étude, en 2023.

S'agissant de l'observatoire local de la santé, il s'agit d'une enveloppe prévisionnelle à hauteur de 25 000,00 € puisque la CLi n'a pas connaissance du coût des démarches à engager. Cette somme a été inscrite de manière à disposer des crédits nécessaires pour les besoins à l'avenir. D'après Monsieur GRENIER, il est important de présenter les crédits mobilisés dans le cadre d'échéances appelées au terme de chaque étape.

	Enveloppe budgétaire	Différentes phases de l'étude		2022		2023	
Etude environnementale	40 000,00 €	Prélèvements	4 500,00 €	100%	4 500,00 €	0%	0,00 €
		Analyses	31 500,00 €	50%	15 750,00 €	50%	15 750,00 €
		Restitution des résultats	4 000,00 €	0%	0,00 €	100%	4 000,00 €
Observatoire local de la santé	A définir	A définir		Dépense anticipée	25 000,00 €	A définir	
Prévisionnel	A définir	A définir		<b>45 250,00 €</b>		A définir	

Le Président rappelle que des dépenses récurrentes ainsi que des dépenses exceptionnelles à hauteur de 45 250,00 € liées aux études, sont constatées sur le budget prévisionnel 2022. Il précise que pour assumer le montant de ces dépenses exceptionnelles la CLi prélèvera 39 540,00 € sur ses fonds propres.

Monsieur BURGAT s'interroge sur la somme allouée à la réunion publique 2022, plus élevée que celle engagée pour l'année 2021.

Monsieur GRENIER précise que les dépenses logistiques seront plus importantes du fait de l'organisation d'une réunion publique en présentiel, en collaboration avec Canal 32. De plus, il sera nécessaire de faire appel à un service d'accueil pour assurer le bon déroulement de la réunion et d'engager de nouvelles actions de communication. C'est en ce sens qu'une enveloppe plus importante a été définie.

Monsieur GERARD poursuit avec la présentation des recettes prévisionnelles à hauteur de **65 000,00 €** qui comprennent :

RECETTES PREVISIONNELLES	65 000,00 €
La subvention du Conseil Départemental	50 000,00 €
La subvention ASN	15 000,00 €

Les membres du Conseil d'Administration et du Bureau approuvent à l'unanimité des membres présents, le budget présenté ci-dessus.

## 6. POINT DE SITUATION SUR LES DOSSIERS EN COURS

### 6.1 VOYAGE D'ETUDE

Monsieur GRENIER rappelle le projet de voyage d'étude 2022. Il donnera aux membres de la CLi, l'occasion de visiter sur deux jours, deux centrales nucléaires qui sont à la fois en activité (réacteurs à eau pressurisée) mais également en déconstruction (réacteurs graphite-gaz). Il s'agit des centrales nucléaires de Saint-Laurent (41220) et de Chinon (37500). Il précise également la particularité de la centrale de Chinon : « La boule de Chinon », premier réacteur nucléaire dénommé Chinon A1 et intégré dans une structure sphérique, aujourd'hui dénommé « musée de l'atome » permettant ainsi au grand public de découvrir l'histoire et le fonctionnement des premiers réacteurs nucléaires.

Ce voyage d'étude permettra aux membres de la CLi de s'informer sur les différentes phases de déconstruction, sur les matériels et matériaux concernés, ainsi que sur les filières qui vont devoir les prendre en compte dont le Centre de Stockage de l'Aube.

Monsieur GRENIER ajoute avoir pris l'attache de la Déléguée de Communication EDF, qui a confirmé sa volonté à recevoir la CLi sur deux jours début septembre 2022. Quelques détails logistiques restent à finaliser et dès la date connue, la CLi en informera ses membres.

### 6.2 ETUDE ENVIRONNEMENTALE

Monsieur GRENIER fait la présentation du cahier des charges établi en 3 parties principales :

#### I. OBJET

La première partie introduit le contexte des études déjà conduites dont l'objectif est de poursuivre les études réalisées en 2007 et 2012 par l'Association pour le Contrôle de la Radioactivité dans l'Ouest (ACRO). L'objectif principal est de suivre l'évolution du niveau de radioactivité en renouvelant les mêmes analyses, et d'élargir le référentiel à partir de nouvelles investigations engageant de nouveaux compartiments environnementaux.

#### II. SUIVI ET ELARGISSEMENT DU REFERENTIEL

Le cahier des charges se compose d'une seconde partie reprenant les études déjà conduites, les mesures réalisées, celles à reconduire ou parfois qui nécessitent d'apporter un complément, accompagnées des cartographies s'y rapportant. S'agissant des analyses sur les arbres, Monsieur GRENIER précise avoir pris l'attache des propriétaires forestiers qui sont très réceptifs au souhait de la CLi de reconduire ces analyses.

#### III. REALISATION DE L'ETUDE

Le troisième volet sur les conditions de réalisation de l'étude, reprend les modalités de prélèvements avec notamment l'indication du volume prélevé qui doit être suffisant pour permettre la constitution de deux lots d'échantillons homogènes entre eux, un pour le candidat retenu, l'autre pour l'ANDRA. Ce volet porte également sur le choix des laboratoires d'analyses radiologiques qui doivent disposer des agréments nécessaires et rappelle la propriété des résultats et la communication sur l'étude.

La CLi est propriétaire des résultats obtenus aux termes de l'étude et sont destinés à être rendus publics après présentation devant ses membres réunis en Assemblée Générale. A l'issue de cette présentation, le candidat pourra publier le rapport final sur son site internet.

Monsieur GRENIER précise avoir sollicité l'autorisation du Directeur des Centres de Stockage de l'Aube par courrier en date du 11 janvier 2022, afin d'effectuer des prélèvements sur le site du CSA et des propriétés de l'ANDRA. Il indique également travailler en collaboration avec Sophie DINANT – Responsable du service environnement, dans le cadre de l'élaboration du cahier des charges.

Un certificat de visite sera délivré après une rencontre avec le Président, au siège de la CLi.

Enfin, une partie « présentation des offres » indique au candidat les différentes pièces à fournir pour produire un dossier complet et recevable.

Monsieur GRENIER précise que des exemples d'annexes et de tableaux vierges réciproques sont joints au cahier des charges. Ces documents seront téléchargeables au format Excel sur le site internet de la CLi afin que les laboratoires puissent en faire bon usage. Il propose que deux laboratoires soient sollicités : l'ACRO (Association pour le Contrôle de la Radioactivité dans l'Ouest) et la CRIIRAD (Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la Radioactivité).

Madame RIGOLLOT s'interroge sur la situation géographique des vignobles analysés.

Monsieur GRENIER précise qu'il s'agit de vignobles proches du Centre de Stockage de l'Aube implantés sur les communes de Saulcy et de Colombé-la-Fosse, à 18 kilomètres en direction du sud-est.

Monsieur GERARD suggère d'étendre les prélèvements aux batraciens et amphibiens. Il précise que la Région Grand Est a engagé des fonds importants dans la migration d'amphibiens pour protéger cette espèce menacée.

Le Président trouve intéressant de travailler sur les mêmes études déjà conduites pour constater l'évolution et créer un lien avec les études précédentes. Il précise qu'un échange avec les deux prestataires sollicités sera organisé ; échange au cours duquel il pourra leur être demandé d'étendre l'étude à des analyses complémentaires.

Monsieur BURGAT s'interroge sur l'indépendance des prestataires sélectionnés.

Monsieur GRENIER confirme l'indépendance de l'ACRO (Association pour le Contrôle de la Radioactivité dans l'Ouest) et de la CRIIRAD (Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la Radioactivité) et précise de manière anecdotique que l'ACRO était en cours de procès avec l'ANDRA lors de la réalisation des premières études engagées par la CLi. Il rappelle qu'il s'agit de scientifiques dont les analyses sont confiées à des laboratoires extérieurs qui jouent leur réputation et leur accréditation, laissant donc penser qu'il s'agit bien d'un système indépendant.

Le Président précise que le cahier des charges est en cours de finalisation et qu'il conviendra prochainement d'entrer dans la phase de sélection du prestataire.

## 6.3 OBSERVATOIRE DE LA SANTE

Le Président rappelle la dernière réunion de la Commission de Suivi Sanitaire en date du 28 octobre 2021, durant laquelle la majorité de ses membres ont souhaité que soit mis en place un observatoire local de la santé des riverains, sous réserve d'en connaître les objectifs et le fonctionnement. C'est dans ce cadre qu'il a été convenu la mise en place d'une réunion avec l'ORS (Observatoire Régional de la Santé), l'ARS (Agence Régionale de Santé) et Santé Publique France qui présenteront l'avant-projet se rapportant à la mise en place d'un observatoire de la santé sur le territoire aubois et haut-marnais, après laquelle la Commission prendra la décision de mettre en place, ou non, ce projet de santé sur le territoire.

La CLi a officiellement saisi l'ARS dans l'espoir de tenir cette réunion en début d'année 2022. Cependant, l'ARS confrontée à la crise de COVID-19 n'a pu se rendre disponible. C'est en ce sens que Madame PIROUE Sandrine – Déléguée territoriale Aube, s'est engagée à proposer prochainement à la CLi différents créneaux pour la tenue de ce temps d'échanges. Le Président en espère l'organisation avant l'Assemblée Générale du mois de juin, et dans le cas où elle n'aurait pas pu se tenir, qu'elle soit au moins programmée.

Le Président revient sur l'inscription budgétaire 2022 et souligne qu'elle constitue une provision à laquelle seront affectés des crédits de la part de l'ARS et Santé Publique France selon le rôle qu'ils doivent tenir dans cette démarche.

## 7. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

### 7.1 REUNION PUBLIQUE 2021 – DEMANDE D'ANNULATION DE M. GUERITTE

Le Président revient sur l'organisation de la Réunion Publique de l'année 2021 qui a suscité la réaction de Michel GUERITTE contestant le bien-fondé de ce choix.

C'est dans la Newsletter 76 de l'Association « La Qualité de Vie » en date du 20 janvier 2022, que Michel GUERITTE indique avoir saisi Monsieur le Préfet par courrier en date du 31 décembre 2021 en lui demandant de procéder à l'annulation de la Réunion Publique organisée par la CLi de Soulaines le 14 décembre 2021 et d'en organiser une nouvelle, dans les règles.

Suite à cette demande, Monsieur le Préfet a répondu à ce dernier en lui précisant que la situation sanitaire aggravée en décembre 2021 par la cinquième vague du COVID-19 était à l'origine de l'organisation de la réunion en distanciel. Par ailleurs, compte tenu de l'évolution sanitaire favorable, les différentes instances de la CLi devraient retrouver leur fonctionnement courant, ainsi la prochaine Réunion Publique sera organisée en présentiel et diffusée en ligne afin de permettre au plus grand nombre de suivre ses travaux.

### 7.2 ASSOCIATION LA QUALITE DE VIE

Le Président revient sur le communiqué du Président de l'Association « La Qualité de Vie » au sein duquel il est mentionné la fusion des Associations « La Qualité de Vie » pour laquelle Michel GUERITTE siège au sein de la CLi et l'Association « Trop, pourquoi trop de cancers autour de Soulaines ».

Cependant, conformément à l'article 9 bis de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association :

- « la fusion de plusieurs associations est décidée par des délibérations concordantes adoptées dans les conditions requises par leurs statuts pour leurs dissolutions. Lorsque la fusion est réalisée par voie de création d'une nouvelle association, le projet de statuts de la nouvelle association est approuvée par délibérations concordantes de chacune des associations qui disparaissent et il n'y a pas lieu à approbation de l'opération par la nouvelle association.»
- « La fusion ou la scission entraîne la dissolution sans liquidation des associations qui disparaissent et la transmission universelle de leur patrimoine aux associations bénéficiaires, dans l'état où il se trouve à la date de réalisation définitive de l'opération. L'apport partiel d'actif n'entraîne pas la dissolution de l'association qui apporte une partie de son actif. »

C'est dans ce cadre que la CLi a saisi le 14 février 2022 Monsieur GUERITTE et l'a invité à transmettre avant le 25 février, l'ensemble des documents qui permettront d'apprécier la situation. A défaut, la CLi engagera toutes les mesures utiles et nécessaires à son bon fonctionnement.

Michel GUERITTE, en réponse à cette demande, a indiqué à la CLi les complexités de la fusion des deux associations. Il précise travailler avec les services de la Sous-Préfecture qui lui ont rappelé le cadre légal à respecter.

Sans nouvelle réponse de Monsieur GUERITTE, Monsieur GRENIER relancera prochainement ce dernier afin de connaître l'état d'avancement du dossier.

### **7.3 ANDRA – DECLARATION D'UN EVENEMENT SIGNIFICATIF**

L'ANDRA a informé la CLi le 16 février 2022, avoir déclaré à l'Autorité de Sûreté Nucléaire un événement significatif impliquant la sûreté, classé selon le critère n°3, au niveau 0 de l'échelle INES, relatif au stockage de dix sources scellées de faible activité, dont certaines contiennent des radionucléides à vie longue provenant du site EDF de Creys-Malville (Isère).

Monsieur GRENIER précise que la CLi a pris l'attache de Monsieur TORRES – Directeur des Centres de Stockage de l'Aube, afin que soit organisé le partage de cette information au grand public, ayant fait l'objet d'une communication aux membres de la CLi, une publication sur son site internet ainsi qu'une communication sur sa page Facebook.

### **7.4 ASN – CONSULTATION DU PUBLIC**

Monsieur GRENIER rappelle que l'exploitant fait l'objet d'un examen périodique sur les mesures qu'il souhaite mettre en œuvre, afin d'optimiser son fonctionnement d'un point de vue sécuritaire nécessitant une procédure vigoureuse et faisant l'objet d'une évaluation par l'ASN.

C'est dans ce cadre que Monsieur GRENIER revient sur l'ouverture d'une consultation au public par l'ASN (Autorité de Sûreté Nucléaire), se rapportant à la poursuite du fonctionnement du Centre de Stockage de l'Aube, au vu des conclusions de son réexamen périodique. Il précise que cette information a été partagée avec les membres de la CLi en date du 14 mars 2022, qui avaient jusqu'au 1er avril pour exprimer un avis.

La lecture des modalités de consultation n'appelle pas de remarques particulières de la CLI, mais constate que le sujet est traité de manière relativement pointu et détaillé, de nature à rassurer sur le contrôle qui s'exerce et existe.

#### 7.5 ANCCLI – ASSEMBLEE GENERALE

Le Président informe les membres du Conseil d'Administration et Bureau de la tenue de l'Assemblée Générale de l'ANCCLI qui se tiendra, en présentiel, le mardi 28 juin 2022, à Paris.

Pour rappel, seuls les représentants de la CLI de Soulaines à l'ANCCLI sont invités à participer à cette réunion.

- Pour le collège des élus : Monsieur Philippe PICHERY
- Pour le collège des représentants des associations de protection de l'environnement : Monsieur Gilles GERARD
- Pour le collège des représentants des organisations syndicales de salariés : Madame Dominique DEMATONS
- Pour le collège des représentants du monde économique et des personnalités qualifiées : Monsieur Joël AUDIGE.

Le Président rappelle le statut particulier de la CLI à l'ANCCLI, lui portant un intérêt tout particulier puisqu'elle est la seule CLI associée à un Centre de Stockage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h00.

Le 25/04/2022  
Le Président de la CLI de Soulaines  
Ph. PICHERY





# *cli de Soulaines*

Commission Locale d'Information



## **REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU BUREAU**

**15 Avril 2022 – 09h00**



**COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DE SOULAINES**

CA et Bureau du 15 Avril 2022 – 09H00



### **ORDRE DU JOUR**

- Présentation du rapport d'activités 2021
- Feuille de route 2022
- Retour sur la formation « Les bases de la radioactivité »
- Demande de subvention ASN 2022
- Éléments budgétaires
- Point de situation sur les dossiers en cours

**Questions et informations diverses**



# 1. PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021



Le rapport d'activités 2021 de la CLI se décline en 3 composantes :

- Les activités 2021 [Les activités](#)
- Le rapport financier [Le rapport financier](#)
- Le rapport moral [Le rapport moral](#)

C'est l'ensemble de ces documents qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

<b>Février</b>	11	Conseil d'Administration et Bureau	6	Commission environnement	
	12	ANCCLI - visioconférence <i>Les outils numériques</i>	<b>Octobre</b>	8	Commission communication
<b>Mai</b>	27	Assemblée Générale		28	Commission de suivi sanitaire
		ANCCLI - visioconférence <i>Les bases de la radioactivité</i>	<b>Novembre</b>	9	Conseil d'Administration et Bureau
<b>Juillet</b>	7	ANCCLI - visioconférence <i>Le cycle du combustible</i>		7	ANCCLI Assemblée Générale
<b>Septembre</b>	9	Réunion des Présidents de Commissions de la CLI	<b>Décembre</b>	10	Assemblée Générale
	26	ANDRA Journée portes ouvertes		14	Réunion Publique

## LE RAPPORT FINANCIER 2021

RECETTES	65 455,58 €
Subvention CD10	50 000,00 €
Subvention ASN	15 000,00 €
COVID	47,26 €
Produits financiers	408,32 €
RESULTAT ANNEE 2021	
Excédent	27 527,93 €
SOLDE EN CAISSE AU 31/12/2021	
Compte courant	112 897,06 €
Livret	96 520,92 €
<b>TOTAL</b>	<b>209 417,98 €</b>

DEPENSES	37 927,65 €
Ressources humaines	30 000,00 €
Réunion publique	3 756,00 €
Déplacements	1 312,90 €
Honoraires	1 416,00 €
Adhésion ANCCLI	1 000,00 €
Communication	192,00 €
Maintenance site internet	118,80 €
Services bancaires	113,00 €
Fournitures administratives	18,95 €
Frais postaux	- €
Voyage d'étude	- €
Réception	- €
Etudes	- €



## **LE RAPPORT MORAL 2021**

- ➔ Une CLI renouvelée qui définit son programme d'actions pour les années à venir
- ➔ Une réunion publique sous un format inédit en 2021
- ➔ La CLI dispose des moyens financiers pour porter ses projets



## **2. FEUILLE DE ROUTE 2022**



## FEUILLE DE ROUTE 2022

Février	10	Formation - <i>Les bases de la radioactivité</i>
Avril	15	Conseil d'Administration et Bureau
	10	Assemblée Générale #1
Juin	?	Voyage d'étude
Septembre	25	ANDRA - Journée portes ouvertes
Octobre	21	Conseil d'Administration et Bureau
Novembre	25	Assemblée Générale #2
Décembre	12	Réunion Publique
Tout au long de l'année		Travail en Commissions



## 3. RETOUR SUR LA FORMATION « Les bases de la radioactivité »

## RETOUR DES QUESTIONNAIRES DE FIN DE FORMATION

**53**

Invités

**16**

Participants

Taux de participation

**30 %**

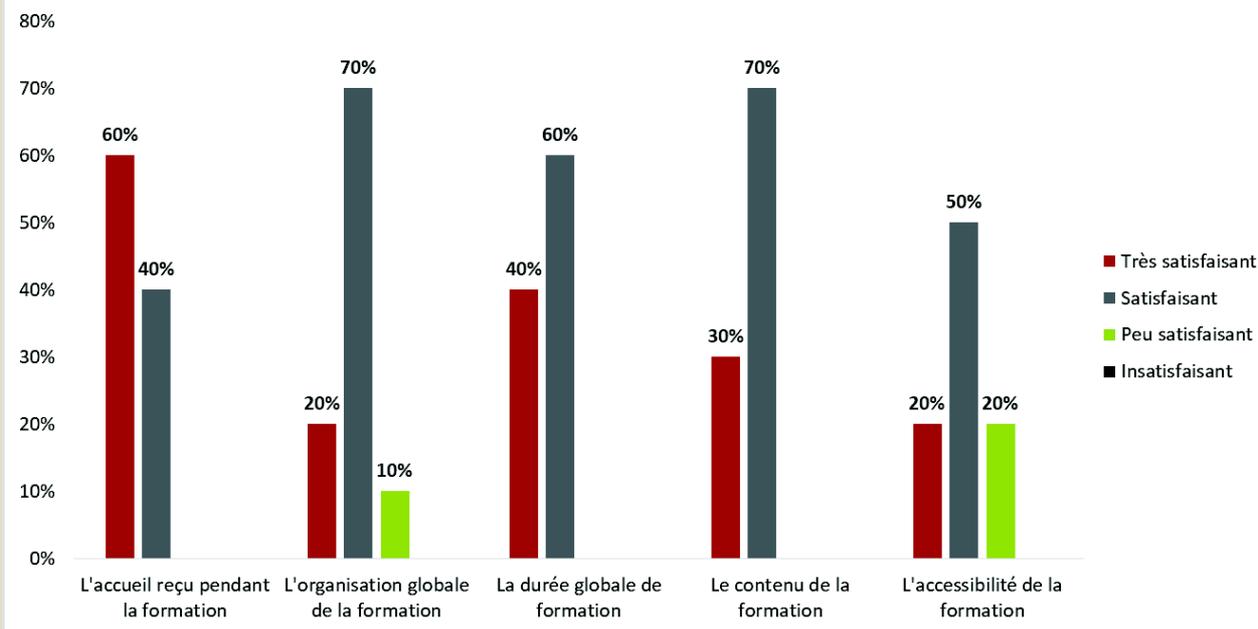
**10**

Questionnaires retournés

Taux de retour

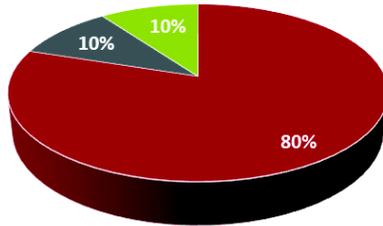
**63 %**

*Qu'avez-vous pensé de la formation, en ce qui concerne*



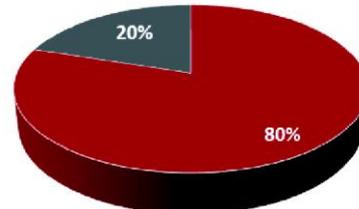


*La session a-t-elle répondu à vos attentes ?*



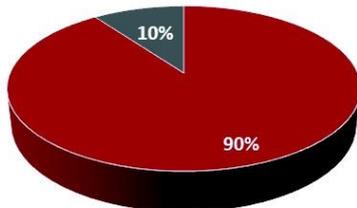
■ Oui ■ Non ■ Partiellement ■ Sans réponse

*La formation vous a-t-elle permis d'échanger de manière constructive avec les autres participants et les formateurs ?*



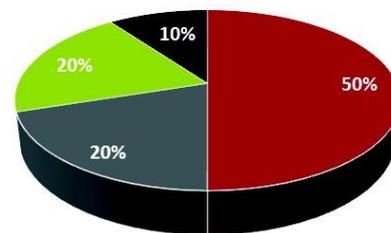
■ Oui ■ Non

*La formation vous a-t-elle permis d'enrichir vos connaissances en matière de radioactivité ?*



■ Oui ■ Non

*Quel collège représentez-vous au sein de la CLI ?*



■ Elus ■ Associations ■ Organisations syndicales ■ Personnalités qualifiées



## **4. DEMANDE DE SUBVENTION ASN 2022**

## DÉCOMPOSITION FINANCIÈRE DE L'OPÉRATION

Nature des dépenses	Action 1 (déplacement, missions et réceptions)	Action 2 (remboursement à la collectivité, frais de personnel)	Action 3 (information et communication)	Action 4 (rémunération d'intermédiaires et d'honoraires)	Total
Fournitures administratives		100,00 €			100,00 €
Honoraires – Expert comptable				1 320,00 €	1 320,00 €
Déplacements	1 500,00 €				1 500,00 €
Réception	2 000,00 €				2 000,00 €
Voyage d'étude			10 000,00 €		10 000,00 €
Organisation de la réunion publique			8 000,00 €		8 000,00 €
Frais bancaires		150,00 €			150,00 €
Ressources humaines		30 000,00 €			30 000,00 €
Frais postaux		100,00 €			100,00 €
Communication			5 000,00 €		5 000,00 €
Maintenance du site internet			120,00 €		120,00 €
Etudes				45 250,00 €	45 250,00 €
Adhésion ANCCLI				1 000,00 €	1 000,00 €
<b>Total</b>	<b>3 500,00 €</b>	<b>30 350,00 €</b>	<b>23 120,00 €</b>	<b>47 570,00 €</b>	<b>104 540,00 €</b>

## PLAN DE FINANCEMENT

CLI		
ACTION 1	50,00%	1 750,00 €
ACTION 2	100,00%	30 350,00 €
ACTION 3	00,00%	0,00 €
ACTION 4	00,00%	0,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>32 100,00 €</b>

Subvention sollicitée auprès de l'ASN

Composantes financées par la CLI de Soulaines

ASN		
ACTION 1	50,00%	1 750,00 €
ACTION 2	00,00%	0,00 €
ACTION 3	100,00%	23 120,00 €
ACTION 4	100,00%	47 570,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>72 440,00 €</b>



## 5. ÉLÉMENTS BUDGÉTAIRES



### BUDGET PRÉVISIONNEL 2022

RECETTES	65 000,00 €
Subvention CD10	50 000,00 €
Subvention ASN	15 000,00 €
FONDS PROPRES	39 540,00 €

DEPENSES	104 540,00 €
Ressources humaines	30 000,00 €
Maintenance site internet	120,00 €
Honoraires	1 320,00 €
Frais postaux	100,00 €
Voyage d'étude	10 000,00 €
Fournitures administratives	100,00 €
Services bancaires	150,00 €
Réception	2 000,00 €
Déplacements	1 500,00 €
Etudes	45 250,00 €
• Environnement	20 250,00 €
• Santé	25 000,00 €
Communication	5 000,00 €
Réunion publique	8 000,00 €
Adhésion ANCCLI	1 000,00 €



## PROJECTION FINANCIERE - ETUDES

	ENVELOPPE BUDGETAIRE	DIFFERENTES PHASES DE L'ETUDE		2022		2023	
ETUDE ENVIRONNEMENTALE	40 000,00 €	Prélèvements	4 500,00 €	100%	4 500,00 €	0%	0,00 €
		Analyses	31 500,00 €	50%	15 750,00 €	50%	15 750,00 €
		Restitution des résultats	4 000,00 €	0%	0,00 €	100%	4 000,00 €
OBSERVATOIRE LOCAL DE LA SANTE	A définir	A définir		Dépense anticipée	25 000,00 €	A définir	
PREVISIONNEL	A définir	A définir		45 250,00 €		A définir	



## 6. POINT DE SITUATION SUR LES DOSSIERS EN COURS



## POINT DE SITUATION SUR LES DOSSIERS EN COURS

 Voyage d'étude

 Etude environnementale

*Cahier des charges*

 Observatoire de la santé



## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

## ANNULATION DE LA REUNION PUBLIQUE 2021

#-2 : Toujours pas de réponse de la Préfecture de l'Aube à la demande d'annulation de la Réunion publique de la CLI de SOULAINES du 14 décembre 2021

### qui était une REUNION BIDON !

Le 30 décembre 2021, une lettre recommandée a été adressée à Monsieur le Préfet de l'Aube :

" Nous vous demandons par la présente d'annuler la Réunion publique d'information organisée par la CLI de Soulaines, le 14 décembre dernier, et de demander à Monsieur Philippe PICHERY, Président de la CLI, d'en organiser une nouvelle, dans les règles.

En effet :

- la réunion s'est déroulée en distanciel, dans un studio de télévision, sans public.
- il n'y a eu aucune communication pour annoncer cette réunion aux riverains du CSA, en dehors de 3 lignes dans l'Est-Eclair, et la veille de la réunion.
- résultat : il n'y a eu que 18 participants.
- il n'y a pas eu de séance Questions/Réponses, et les questions "embarrassantes" transmises n'ont même pas été citées.

Rappelons que selon les Lois en vigueur, cette réunion publique est obligatoire.

Nous comptons sur vous."



ANNEXE 1

Le préfet

Troyes, le 23 février 2022

Monsieur,

Vous avez appelé mon attention sur les conditions dans lesquelles s'est tenue la dernière réunion publique d'information de la Commission Locale d'Information (CLI) de Soulaines.

Saisi par mes services, le secrétariat de la CLI m'a fait savoir que la situation sanitaire, aggravée en décembre dernier par la cinquième vague du COVID19, était à l'origine de l'organisation de la réunion en distanciel.

Par ailleurs, il m'a été précisé que, compte tenu de l'évolution sanitaire favorable, les différentes instances de la CLI devraient retrouver leur fonctionnement courant.

Dans ces conditions, la prochaine réunion publique d'information sera organisée en présentiel et parallèlement diffusée en ligne afin de permettre au plus grand nombre de suivre ses travaux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Stéphane KOUVÉ

Monsieur Michel GUERITTE  
Association La Qualité de Vie  
8 route de Soulaines  
10 200 Ville-sur-Terre

Préfecture de l'Aube - 3, rue Pierre Lido - 10000 Troyes Cedex - Tél. 03 25 42 30 00  
www.aube.pref.gouv.fr

NewsLetter 76 de l'Association La Qualité de Vie en date du 20 janvier 2022

## ASSOCIATION LA QUALITE DE VIE

# 1 : Nous sommes en train de fusionner les deux Associations "LA QUALITE DE VIE" et "TROP".

En février 2007, quand l'Association LA QUALITE DE VIE est née, ses fondateurs ne savaient pas que, très vite, la situation sanitaire du Soulainois allait devenir la priorité.

En août 2019, au vu du nombre des pathologies radio-induites recensées dans le Soulainois, l'Association TROP, POURQUOI TROP DE CANCERS AUTOUR DE SOULAINES a été créée.

Aujourd'hui, la gestion parallèle des deux entités est chronophage, énergivore et budgétivore. Par ailleurs ces deux entités communiquent sur Internet avec le même site : [villesurterre.com](https://www.villesurterre.com) <https://www.villesurterre.com>

Alors ?

# 2 : Nous allons baptiser la nouvelle entité : villesurterre.com

Le site fonctionne bien. Il a dépassé les 7 millions de visites. Ses articles sont régulièrement repris sur d'autres sites.

Communiqué du Président de l'Association La Qualité de Vie en date du 21 janvier 2022



ANNEXE 2

Monsieur GUERITTE Michel  
8 Route de Soulaines  
10300 VILLE-SUR-TERRE

N.B.E. 96/96/005.32

Objet : Association « La qualité de vie » - Demande d'informations

Monsieur Gueritte,

Conformément aux dispositions des articles L125-17 et L125-21 du code de l'environnement, une commission locale d'information est instituée auprès de tout site comprenant une ou plusieurs installations nucléaires de base et il appartient au Président du Conseil départemental d'en nommer les membres. C'est dans ce contexte que vous êtes membre de la CLI de Soulaines en qualité de représentant de l'association « la qualité de vie » à Ville-sur-Terre.

Or, il semblerait que cette association ait fusionné avec une autre pour laisser place à une tierce entité dont le nom social serait « villesurterre.com ». Aussi, au terme de l'article 9 bis de la loi du 1er juillet 1903 relative au contrat d'association, il vient notamment que :

- La fusion de plusieurs associations est décidée par des délibérations concordantes adoptées dans les conditions requises par leurs statuts pour leur dissolution. Lorsque la fusion est réalisée par voie de création d'une nouvelle association, le projet de statuts de la nouvelle association est approuvé par délibérations concordantes de chacune des associations qui disparaissent et il n'y a pas lieu à approbation de l'opération par la nouvelle association.
- La fusion ou la scission entraîne la dissolution des associations qui disparaissent et la transmission universelle de leur patrimoine aux associations bénéficiaires, dans l'état où il se trouve à la date de réalisation définitive de l'opération. L'apport partiel d'actif n'entraîne pas la dissolution de l'association qui apporte une partie de son actif.

Je vous invite à me transmettre avant le 25 février 2022, l'ensemble des documents qui me permettraient d'apprécier votre situation. A défaut, je serai contraint de prendre toutes les mesures utiles et nécessaires au bon fonctionnement de notre commission locale d'information.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur Gueritte, mes sincères salutations.

Soulaines-Chuys, le 14 février 2022  
Philippe PICHERY



## ANDRA - DECLARATION D'UN EVENEMENT SIGNIFICATIF

- Communication aux membres de la CLI
- Publication sur le site internet
- Communication sur la page Facebook



### ANNEXE 3

Centres Industriels de l'Andra dans l'Aube  
Direction  
S.P. 7  
10200 Soulaines-Dhuys  
Tél. 03 25 92 33 69  
Fax 03 25 92 33 63

Monsieur Cédric MESSIER  
Direction des déchets, des  
installations de recherche et du cycle  
Autorité de Sécurité Nucléaire  
15-21, rue Louis Lejeune  
CS 20018  
92341 MONTROUGE CEDEX

Affaire suivie par : Vincent EBHARD  
[1] DC9AR/SD/0127/2007 du 5 juillet 2007  
V/REF : [2] Guide ASN n° 12 du 21 octobre 2005 révisé en avril 2015  
[3] Schéma INES Manuel de l'utilisateur de l'ASNA et l'ANR édition 2008

N/REF : DIGE/C12A/DIR/22-0033

Objet : CSA (INB N 149) - Déclaration d'un événement significatif impliquant la sûreté, classé selon le critère n° 3, au niveau 0 de l'échelle INES relatif au stockage de dix sources scellées

Monsieur le directeur,

Le 18 février 2022, le directeur du site EDF de CREYS MALVILLE a informé l'Andra, lors d'une réunion, que dix sources scellées (cinq sources 90Sr+90Y, trois sources 229Pu et deux sources 241Am), ont été conditionnées chacune dans un fût de 200 litres de l'approbation type 1A pour compactage sur le CSA, ces déchets étant destinés pour l'approbation concernée.

Le 14 février 2022, EDF a confirmé, par courrier, la présence de ces dix sources de très faible activité (1 200 Bq pour la plus active) et a transmis à l'Andra les caractéristiques des 10 colis concernés, livrés sur le CSA pour compactage et stockage.

Les dix colis contenant les sources sont identifiés (n° 7060241 à 7060243, 7060245 à 7060249, 7060252 et 7110350). Les sources ont été fabriquées entre décembre 2007 et mars 2010 et leur débit d'équivalent de dose mesuré est de l'ordre du microBq/h.

Après recherche dans la base de données des colis, l'Andra confirme que ces dix colis ont été livrés, commercialisés et réimportés en 5 colis de 450 litres (n° 21EBP0132224, 21EBP0132226, 21EBP0132235, 21EBP0132234 et 21EBP0132230) puis stockés en février 2021 en quatrième cauche de l'ouvrage ESI R01. Cet ouvrage a été fermé en octobre 2012.

Même si le stockage de sources scellées est autorisé par les prescriptions techniques de CSA transmises par lettre ASN appaasé en référence [1], celles-ci doivent être conditionnées dans un CAS uniquement constitué de sources de faibles activités ou égale à celle du 137Cs, ce qui n'est pas vérifié dans le cas présent : par ailleurs, la spécification Andra « fût à compacter » interdit la présence de source dans un colis compactable.

Ces constatations conduisent à un non respect des règles générales d'exploitation du CSA.



## ASN – CONSULTATION DU PUBLIC

### Référence de la consultation [2022.03.18]

Modalités de la procédure de participation du public portant sur le projet de décision de l'ASN fixant à l'Andra les prescriptions complémentaires applicables à l'INB 149, dénommée centre de stockage de déchets radioactifs de l'Aube, située sur les communes de Soulaines-Dhuys et de la Ville-aux-Bois (Aube), au vu des conclusions de son réexamen périodique.

Le projet de décision de l'ASN encadrant la poursuite de fonctionnement de l'INB 149 est mis à la disposition du public par voie électronique sur le site Internet de l'ASN pour une durée de trois semaines à compter du 11 mars 2022.

Les observations peuvent être faites par voie électronique sur le site Internet de l'ASN jusqu'à la date du 1er avril 2022.



### ANNEXE 4

Décision n° CODEP-CLG-2022-006731 du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du **jj. mm. 2022** fixant à l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) des prescriptions complémentaires applicables au Centre de stockage de l'Aube (INB n° 149), au vu des conclusions de son réexamen périodique

Le président de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 592-21, L. 593-10, L. 593-18, L. 593-19, R. 593-38 à R. 593-40 et R. 593-62 ;

Vu le décret du 4 septembre 1989 modifié autorisant le Commissariat à l'énergie atomique (Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs) à créer, sur le territoire des communes de Soulaines-Dhuys et de la Ville-aux-Bois (Aube), une installation de stockage de déchets radioactifs ;

Vu l'arrêté du 7 février 2012 modifié fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base ;

Vu la décision n° 2013-DC-0360 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 16 juillet 2013 modifiée relative à la maîtrise des nuisances et de l'impact sur la santé et l'environnement des installations nucléaires de base ;

Vu la décision n° 2013-DC-0386 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 17 décembre 2013 prescrivant à l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) de procéder à une évaluation complémentaire de sûreté de ses installations nucléaires de base (INB n° 66 et 149) au regard de l'accident survenu à la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi ;

Vu la décision n° 2014-DC-0417 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 28 janvier 2014 relative aux règles applicables aux installations nucléaires de base pour la maîtrise des risques liés à l'incendie ;

Vu la décision n° 2015-DC-0508 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 21 avril 2015 relative à l'étude sur la gestion des déchets et au bilan des déchets produits dans les installations nucléaires de base ;

Vu la décision n° 2017-DC-0587 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 23 mars 2017 relative au conditionnement des déchets radioactifs et aux conditions d'acceptation des colis de déchets radioactifs dans les installations nucléaires de base de stockage ;

Vu la règle fondamentale de sûreté (RFS) n° 2001-01 du 31 mai 2001 relative à la détermination du risque sismique pour la sûreté des installations nucléaires de base de surface ;



*cli de Soulaines*

Commission Locale d'Information



001

**Merci de votre attention**

# ASSEMBLEE GENERALE

**10 Juin  
2022**

## **PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

Le **DIX JUIN DEUX MILLE VINGT DEUX à NEUF HEURE**, l'Assemblée Générale de la Commission Locale d'Information de Soulaines s'est réunie sous la présidence de Monsieur Philippe PICHERY.

### **Etaient présents :**

**Membres à voix délibératives :** PICHERY Ph. – AUBRY C. – AUDIGE J. – BARROIS J-M. – BARROY R. – BERGERAT D. – BESSON-MOREAU G. – COLLINET C. – CORDELLE A. – CORDIER D. – DARNET B. – DEMATONS D. – DEZOBRY B. – GERARD G. – GLOUX V. – GUERITTE M. – HUARD L. – JOBARD P. – KLEIN P. – MAITREHENRY D. – MARNAT M. – MATRION F. – MATRION M. – MORENVILLEZ M-F. – PIREZ O. – PREVOST C. – SALAUN J-P. – THIRIET F.

**Membres à voix consultatives :** CHEVALLIER M. – DINANT S. – RIQUART M. – TOLBA S. – TORRES P. – MILLOT G.

### **Absents excusés :**

**Membres à voix délibératives :** BURGAT C. – CONTINANT C. – CONVERS S. – DALLEMAGNE Ph. – DUCHENE A. – DUSSAUSSOIS E. – FRISON P. – GOMES F. – GUENE C. – GUILLEMINOT A. – LIEVRE Ph. – MATHIEU B. – MANDELLI C. – MINISINI W. – MONNIER D. – PERROT E. – RIGOLLOT M-N. – VAN RECHERM M.

**Membres à voix consultatives :** ABALHASSANE M. – GRAN-AYMERICH L. – PIROUE S. – RAGON A.

**Pouvoirs :** de DALLEMAGNE Ph. à HUARD L. – de DUCHENE A. à PICHERY Ph. - de LIEVRE Ph. à CORDIER D. – de RIGOLLOT M-N. à COLLINET C.

**Assistaient :** FONTAINE A. – BOILLOT P. (Cli de Soulaines)

Le Président introduit la séance en souhaitant la bienvenue aux participants et en les remerciant de leur présence. Il salue les présences de :

- Monsieur Grégory BESSON-MOREAU – Député du Département de l'Aube,
- Les représentants de l'ANDRA,
- Monsieur Mathieu RIQUART – Chef de division ASN de Châlons-en-Champagne.
- Ainsi que Monsieur Grégory MILLOT – Délégué territorial adjoint ARS, représentant Madame Sandrine PIROUE – Déléguée territoriale Aube – et qui interviendra au cours de l'Assemblée dans le cadre du projet d'Observatoire Local de la Santé.

Il souligne que Monsieur le Sous-Préfet de Bar-sur-Aube, habituellement assidu aux travaux de la CLI, n'a pu se rendre disponible en cette période de réserve et l'excuse auprès de l'Assemblée.

Il présente également les excuses de Monsieur Stéphane GRENIER, absent pour des raisons de santé, lui souhaite un prompt rétablissement et il espère le retrouver rapidement au sein de la CLI de Soulaines.

Le Président fait également part des excuses des membres suivants ayant donné pouvoir :

- Monsieur Philippe DALLEMAGNE – Président de la Communauté de Communes Vendeuvre Soulaines a donné pouvoir à Lionel HUARD – Maire de Morvilliers,
- Madame Annie DUCHENE – Conseillère régionale Grand Est a donné pouvoir à Philippe PICHERY –Président de la CLI de Soulaines,
- Monsieur Philippe LIEVRE – Maire de Juzanvigny a donné pouvoir à Dany CORDIER – Maire de Chaumesnil,
- Madame Marie-Noëlle RIGOLLOT – Vice-Présidente de la CLI de Soulaines a donné pouvoir à Christian COLLINET – Maire de Ville-aux-Bois.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Le Président rappelle l'ordre du jour aux membres de l'Assemblée Générale, comme suit :

- Approbation du rapport d'activités 2021
- Demande de subvention ASN 2022
- Eléments budgétaires 2022
- Point de situation sur les dossiers en cours
- CSA ANDRA : Présentation du rapport d'activités 2021
- Inspections ASN : Intervention de Monsieur RIQUART
- Questions et informations diverses

Le diaporama présenté en séance est joint en annexe 1 du présent compte-rendu.

## 1. APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2021

### 1.1 LES ACTIVITES DE LA CLI EN 2021

Le Président commence par un rappel des événements majeurs qui ont marqué cette année 2021, année fortement perturbée par l'épidémie de COVID-19 mais durant laquelle la CLI a su maintenir son activité :

- Le Conseil d'Administration et le Bureau de la CLI se sont réunis le **11 février**.
- La CLI a participé à une visioconférence organisée le **12 février** par l'ANCCLI, sur le thème des outils numériques.
- Le **27 mai** se sont rassemblés les membres de la CLI en Assemblée Générale et la CLI a participé à une seconde visioconférence organisée par l'ANCCLI, qui portait sur les bases de la radioactivité.
- La CLI a participé le **7 juillet** à une nouvelle visioconférence organisée par l'ANCCLI sur le cycle du combustible.
- Les Présidents de Commissions se sont réunis le **9 septembre**.

- La CLI a participé le **26 septembre** à la journée porte ouverte organisée par l'ANDRA sur le site du Centre Industriel de Regroupement, d'Entreposage et de Stockage (CIRES).
- Les Commissions de travail de la CLI se sont réunies **au mois d'octobre** :
  - **le 6** pour la Commission Environnement – Présidée par Monsieur Gilles GERARD,
  - **le 8** pour la Commission Communication – Présidée par Monsieur Christian COLLINET,
  - **le 28** pour la Commission de Suivi Sanitaire – Présidée par Monsieur Philippe PICHERY.
- La seconde réunion du Conseil d'Administration et du Bureau de la CLI s'est tenue le **9 novembre**.
- Les représentants de la CLI à l'ANCCLI ont participé à l'Assemblée Générale de l'ANCCLI organisée le **7 décembre** en présentiel, à Paris.
- Le **10 décembre** se sont rassemblés les membres de la CLI lors d'une seconde Assemblée Générale.
- La réunion publique annuelle s'est tenue le **14 décembre** en streaming, au sein des locaux de Canal 32, puis a été diffusée en replay sur la page YouTube de la CLI de Soulaines. Le Président précise qu'il s'agit d'un nouveau mode de communication qui ne permet pas d'entrer en contact avec le public, mais qui propose divers avantages.

Selon le Président, la présentation condensée des activités de la CLI au cours de l'année 2021 montre la continuité de ses travaux dans des conditions qu'il estime difficiles et remercie chacun de ses membres pour y avoir contribué.

Le Président invite l'Assemblée à approuver la présentation des activités 2021.

La présentation des activités de la CLI en 2021 est approuvée à la majorité des membres présents et représentés à une voix contre et une abstention.

## 1.2 LE RAPPORT FINANCIER 2021

Le Président invite Monsieur Gilles GERARD – Trésorier de la CLI, à présenter le bilan financier de l'année 2021.

Le Trésorier présente d'abord les dépenses pour un montant total de **37 927,65 €** incluant :

DEPENSES	37 927,65 €
Les ressources humaines	30 000,00 €
La réunion publique	3 756,00 €
Les déplacements	1 312,90 €
Les honoraires	1 416,00 €
L'adhésion ANCCLI	1 000,00 €
La communication	192,00 €
La maintenance du site internet	118,80 €
Les frais bancaires	113,00 €
Les fournitures administratives	18,95 €
Les frais postaux	0,00 €
Le voyage d'étude	0,00 €
Les réceptions	0,00 €
Les études	0,00 €

Monsieur GERARD poursuit avec la présentation des recettes à hauteur de **65 455,58 €** qui comprennent :

<b>RECETTES</b>	<b>65 455,58 €</b>
La subvention du Conseil Départemental	50 000,00 €
La subvention ASN	15 000,00 €
Le COVID-19	47,26 €
Les produits financiers	408,32 €

Monsieur GERARD indique que l'Excédent du résultat de l'année 2021 est de **27 527,93 €**.

Le Trésorier termine en présentant le solde en caisse au 31 décembre 2021 de **209 417,98 €** incluant :

<b>SOLDE EN CAISSE AU 31/12/2021</b>	<b>209 417,98 €</b>
Le montant du compte courant	112 897,06 €
Le montant du livret	96 112,60 €

Le Président remercie les équipes de la Communauté de Communes Vendeuvre Soulaines, amenées à traiter des tâches de natures différentes, dans le cadre des missions de Ressources Humaines qui lui sont confiées. Il rappelle que la CLi a fait le choix de déléguer son secrétariat à une équipe dotée des différentes compétences requises à son activité, pour intervenir sous l'autorité exclusive du Président de la CLi. Il évoque l'absence de dépenses en matière de frais de réceptions, due au contexte sanitaire ayant altéré les rencontres ainsi que les moments d'échanges et de convivialité, mais qu'il espère retrouver au cours de l'année 2022. Le Président souligne que la confortable situation financière de la CLi lui permettra d'engager diverses études et avancer dans ses travaux.

Il remercie le Trésorier pour cette présentation et invite les membres de la CLi à faire part de leurs observations.

Monsieur GUERITTE s'interroge sur les dépenses en communication dont il juge le montant peu élevé, alors même que l'essence de la CLi est d'informer les populations.

Le Président précise qu'il s'agit d'une représentation comptable et rappelle que la CLi est amenée à communiquer dans toutes les autres actions qu'elle entreprend. A titre d'exemple, il souligne les missions en matière de ressources humaines : répondre à toutes sollicitations, informer la population et communiquer depuis son site internet et/ou sa page Facebook, à l'heure où les supports papiers sont en voie de suppression. Il rappelle également que la CLi adhère et participe aux travaux de l'ANCCLi, qui constituent un vecteur de communication, tout comme la participation aux journées portes ouvertes organisées par l'ANDRA. La CLi sera également amenée à communiquer dans le cadre des études qu'elle engagera et qui lui permettront de collecter diverses informations, de manière à les mettre à disposition de tous.

Monsieur GERARD précise que le libellé « frais de communication » représente des dépenses liées à la production de dépliants pour la Journée Portes Ouvertes, organisée par l'ANDRA le 26 septembre 2021.

Le Président ajoute que les statistiques relatives à la fréquentation des outils de communication de la CLi seront présentées lors de prochains échanges.

Michel GUERITTE explique recevoir quotidiennement divers communiqués de presse produits par l'ANDRA et se demande si la CLI considère que l'ANDRA est la seule agence qui doit communiquer sur les enjeux du nucléaire sur le territoire.

Selon le Président, l'Agence Nationale pour la gestion des déchets radioactifs dispose d'une mission de communication essentielle, différente de celle de la CLI qui ne dispose pas des moyens financiers de l'ANDRA. Toutefois, la Commission Communication peut travailler à la création d'un bulletin d'information trimestriel indépendamment des traditionnelles manifestations organisées annuellement. Il souligne que le site internet est le moyen de communication le plus pertinent : les citoyens viennent chercher l'information d'eux-mêmes, se sentant concernés et mobilisés par les travaux de la CLI.

Le Président invite les membres de l'Assemblée à approuver le rapport financier 2021.

Le rapport financier 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

### 1.3 LE RAPPORT MORAL 2021

Le Président expose le rapport moral 2021 comme suit :

Après une année 2020 qui restera particulièrement marquée par la crise sanitaire et le renouvellement de nos instances de gouvernance après les élections municipales et départementales, la CLI s'est appuyée sur ses groupes de travail (Environnement, Suivi sanitaire et Communication) pour construire un programme d'actions pour les années à venir. Ce travail a notamment permis de proposer un format inédit pour que puisse être proposée une réunion publique en décembre 2021 malgré la recrudescence des cas de COVID. Enfin, et comme le confirme le rapport financier, il est essentiel de noter que la CLI dispose des moyens financiers pour porter ses projets.

#### **1 – Une CLI renouvelée qui définit son programme d'actions pour les années à venir**

Après une année 2020 et un contexte particulièrement dégradé, l'année 2021 a permis à notre CLI, renouvelée dans ses instances de gouvernance, de s'engager dans la construction d'ambitions et de projets qui seront mis en œuvre sur les années à venir pour répondre aux missions qui sont reprises dans le code de l'environnement. Pour rappel, les CLI sont chargées d'une mission générale de suivi, d'information et de concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités nucléaires sur les personnes et sur l'environnement en ce qui concerne les installations du site. Pour l'exercice de leurs missions, elles peuvent faire réaliser des expertises, y compris des études épidémiologiques, et faire procéder à toute mesure ou analyse dans l'environnement relative aux émissions ou rejets des installations du site. Et d'une manière générale, elles assurent une large diffusion des résultats de ses travaux sous une forme accessible au plus grand nombre. C'est en ce sens qu'au-delà de la première ambition de suivi et d'information, la CLI porte deux grandes études :

- Sur l'environnement : la CLI souhaite réaliser en 2022 des analyses dans l'environnement autour du CSFMA avec pour objectif de poursuivre les études réalisées en 2007 et 2012 par l'Association pour le Contrôle de la Radioactivité dans l'Ouest (ACRO) afin de suivre l'évolution du niveau de radioactivité en renouvelant les mêmes analyses, et d'élargir le référentiel à partir de nouvelles investigations.

- Sur le suivi sanitaire des populations : La Cli de Soulaines envisage de s'engager dans la construction d'un observatoire local de la santé dans la continuité des études qui ont été réalisées par Santé Publique France sur les populations vivant à proximité du CSA – Andra. Cette démarche partenariale doit intégrer très largement les diverses composantes de la vie locale, à l'image de ce que peut être la composition de la Cli et qu'il est tout aussi essentiel que puissent être associés les acteurs institutionnels de santé publique pour s'appuyer sur leur expertise et leurs compétences.

## **2 – Une réunion publique sous un format inédit en 2021**

Progression de la circulation du SARS-CoV-2 pour la 9ème semaine consécutive « *En semaine 49 (du 06 au 12 décembre 2021), la circulation du SARS-CoV-2 poursuit sa progression sur le territoire métropolitain. Le taux d'incidence a dépassé ceux des pics épidémiques des trois vagues précédentes, avec plus de 500 cas pour 100 000 habitants.* » – Source [www.santepubliquefrance.fr](http://www.santepubliquefrance.fr) – Publication du 17 décembre 2021.

C'est dans ce contexte particulier que la réunion publique 2021 de la Cli a dû être organisée alors que nous avons dû renoncer en 2020 à sa tenue, comme de nombreuses Cli s'étaient résolues à le faire, constatant le déficit du ratio apports / risques. Nous avons fait le choix d'une solution technique pour que puisse être proposée la tenue de cette réunion avec les différents intervenants sur le plateau TV de la chaine locale CANAL32 et d'en assurer une large diffusion en direct par streaming avec la possibilité de poser des questions par l'intermédiaire de l'interface web associée. Ce sont 50 personnes qui ont pu suivre la diffusion de la réunion publique en directe et plus de 160 qui ont pu visionner le replay. Solution imparfaite certes mais qui est à considérer dans les conditions susmentionnées.

## **3 – La Cli dispose des moyens financiers pour porter ses projets**

Dans la continuité des années précédentes, le rapport financier 2021 indique que les comptes de notre Cli font état d'une situation saine et les réserves constituées permettent d'engager les études et travaux souhaités. Si le cas échéant, le besoin de financement pour conduire ces projets étaient supérieurs aux actifs de la Cli, le Département pourrait être sollicité. Il convient aussi de rappeler que si l'Autorité de Sûreté Nucléaire nous accompagne chaque année par l'attribution d'une subvention, et nous l'en remercions, nous regrettons toujours que la fraction de la taxe sur les Installations Nucléaires de Base promise depuis longtemps aux CLi sous statut associatif ne soit toujours pas d'actualité. Ce dernier point est largement partagé et défendu par les Cli et par l'ANCCLI.

Michel GUERITTE déplore l'absence de communication de la Cli sur l'organisation de sa réunion publique.

Le Président indique que la Cli a largement annoncé l'organisation de sa réunion publique depuis son site internet et sur sa page Facebook, reprise également par Canal 32 et l'ANCCLI. Il précise que la Cli a communiqué autour de cet événement annuel à l'identique d'une réunion publique en présentiel. Le Président propose toutefois que la Commission Communication œuvre au renforcement et à la qualité de l'annonce.

Le Président invite l'Assemblée à se prononcer sur le rapport moral 2021.

Le rapport moral 2021 est approuvé à la majorité des membres présents et représentés, à une voix contre et une abstention.

## 2. DEMANDE DE SUBVENTION ASN 2022

Le Président laisse la parole au Trésorier pour la présentation de la demande de subvention ASN 2022.

### 2.1 ANNEXE TECHNIQUE

Monsieur GERARD débute par la présentation de l'annexe technique, qui reprend les différentes actions qui seront engagées par la CLi en 2022 :

#### **ACTION 1 : DEPLACEMENTS, MISSIONS ET RECEPTIONS**

##### **1.1/ Réunions CLI**

La Commission Locale d'information de Soulaines se réunira au moins deux fois par an en Assemblée Générale au cours desquelles sera notamment présenté le bilan d'exploitation du Centre de Stockage de l'Aube, mais aussi tous les différents chiffres issus de l'activité de stockage (tonnages, volumes, radioactivité, etc...). Il sera également question du bilan de la surveillance de l'environnement qui permet de qualifier et de quantifier l'impact radiologique de l'activité du Centre de l'Aube sur son proche environnement. Mais, ces Assemblées Générales permettent aussi de débattre de divers sujets, et sont aussi l'occasion d'affiner les connaissances des membres de la CLi sur l'activité nucléaire française et/ou internationale, ses normes, ses orientations etc...

D'autres thèmes seront abordés en fonction de l'actualité ainsi que toutes les modalités nécessaires au fonctionnement de l'association (présentation et vote du budget, rapport d'activités, rapport moral et financier, etc...).

##### **1.2/ Formations et réunions diverses**

Le domaine du nucléaire, de par sa haute technicité et de par la diversité des connaissances nécessaires à une vision intéressante de ce secteur d'activité, implique que régulièrement des membres de la Commission Locale d'information assimilent de nouvelles connaissances. L'Association Nationale des Commissions Locales d'Information (ANCCLI) organise régulièrement des sessions de formations dispensées notamment par l'Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire (IRSN). Mais cette action concerne également les déplacements pour participer à diverses réunions de travail proposées par l'ANCCLI et la traditionnelle Conférence des CLi (ASN).

C'est dans ce cadre que la CLi a organisé le 10 février 2022 avec le soutien pédagogique de l'ANCCLI, une formation portant sur les bases de la radioactivité, avec la participation de plus d'une vingtaine de ses membres.

#### **ACTION N°2 : REMBOURSEMENT A LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT – RESSOURCES HUMAINES**

La Commission Locale d'information de Soulaines ne recrutera pas pour assurer le secrétariat, la mise en œuvre des voyages d'étude et assurer le suivi des différentes actions qu'elle conduit. La Communauté de Communes Venduvre Soulaines assurera l'animation et la gestion de la CLi en s'appuyant sur des ressources humaines et matérielles mutualisées (téléphones, ordinateurs, bureaux, etc...). A ce titre, il a été établi une convention entre les deux entités qui prévoit une contribution forfaitaire de 30 000 € par an.

L'ensemble des coûts se rapportant à la rémunération des personnels a été pris en compte au titre de l'action n°2 par la CLi. Pour autant, la mise en œuvre des autres actions suppose également de mobiliser des ressources humaines. La CLi de Soulaines reste en attente des nouvelles orientations de l'ASN sur ce point.

### **ACTION N°3 : INFORMATION / COMMUNICATION**

La Commission Locale d'information envisage de faire un voyage d'étude annuel pour se former et s'informer. La problématique des déchets radioactifs implique de s'intéresser à l'ensemble du processus : de la mine d'uranium aux déchets nucléaires. Le projet de voyage d'étude 2022 donnera aux membres de la CLi l'occasion de visiter sur deux jours, deux centrales nucléaires qui sont à la fois en activité (réacteurs à eau pressurisée) mais également en déconstruction (réacteurs graphite-gaz). Il s'agit des centrales nucléaires de Saint-Laurent (41220) et de Chinon (37500).

Par ailleurs, la Commission Locale d'information se devra de communiquer sur plusieurs thèmes, notamment sur les études qu'elle va conduire ou encore le projet de centre de stockage FA-VL. Elle le fera entre autres par le biais de publications sur son site internet et sa page Facebook.

En 2022, la CLi de Soulaines renouvellera l'organisation d'une réunion publique et communiquera à ce sujet afin d'en informer les populations locales, avec notamment l'impression et la diffusion d'affiches sur le territoire de la Communauté de Communes Vendeuvre Soulaines et dans un rayon de 10 km autour du Centre de Stockage de l'Aube. De plus, des moyens techniques seront mis en œuvre pour permettre à cette réunion d'être diffusée en streaming et visionnée en replay.

La CLi de Soulaines renouvellera également sa participation à la journée porte ouverte de l'Andra qui constitue un vecteur de communication de terrain, en complément des autres actions.

### **ACTION N°4 : REMUNERATION D'INTERMEDIAIRES ET D'HONORAIRES**

La CLi de Soulaines poursuit sa construction de référentiels de connaissances sur 2 thèmes : la santé et l'environnement.

#### **4.1/ La santé**

Dès 2006, l'InVS (devenu depuis Santé Publique France) a été sollicité par les acteurs du territoire pour la réalisation d'une étude sanitaire axée sur les pathologies liées à la radioactivité. Les résultats de cette étude ont été délivrés en 2010 démontrant qu'il n'y avait pas d'excès de risque de décès ou d'hospitalisation, à l'exception du cancer du poumon chez l'homme dans un rayon de 15 km autour du site (mortalité et morbidité). Il a été recommandé de poursuivre la surveillance avec des années de données supplémentaires (4 pour les hospitalisations et 5 pour la mortalité).

Aussi, en décembre 2014, Santé Publique France a présenté au comité de suivi le protocole de l'étude complémentaire focalisée sur le cancer du poumon, chez l'homme (même design que l'étude de 2010).

Les résultats de l'étude complémentaire ont été communiqués en octobre 2018 et ont révélé qu'aucun lien ne pouvait être établi avec l'exposition à d'éventuels rejets du CSA.

Pour autant, conscient de l'importance de la thématique, la CLi de Soulaines a décidé de créer en 2019 une Commission de suivi sanitaire. La première réunion s'est tenue sur le premier semestre 2020.

Ladite commission s'est réunie le 28 octobre 2021 durant laquelle son Président, également Président de la CLi, a abordé le projet d'un Observatoire Local de la Santé (sur la base des modèles OSaRiB et REVELA-13), visant à faire un état des lieux de la santé physique et psychologique des habitants vivant

à proximité du Centre de Stockage de l'Aube et répondant ainsi aux attentes exprimées par les membres de cette commission. La commission se réunira en cours d'année 2022 afin que soit présenté un avant-projet en s'appuyant sur les compétences de l'Agence Régionale de Santé, Santé Publique France et l'Observatoire Régional de la Santé Grand Est.

#### **4.2/ L'environnement**

Dans le cadre de sa mission d'information, la CLI de Soulaines a mis en place en 2007 un suivi de l'environnement autour du centre de stockage de l'Aube (CSA). Une nouvelle campagne a été conduite en 2012 dans la continuité afin de :

- suivre l'évolution des niveaux de radioactivité en renouvelant les mêmes analyses,
- élargir le référentiel à partir de nouvelles investigations.

A cette fin, un plan de surveillance et d'analyses a été proposé afin de répondre au mieux au cahier des charges arrêté, comprenant notamment des prélèvements et analyses d'échantillons prélevés dans les domaines terrestres et aquatiques du site du CSA et dans ses environs, mais aussi des mesures des niveaux d'irradiation (débit de dose) autour du périmètre du CSA, durant un jour d'activité du site et un jour d'inactivité.

Les derniers résultats ont été communiqués en fin d'année 2017 puisque deux expérimentations de biosurveillance avaient été introduites sur plusieurs années portant sur des mousses exogènes et l'utilisation des abeilles comme agent de biosurveillance.

La commission environnement s'est réunie le 6 octobre 2021 et a décidé de poursuivre la construction du référentiel de connaissances par la conduite d'une nouvelle campagne de prélèvements et d'analyses environnementales qui sera engagée au cours de l'année 2022. Cette nouvelle campagne s'appuiera sur les composantes environnementales déjà investiguées et son périmètre sera étendu à des points d'analyses complémentaires.

#### **4.3/ Réunion publique et gestion**

Par ailleurs, comme indiqué dans le contenu de l'action n°3, la réunion publique prévue en 2022 nécessitera l'intervention d'intermédiaires, sur les mêmes bases que la réunion publique qui s'est tenue le 14 décembre 2021, en streaming, au sein des locaux de Canal32.

Enfin, afin de garantir la transparence de ses comptes, la Commission Locale d'information de Soulaines renouvèlera le recours à un expert-comptable qui rend, chaque année un rapport financier, lequel est mis à disposition de l'ensemble des membres de la CLI et est également disponible sur le site internet.

#### **4.4/ Adhésion à l'ANCCLI**

Parce qu'elle est la seule CLI à assurer le suivi d'un Centre de Stockage de déchets radioactifs en activité, la CLI de Soulaines a souhaité adhérer à l'ANCCLI afin que puisse être suivie et mise en avant la question du stockage des déchets au niveau national.

## 2.2 ANNEXE FINANCIERE

Monsieur GERARD précise comme suit la décomposition financière de l'opération,

- **ACTION 1** : Déplacements, mission et réceptions .....**3 500,00 €**  
Composée des frais de déplacements et de réceptions.
- **ACTION 2** : Remboursement à la collectivité, frais de personnel .....**30 350,00 €**  
Composée des fournitures administratives, frais bancaires, ressources humaines et frais postaux.
- **ACTION 3** : Information et communication .....**23 120,00 €**  
Composée du voyage d'étude dont l'objectif est de se former pour informer. S'ajoutent les frais liés à l'organisation de la réunion publique, les frais de communication et la maintenance du site internet.
- **ACTION 4** : Rémunération d'intermédiaires et d'honoraires.....**47 570,00 €**  
Composée des frais d'honoraires, d'études et d'adhésion à l'ANCCLI.

Monsieur GERARD présente l'annexe financière qui se construit selon les conditions suivantes, de manière à financer le coût des différentes actions engagées par la Cli :

ACTIONS	CLI DE SOULAINES		ASN	
	%	€	%	€
Action 1	50%	1 750,00 €	50%	1 750,00 €
Action 2	100%	30 350,00 €	0%	0,00 €
Action 3	0%	0,00 €	100%	23 120,00 €
Action 4	0%	0,00 €	100%	47 570,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>32 100,00 €</b>		<b>72 440,00 €</b>

Monsieur PICHERY rappelle le cadre national de l'ASN, uniforme sur l'ensemble du territoire. Il précise que l'annexe financière définit les différentes actions que l'ASN peut soutenir financièrement et le cadre dans lequel elle est amenée à le faire. Depuis plusieurs années, l'ANCCLI demande à ce que les moyens attribués à l'ASN pour aider les Cli soient plus importants et le Président rappelle la nécessité de soutenir cette logique collective. Le Président évoque l'avantage de la Cli de Soulaines à recevoir une dotation du Département à hauteur de 50 000 € qui lui permet d'engager diverses actions, sans quoi elle serait contrainte de revoir ses ambitions.

Monsieur RIQUART précise que l'enveloppe globale dont dispose l'ASN au titre des subventions pour les Cli n'est pas encore clôturée et pas complément extensible. Il souligne qu'un effort particulier sera réalisé cette année au regard des dépenses importantes qui seront engagées pour les études évoquées. Le montant exact de subvention n'est pas encore défini puisqu'il explique que certaines Cli présentent tardivement leurs demandes. Cependant, la Cli de Soulaines pourrait recevoir dans le cadre de sa demande de subvention 2022, entre 20 et 25 000,00 €.

Monsieur GUERITTE juge inadmissible la somme attribuée par l'ASN, qu'il estime dérisoire pour une Cli particulière qui accueille sur son territoire « la poubelle de la France » et souhaite que les habitants du territoire soient respectés.

Le Président demande à Michel GUERITTE de faire preuve de respect vis-à-vis de ces installations fondamentales à notre société française et précise ne pas partager les propos tenus par ce dernier.

Le Président remercie Monsieur RIQUART pour cette précision qu'il estime être à la hauteur de la reconnaissance de l'ASN envers les actions engagées par la CLI et précise que la CLI, collectivement avec l'ANCCLI, continuera à solliciter l'évolution de cette enveloppe financière.

Le Président invite l'Assemblée à approuver la demande de subvention ASN 2022.

La demande de subvention ASN 2022 est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

### 3. ELEMENTS BUDGETAIRES 2022

Le Président invite le Trésorier à présenter le budget prévisionnel 2022.

Monsieur GERARD commence par évoquer les dépenses prévisionnelles d'un total de **104 540,00 €** incluant :

DEPENSES PREVISIONNELLES	104 540,00 €
Les ressources humaines	30 000,00 €
Maintenance du site internet	120,00 €
Les honoraires	1 320,00 €
Les frais postaux	100,00 €
Le voyage d'étude	10 000,00 €
Les fournitures administratives	100,00 €
Les services bancaires	150,00 €
Les réceptions	2 000,00 €
Les déplacements	1 500,00 €
Les études	45 250,00 €
• Environnement	20 250,00 €
• Santé	25 000,00 €
La communication	5 000,00 €
La réunion publique	8 000,00 €
L'adhésion ANCCLI	1 000,00 €

	Enveloppe budgétaire	Différentes phases de l'étude		2022		2023
Etude environnementale	40 000,00 €	Prélèvements	4 500,00 €	100%	4 500,00 €	0%
		Analyses	31 500,00 €	50%	15 750,00 €	50%
		Restitution des résultats	4 000,00 €	0%	0,00 €	100%
Observatoire local de la santé	A définir	A définir		Dépense anticipée	25 000,00 €	A définir
Prévisionnel	A définir	A définir		45 250,00 €		A définir

Le Président précise l'enveloppe prévisionnelle globale de l'étude environnementale d'un montant de 40 000,00 € qui se décomposerait en 3 phases sur une période de deux ans :

- La première phase à hauteur de 4 500,00 € correspond aux prélèvements qui seront réalisés sur l'année 2022.
- Les analyses constituent la seconde phase de l'étude : 15 750,00 € seront engagés et réglés sur l'année 2022 dans l'attente du solde du même montant qui sera versé sur l'année 2023.
- La restitution des résultats à hauteur de 4 000,00 € sera appelée au terme de l'année 2023.

Concernant l'Observatoire Local de la Santé, il précise qu'il s'agit d'une enveloppe prévisionnelle à hauteur de 25 000,00 € puisque la CLi n'a pas encore connaissance du coût des démarches à engager. Ces informations financières seront apportées par les 3 organismes, que sont l'Agence Régionale de Santé, Santé Publique France et l'Observatoire Régional de Santé, lors de leur présentation du projet à la Commission de Suivi Sanitaire.

Monsieur GERARD poursuit avec la présentation des recettes prévisionnelles à hauteur de **65 000,00 €** qui comprennent :

<b>RECETTES PREVISIONNELLES</b>	<b>65 000,00 €</b>
La subvention du Conseil Départemental	50 000,00 €
La subvention ASN	15 000,00 €

Le Président invite l'Assemblée à se prononcer sur le budget prévisionnel 2022.

Le budget prévisionnel 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur GUERITTE revient sur la subvention ASN inscrite au budget prévisionnel 2022 à hauteur de 15 000,00 € qui ne lui semble pas acceptable.

Le Président rappelle à Michel GUERITTE que le budget a toujours été présenté de cette manière et qu'il s'agit d'un budget prévisionnel devant faire preuve de sincérité. A défaut, il pourrait faire l'objet de sanctions par les autorités compétentes. La CLi pourrait présenter un budget cohérent vis-à-vis de l'ASN en notifiant le montant exact de la subvention demandée, mais de ce fait, ne ferait pas apparaître le recours à l'utilisation de fonds propres. Le Président ne souhaite pas changer cette présentation par obligation de sincérité, étant très attentif à ce que la population soit respectée.

Monsieur MAITREHENRY précise qu'il suffit de regarder le solde de l'année 2021 à hauteur de 209 417,98 €, équivalent à deux ans de fonctionnement, envié par certaines associations. S'agissant des intitulés inscrits au sein du budget, il pense que la formule « ressources humaines » n'est pas approprié et suggère d'indiquer qu'il s'agit d'une prestation extérieure.

Le Président précise qu'il est indiqué « ressources humaines » afin que chacun puisse comprendre la nature de la dépense mais qu'il s'agit bien d'une somme versée à la Communauté de Communes Vendeuvre Soulaines qui réalise pour le compte de la CLi une prestation.

Monsieur AUDIGE demande à ce que soit sollicitée l'ANCCLI afin qu'il soit attribué à la CLI de Soulaines une subvention en fin d'année sur les fonds complémentaires attribués par l'ASN et que l'ANCCLI n'aurait pas utilisés.

Le Président trouve qu'il s'agit d'une suggestion pertinente compte tenu du budget très spécifique de cette année et propose à Monsieur AUDIGE de se rapprocher du secrétariat de la CLI pour en effectuer les démarches.

#### 4. POINT DE SITUATION SUR LES DOSSIERS EN COURS

##### 4.1 VOYAGE D'ETUDE

Christian COLLINET – Président de la Commission Communication – rappelle l'objectif de ce voyage d'étude : s'informer sur les différentes phases de démantèlement, des matériels et matériaux concernés, ainsi que sur les filières qui vont devoir les prendre en compte dont le Centre de Stockage de l'Aube.

Il précise que ce voyage d'étude se déroulera sur deux jours durant lesquels les membres de la CLI pourront visiter deux centrales nucléaires à la fois en activité (présence de réacteurs à eau pressurisée) et en déconstruction (présence de réacteurs graphite-gaz). Les membres de la CLI pourront visiter les centrales nucléaires de Saint-Laurent (dans le Loir-et-Cher) et de Chinon (en Indre-et-Loire). En complément de ces visites, les membres auront l'occasion de visiter la boule de Chinon qui est le premier réacteur nucléaire intégré dans une structure sphérique et aujourd'hui appelé « le musée de l'atome ». Il précise qu'EDF a confirmé à la CLI son enthousiasme à recevoir ses membres les 14 et 15 septembre prochains, le programme de ces deux jours devant prochainement être arrêté et communiqué aux membres de la CLI. Les centrales de Saint-Laurent et Chinon ont précisé à la CLI être en capacité d'accueillir 20 participants maximum, en bonne condition physique et qui pourront également entrer en zone nucléaire, proscrite aux femmes enceintes. La capacité d'accueil étant de 20 voyageurs, Monsieur COLLINET précise que la CLI devra limiter les places dans l'ordre d'arrivée des réponses et mettre les suivantes sur une liste d'attente en cas de désistement.

Le Président souligne deux dimensions à ce voyage d'étude : les problématiques de déconstruction et la valorisation du patrimoine que peuvent représenter ces installations.

Le Président ajoute à titre informatif que les membres de la CLI de la Centrale de Nogent-sur-Seine organisent leur voyage d'étude le 8 juillet 2022 dans le cadre d'une journée découverte des installations de l'ANDRA, avec les visites du CSA et du CIRES. Il trouve intéressant que d'autres CLI souhaitent s'instruire sur ces problématiques de stockage de déchets radioactifs.

##### 4.2 ETUDE ENVIRONNEMENTALE

Le Président rappelle que la CLI de Soulaines réalisera en 2022 des analyses complémentaires dans le cadre de la poursuite des études engagées en 2007 et 2012 afin de suivre l'environnement autour du Centre de Stockage de l'Aube. Il trouve intéressant de poursuivre les études engagées précédemment et d'en élargir le périmètre pour prendre en compte de nouvelles composantes environnementales.

Il précise que le cahier des charges est en cours de finalisation, sa qualité étant fondamentale et indispensable pour le lancement d'une consultation solide auprès des deux prestataires agréés que sont l'ACRO (Association pour le Contrôle de la Radioactivité dans l'Ouest) et la CRIIRAD (Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la Radioactivité).

Le Président partage la position de Michel GUERITTE s'agissant de la démarche de la CLi qui n'est pas d'aller contrôler l'ANDRA, dont les contrôles sont opérés par des laboratoires spécialisés, et qui jusqu'à preuve du contraire ne subit pas de contestation sur sa fiabilité.

#### 4.3 OBSERVATOIRE DE LA SANTE

Le Président rappelle la seconde étude engagée par la Commission de Suivi Sanitaire, qui porte sur la mise en place d'un observatoire local de la santé des riverains. Il rappelle que la CLi n'est pas spécialiste en épidémiologie et a souhaité s'assurer le concours des autorités les plus pertinentes sur ce sujet, de manière à s'appuyer sur les connaissances scientifiques collectives d'experts en la matière.

Il précise que la Commission de Suivi Sanitaire pourra tenir, en septembre, une réunion au cours de laquelle il sera nécessaire d'approuver sous l'autorité de l'ARS, SFP et l'ORS, la démarche de mise en place d'un observatoire local de la santé sur un territoire défini. Ce projet regroupe des missions régaliennes de l'ARS et SPF, instances qui pourront préciser leurs rôles et missions en son sein, étant entendu que chaque instance prendra financièrement en charge la part lui revenant.

Monsieur PICHERY laisse la parole à Monsieur MILLOT – représentant l'ARS Grand Est – qui précise l'état d'avancement du dossier comme suit :

Monsieur MILLOT rappelle que la CLi de Soulaines a sollicité l'ARS pour l'accompagner dans le cadre de travaux qu'elle souhaite engager sur le suivi sanitaire des populations résidant autour du Centre de Stockage de l'Aube. Il précise que cette demande a fait l'objet d'échanges entre l'ARS, Santé Publique France et l'ORS le 26 avril dernier ; échanges au cours desquels deux saisines ont été validées, et soumises à la signature de Madame la Directrice Générale de l'ARS Grand Est :

1. La participation à la réflexion sur la mise en place d'un système de surveillance épidémiologique autour du Centre de Stockage de déchets radioactifs de l'Aube, en associant, comme proposé par la CLi, l'expertise en santé publique de Santé Publique France, l'ARS et l'ORS Grand Est.
2. L'investigation d'une suspicion d'agrégats spatio-temporels de cas d'hyperparathyroïdie primaire, qui fait suite au signalement sanitaire, effectué par un membre de la CLi le 4 décembre 2019, faisant état d'un nombre anormalement élevé de cas d'hyperparathyroïdie primaire dans la patientèle d'un médecin généraliste exerçant sur le territoire de la commune de Brienne-le-Château. La poursuite des investigations semble nécessaire pour confirmer/infirmier cette suspicion de cas groupés d'hyperparathyroïdie primaire et pour en rechercher les causes éventuelles, dans le cas où cette suspicion venait à être confirmée.

Monsieur MILLOT précise que ces deux projets de saisines pourront être retournés à la CLi au cours de la semaine 24.

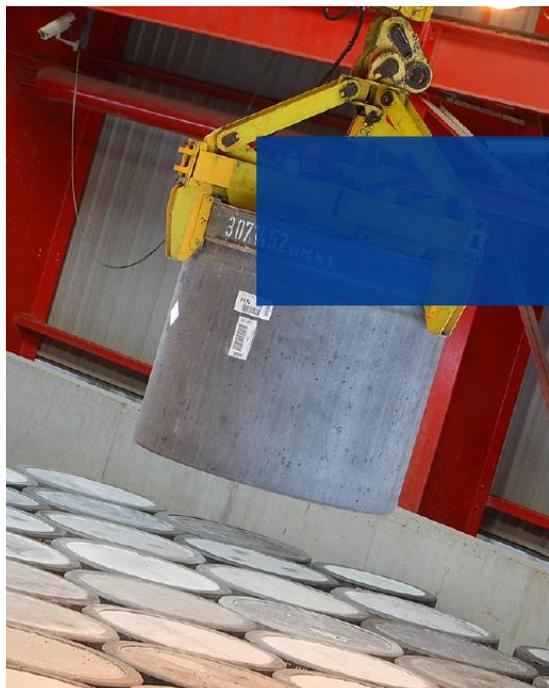
Le Président remercie Monsieur MILLOT pour ces précisions et rappelle que ces saisines ont été rédigées par des organismes dont l'accompagnement est indispensable à la CLi pour progresser.

Le Président souhaite que la rencontre entre la Commission de Suivi Sanitaire et ces 3 organismes se tienne la deuxième quinzaine de septembre ou au début du mois d'octobre, au cours de laquelle il pourra être défini les missions de chacun, le périmètre de l'étude et les moyens financiers à engager.

Le Président cède la parole à Monsieur TORRES qui va présenter à l'Assemblée, le rapport d'activités 2021 du Centre de Stockage de l'Aube.

## 5. ANDRA CSA – PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2021

Monsieur TORRES – Directeur Industriel et des activités du Grand Est, présente le rapport d'activités 2021 du Centre de Stockage de l'Aube.



### RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021 DU CENTRE DE STOCKAGE DE L'AUBE - CSA

Par Patrice TORRES

Commission locale d'information de Soulaines  
Assemblée générale

10/06/2022

Ce document est la propriété de l'Andra.  
Il ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation expresse et préalable.





## Statut et mission de l'Andra

**Etablissement public** à caractère industriel et commercial (Epic) sous la tutelle des ministères en charge de la recherche, de l'énergie et de l'environnement.

L'Andra est indépendante des producteurs de déchets radioactifs.

### Mission de l'Andra

Trouver et mettre en œuvre des solutions de gestion sûres pour l'ensemble des déchets radioactifs français afin de protéger les générations présentes et futures des risques que ces déchets peuvent présenter.

DICE/COM/22-0008



L'information et la diffusion de la culture scientifique et technique font parties des missions confiées à L'ANDRA par l'Etat, dans le cadre de son expertise en matière de gestion des déchets radioactifs. Monsieur TORRES rappelle, que l'ANDRA réalise divers supports de communication de manière à éclairer les missions de l'ANDRA, les décisions politiques et le débat national sur la problématique des déchets, dans un objectif global de garantie de la protection l'homme et de l'environnement d'aujourd'hui et de demain.



## Les activités de l'Andra

### Exploiter

les centres de stockage de déchets radioactifs en activité

### Surveiller

le premier centre français de stockage de déchets radioactifs aujourd'hui fermé

### Étudier et concevoir

des solutions de stockage pour les déchets qui n'en ont pas encore (FAVL, projet Cigéo)

### Assurer une mission de service public

par la collecte des déchets « non électronucléaires », les objets radioactifs détenus par les particuliers et l'assainissement des sites pollués

### Partager et valoriser

son savoir-faire à l'étranger

### Informier et dialoguer

avec tous les publics

### Conserver

la mémoire de ses centres

DICE/COM/22-0008



## La classification et filières de gestion des déchets radioactifs

	Déchets dits à <b>vie très courte</b> contenant des radionucléides de période <b>&lt;100 jours</b>	Déchets dits à <b>vie courte</b> dont la radioactivité provient principalement de radionucléides de période <b>≤31 ans</b>	Déchets dits à <b>vie longue</b> dont la radioactivité provient principalement de radionucléides de période <b>&gt;31 ans</b>
Très faible activité (TFA)	Gestion par décroissance radioactive  <b>VTC</b>	Stockage de surface <i>(Centre industriel de regroupement, d'entreposage et de stockage - Cires)</i> <b>TFA</b>	
Faible activité (FA)		Stockage de surface <i>(Centre de stockage de l'Aube - CSA)</i> <b>FMA-VC</b>	Stockage à faible profondeur (à l'étude) <b>FA-VL</b>
Moyenne activité (MA)			<b>MA-VL</b>
Haute activité (HA)	Non applicable	<b>HA</b>	Stockage profond (à l'étude)

DICE/COM/22-0008

Afin de comprendre la stratégie de gestion des déchets radioactifs, Monsieur TORRES rappelle leur classification et les différents canaux de gestion, classés selon deux critères :

- leur niveau d'activité – TFA (très faible activité), FA (faible activité) et HA (haute activité),
- la durée de vie des rayonnements qui les constituent – VTC (vie très courte), VC (vie courte) et VL (vie longue).

Il évoque les solutions mises en place par l'ANDRA :

- Au CIRES (Centre Industriel de Regroupement, d'Entreposage et de Stockage) sont stockés les déchets TFA, liés aux déchets de déconstructions.
- Sur le CSA (Centre de Stockage de l'Aube), les déchets FMA constitués principalement de radioéléments à vie courte et majoritairement issus de l'exploitation et de la déconstruction des INB (Installations Nucléaires de Base).



## Les volumes de déchets radioactifs / leur niveau de radioactivité

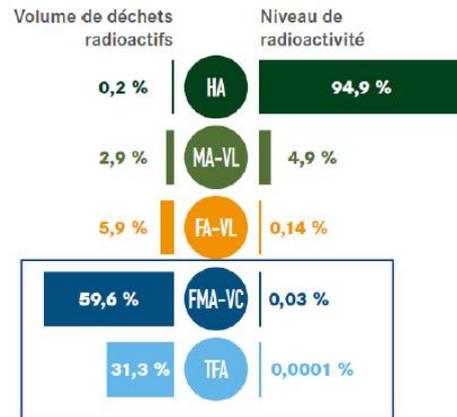
**Les 3 centres de stockage de surface**  
(2 en exploitation dans l'Aube et 1 en phase de surveillance dans la Manche)

permettent de stocker

plus de **90 % des déchets radioactifs** produits chaque année en France (TFA et FMA-VC).

DICE/COM/22-0008

La répartition des volumes et niveaux de radioactivité  
(édition 2018 de l'Inventaire national sur la base des chiffres à fin 2016)



Monsieur TORRES précise que les déchets de haute et moyenne activité à vie longue sont les déchets qui contiennent le plus de radioactivité, mais qui représentent une part faible des volumes de déchets produits en France. Sur 93 000 m<sup>2</sup> d'inventaire, 50% des déchets sont déjà produits, tandis que l'autre moitié relève des déchets à produire durant exploitation des centrales nucléaires selon les durées d'autorisation d'exploiter qui leur ont été fixés. Il précise que les déchets localisés sur le CSA représentent 60% du total des volumes de déchets et 0,03% de la radioactivité. Ces données s'expliquent par une concentration de la radioactivité sur de faibles volumes.

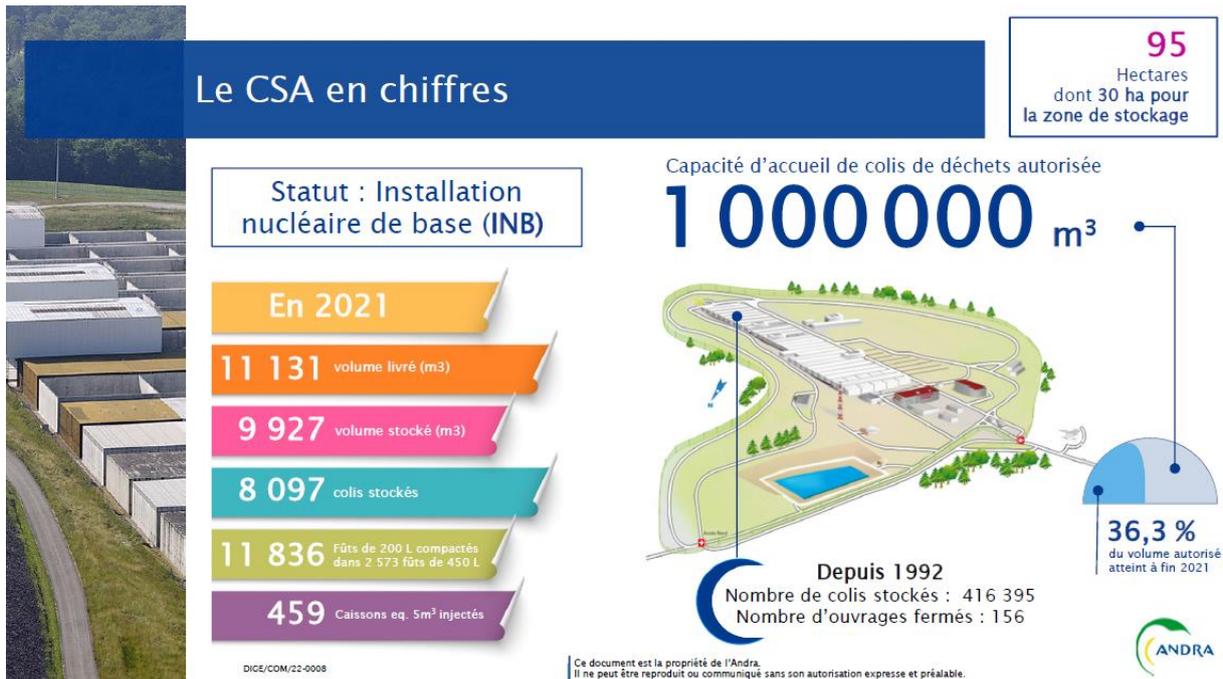


**Le centre de stockage de l'Andra dans l'Aube - CSA**  
pour les déchets de faible et moyenne activité principalement à vie courte (FMA-VC)

DICE/COM/22-0008

Ce document est la propriété de l'Andra.  
Il ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation expresse et préalable.



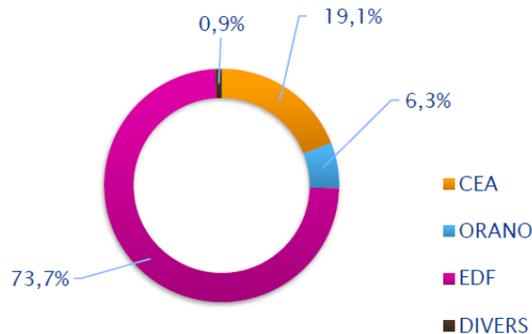


Monsieur TORRES explique que l'autorisation de stockage du CSA n'est pas fondée sur sa durée d'exploitation mais sur sa capacité volumique, représentant 1 000 000 m<sup>3</sup> de déchets radioactifs de la catégorie FMA et principalement issus de radioéléments à vie courte.

Il précise que de plus faibles volumes de déchets ont été accueillis sur le CSA au cours de l'année 2021. Cette baisse s'explique notamment par des périodes de maintenance ainsi que par le ralentissement de l'activité de certaines installations nucléaires en 2020, suite à la crise sanitaire de Covid-19.

Monsieur TORRES rappelle que la mission de l'ANDRA se rapporte à la protection de l'environnement. Ainsi, réceptionner moins de déchets au cours d'une année d'exploitation signifie que l'installation de stockage – ressource rare –, sera disponible plus longtemps. Il précise que le volume de stockage atteint à la fin de l'année 2021 s'élève à 36,3% de la capacité volumique autorisée. Cependant, selon les stratégies de démantèlement, les producteurs pourraient imaginer et planifier la livraison d'un plus gros volume de déchets sur une année, réduisant ainsi la durée de disponibilité de l'installation. Considérant ces divers démantèlements en cours, l'inventaire des matières et des déchets radioactifs est régulièrement mis à jour et publié tous les 5 ans de façon à informer sur les catégories de déchets produits et à produire.

## La répartition des livraisons au CSA par producteur



Volume livré en 2021 : 11 131 m<sup>3</sup>

DIGE/COM/22-0008

Ce document est la propriété de l'Andra. Il ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation expresse et préalable.



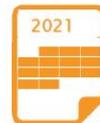
Monsieur TORRES précise la répartition des volumes livrés et stockés par producteur. Il ajoute qu'EDF, exploite un grand nombre d'installations nucléaires en France et livre davantage de déchets sur le CSA.

## Le transport

→ Le transport des déchets et matières radioactifs est soumis à la réglementation des transports des matières dangereuses (TMD) et plus spécifiquement pour la route à l'accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR).



**L'Autorité de Sûreté Nucléaire** est en charge du contrôle de la sûreté des transports civils de déchets et matières radioactifs



**Les expéditions sont planifiées** (maîtrise du rythme de livraison)



**Les camions sont contrôlés** à l'arrivée et au départ du Centre



Le choix du mode de transport (route, rail...) est laissé à l'appréciation des producteurs

En 2021



1 086 véhicules



0 livraison via le terminal ferroviaire de Brienne-le-Château

DIGE/COM/22-0008

Ce document est la propriété de l'Andra. Il ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation expresse et préalable.



Monsieur TORRES indique qu'il est important de signaler qu'aucune livraison n'a été effectuée par voie ferrée en 2021, dans la continuité des années précédentes, les producteurs privilégiant les transports par voie routière. Pour autant, l'ANDRA et les producteurs ont fait le choix de maintenir en conditions opérationnelles le terminal ferroviaire de Brienne-Le-Château, occasionnellement utilisé pour le transport de déchets radioactifs hors normes dimensionnels et souvent destinés au CIREs.



## Les faits marquants de 2021

### ○ Création au sein de l'Andra d'une direction industrielle et Grand Est (DIGE)

Patrice Torres, directeur des opérations industrielles de l'Andra et directeur des Centres industriels de l'Andra dans l'Aube (CI2A), a été également nommé en mai 2021 directeur du Centre de l'Andra en Meuse/Haute-Marne (CMHM). En regroupant au sein d'une même unité, les activités de ses trois installations industrielles situées dans la région Grand Est, l'Andra a souhaité favoriser les synergies et le partage d'expertises entre les CI2A qui accueillent déjà des déchets radioactifs et le CMHM où se prépare la réalisation du projet de centre de stockage géologique Cigéo.

Franck Duret a été nommé chef des centres de l'Andra dans l'Aube en charge des activités opérationnelles.

DIGE/COM/22-0008

Ce document est la propriété de l'Andra.  
Il ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation expresse et préalable.



Monsieur TORRES présente deux modifications organisationnelles au sein du CSA, au cours de l'année 2021 :

- Monsieur Franck Duret, ancien Directeur du Centre de Stockage de la Manche est en responsabilité de l'activité opérationnelle du Centre de Stockage de l'Aube.
- Divers départements ont été créés parmi lesquels celui de la sûreté nucléaire, sous la responsabilité de Sophie Dinant - Responsable de l'environnement et de la qualité. La nécessité de regroupement des problématiques environnementales et de sûreté ayant été constatée.

En effet, l'ASN s'intéresse davantage aux demandes d'autorisations environnementales globales, aux concepts et procédés, afin d'éviter et réduire les impacts environnementaux pour la conservation de l'environnement. Ces changements organisationnels, pouvant impacter l'ANDRA dans la réalisation de ses missions, sont mis en œuvre après autorisation de l'Autorité de Sûreté Nucléaire.

Monsieur TORRES souligne un fait marquant intervenu au cours de l'année 2022 : le changement depuis le 1er juin de l'opérateur industriel de l'ANDRA depuis la mise en service et exploitation du CSA. Suite à un appel d'offres, Astéralis, prestataire intervenant déjà au CIRES, s'est vu attribuer un nouveau contrat par l'Agence, prenant le relais d'Orano NC. L'entreprise pourra s'appuyer sur l'expertise et les connaissances de certains employés, anciennement d'Orano, qui ont rejoint les équipes de ce nouveau prestataire. Il précise que ce changement n'est pas lié à une volonté de réduire les coûts, ni de réduire la qualité de l'exploitation puisque le contrat signé pour les 5 ans à venir engagera un coût supplémentaire de 500 000 euros par rapport au contrat précédent.



## Les dispositions en matière de radioprotection

- **Dosimétrie individuelle maximale enregistrée en 2021 : 1,01 mSv (milli Sievert)**

2020	2019	2018	2017	2016
0,90	0,93	1,03	1,06	1,43

- **Dosimétrie collective en 2021 : 8,31 H.mSv (Homme.milli Sievert)**

2020	2019	2018	2017	2016
7,72	8,88	10,55	9,28	12,43

La dose de l'agent le plus exposé et la dose collective sont en légère hausse en 2021. Cela concerne les tâches d'exploitation et de livraison des colis de déchets. Ces résultats sont en lien avec l'augmentation du nombre de colis stockés par rapport à 2020 (+14 %), année marquée par un ralentissement des livraisons dû au contexte sanitaire.

DIGE/COM/22-0008

Ce document est la propriété de l'Andra. Il ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation expresse et préalable.



Tenue de zone

- 1 Casque
- 2 Gants de protection
- 3 Deux dosimètres

- 4 Combinaison de travail
- 5 Chaussures de sécurité



S'agissant de la dosimétrie individuelle du personnel travaillant sur site, Monsieur TORRES précise que la dose reçue varie d'une année à l'autre selon le nombre de colis réceptionnés sur l'installation et leur niveau d'activité. La dosimétrie reste cependant, extrêmement faible. Il rappelle qu'une personne de catégorie A, amenée à être très largement exposée, bénéficie d'un suivi médical particulier et peut recevoir jusqu'à 20 milli Sieverts chaque année. Il explique que la dose collective (somme des doses reçues par l'ensemble des collaborateurs qui travaillent sur le CSA) reste inférieure à la dose que chacun est autorisé à recevoir. Il précise qu'il a été constaté entre 2020 et 2021 une légère augmentation des dosimétries du fait d'un nombre de colis réceptionnés plus importants, 2020 ayant été impactée par la crise sanitaire du Covid-19.



## Les dispositions en matière de sécurité

- **1 accident du travail avec arrêt en 2021 (agent Andra)**

Rupture du tendon rotulien à la suite d'une chute dans un escalier avec 176 jours d'arrêt.

2020	2019	2018	2017	2016
1	0	2	2	2

- Des résultats en-deçà des statistiques nationales annuelles d'accidentologie publiées par l'INRS (Institut national de recherche et de sécurité).

DIGE/COM/22-0008

Ce document est la propriété de l'Andra. Il ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation expresse et préalable.



## Exercice Emilie : mise en œuvre du plan d'urgence interne



**Date :** 16 novembre 2021

**Scénario :** Incendie d'un transport de déchets radioactifs stationné à l'intérieur du CSA

**Type de PUI :** radioactif

**Objectifs :** tester la chaîne d'alerte interne et externe en dehors des heures de travail du site. La préfecture de l'Aube a également participé à cet exercice afin de tester les échanges entre son centre opérationnel départemental et l'Andra.

**Participants internes :** Andra / Préfecture de l'Aube / SDIS

DICE/COM/22-0008

Ce document est la propriété de l'Andra.  
Il ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation expresse et préalable.



Ces exercices permettent à l'ANDRA de se préparer à des situations nécessitant une intervention de secours externes. L'exercice Emilie, organisé en 2021, simule un incendie de transport de déchets radioactifs au cours duquel toute la chaîne d'alerte et la coordination des interventions a été mis à l'épreuve, engageant les services de la préfecture, le SDIS et les services de l'ANDRA. La mise en place de ces exercices est bénéfique pour l'ANDRA qui en tire un retour d'expérience permettant de progresser, d'envisager des actions correctives et définir le type de formations éventuelle à engager. Monsieur TORRES précise qu'il arrive que l'information donnée sur le site ne soit pas transmise dans sa globalité, induisant les équipes de secours en erreur. Par ailleurs, il ajoute que l'ANDRA, en tant qu'exploitant de l'Installation Nucléaire de Base, s'assure ainsi que les services de secours externes sont en mesure d'appréhender l'installation en cas d'intervention.



## Les inspections de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN)

DICE/COM/22-0008

Ce document est la propriété de l'Andra.  
Il ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation expresse et préalable.



## Les inspections de l'ASN en 2021



Comme toute installation nucléaire de base, le Centre de stockage de l'Aube est soumis au contrôle rigoureux et indépendant de l'Autorité de sûreté nucléaire qui effectue des inspections\* régulières sur site.

3 inspections réalisées

(dont une en inopinée) sur les thèmes suivants :

- o Fonctionnement de l'instance de contrôle interne (ICI) et les modalités d'acceptation en dérogation de certains colis de déchets au CSA – 27 mai
- o Incendie avec vérification de la bonne tenue des engagements pris à l'issue de l'instruction du réexamen de sûreté relatifs à la maîtrise du risque d'incendie – 6 juillet
- o La radioprotection des travailleurs – 14 septembre

\*Les lettres de suite d'inspection disponibles sur [www.asn.fr](http://www.asn.fr)

DICE/COM/22-0008

Ce document est la propriété de l'Andra.  
Il ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation expresse et préalable.



## Les événements significatifs déclarés en 2021

DICE/COM/22-0008

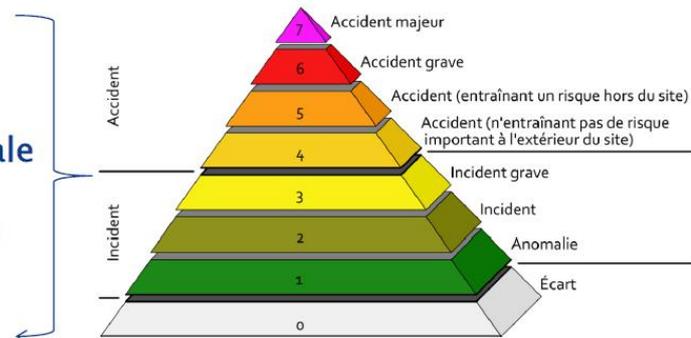
Ce document est la propriété de l'Andra.  
Il ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation expresse et préalable.



## Les évènements significatifs en 2021



### Echelle Internationale des Evénements Nucléaires (INES)



- **Aucun accident, ni incident au sens de l'échelle INES n'est survenu**

DICE/COM/22-0008

Ce document est la propriété de l'Andra.  
Il ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation expresse et préalable.



Monsieur TORRES revient sur les quatre événements intéressants qui se sont produits sur le CSA au cours de l'exercice 2021 :

- Le 08/04/2021 – Un dépassement de limite de rejet à hauteur de 38mg/L en sortie de station d'épuration (MES), normalement limité à 30mg/L.
- Le 03/06/2021 – Un marquage faible en tritium au sein du piézomètre DS40. Le tritium est un radioélément pouvant migrer sur le plan chimique et gazeux, amené à sortir de l'ouvrage de stockage.
- Le 15/07/2021 – L'ASN et la Cli ont été informés d'un événement intéressant suite au déclenchement du dispositif de surverse du bassin d'orage, lié aux précipitations des 14 et 15 juillet 2021.
- Le 08/09/2021 – Une interruption de prélèvement pour la surveillance des aérosols et iodes en stations atmosphériques AS1 et AS2, suite au dépassement du délai lié à la remise en service d'un appareil du programme de surveillance. Il précise que cet événement ne remettait pas en cause la capacité de l'ANDRA à surveiller le site.



## La surveillance de l'environnement et des rejets du CSA

DICE/COM/22-0008

Ce document est la propriété de l'Andra.  
Il ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation expresse et préalable.



### Les objectifs de la surveillance de l'environnement et des rejets du CSA

Objectifs du plan de surveillance édictés par l'Autorité de sûreté nucléaire :

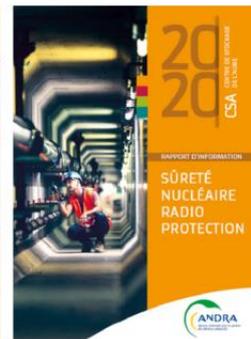
- Suivre l'impact des activités de conditionnement et de stockage
- Respecter les exigences réglementaires (Arrêté rejet et Décision environnement)
- Détecter toute situation anormale

Les résultats sont publiés et transmis à :

- ASN
- IRSN
- RNM ([www.mesure-radioactivite.fr](http://www.mesure-radioactivite.fr))



Réunion annuelle de la Commission locale d'information (CLI)



Rapport annuel au titre des articles L. 125-15 et L. 125-16 du Code de l'environnement

DICE/COM/22-0008

Ce document est la propriété de l'Andra.  
Il ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation expresse et préalable.





L'ANDRA est amenée à surveiller différents paramètres environnementaux, au même titre que la CLI qui relancera une campagne de surveillance, de mesures et d'analyses en 2022 pour enrichir son propre référentiel. L'ANDRA travaillera avec la CLI, et réalisera, par ses propres moyens, le même type de prélèvements pour comparaison des résultats. L'ASN procède de cette manière dans le cadre d'inspections inopinées et est amenée à mandater différents laboratoires externes pour compléter les analyses réalisées par l'ANDRA.

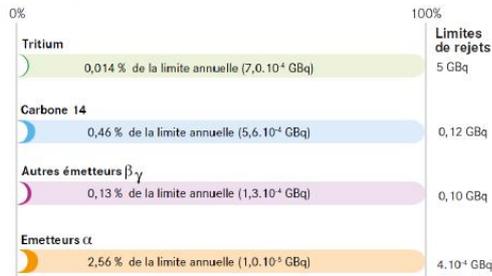
Monsieur GERARD se demande si l'ANDRA a procédé à des analyses sur les arbres fruitiers plantés par la CLI en périphérie du CSA.

Monsieur TORRES lui rappelle que ces arbres ont été plantés par la CLI de façon à ce qu'elle puisse y opérer des prélèvements et poursuivre ses analyses. Ils ne font pas partie des vecteurs d'analyse de l'ANDRA. Il précise que l'ANDRA établit un programme de surveillance de l'environnement basé sur des données scientifiques et des bio-indicateurs approuvés par l'ASN. L'ANDRA pourrait aller au-delà du plan réglementaire, mais n'a jamais eu le besoin ni la demande de la CLI de prélever sur ces arbres fruitiers. Les analyses de l'ANDRA sont réalisées sous les vents dominants et selon la portée des rejets émis par la cheminée. Les résultats de ces analyses sont disponibles au sein du bilan annuel produit par l'ANDRA et sur le site internet du Réseau National de Mesure de la radioactivité dans l'environnement (RNM).



## Les rejets liquides et gazeux en 2021

### REJETS LIQUIDES



N.B. le graphique n'est pas à l'échelle.  
Les faibles pourcentages ne sont en effet pas visualisables à l'échelle réelle.

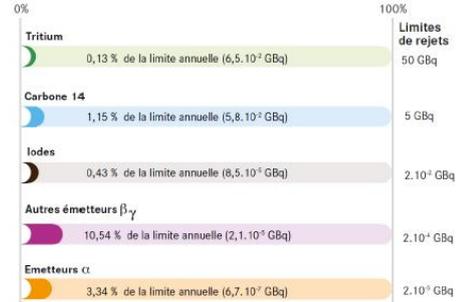
Part des limites annuelles relatives aux rejets liquides (effluents A) en 2021.

DICE/COM/22-0008

Ce document est la propriété de l'Andra.  
Il ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation expresse et préalable.



### REJETS GAZEUX



N.B. le graphique n'est pas à l'échelle.  
Les faibles pourcentages ne sont en effet pas visualisables à l'échelle réelle.

Part des limites annuelles relatives aux rejets gazeux en sortie de cheminée en 2021.

Monsieur TORRES présente le résultat de la surveillance des rejets liquides et gazeux en 2021, en dessous des limites autorisées. Les limites de rejets sont fixées sur demande de l'exploitant suivant les rejets maximaux qu'il peut être amené à rejeter au cours de son activité.



## Rayonnement $\gamma$ ambiant en clôture du CSA - Exposition externe

Débit de dose moyen mensuels des dosimètres implantés en clôture (en nSv/h)

**D13**  
Dosimètre de référence  
37 à 115 nSv/h

**D25**  
67 à 143 nSv/h



DICE/COM/22-0008

Ce document est la propriété de l'Andra.  
Il ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation expresse et préalable.

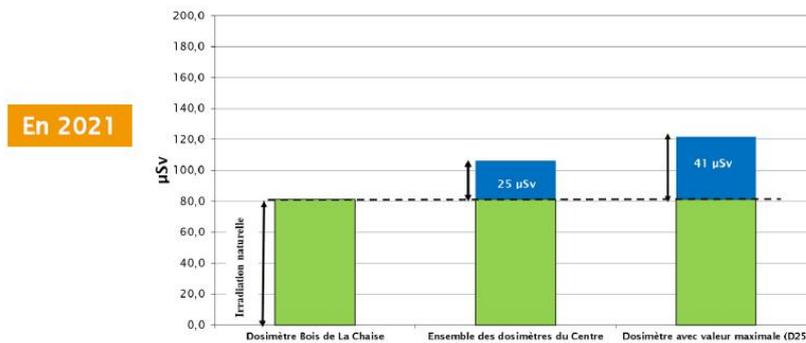




## Rayonnement $\gamma$ ambiant en clôture du CSA – Exposition externe

**Limite pour le public = 1 mSv/an hors composante naturelle**

\* Equivalent de dose reçu par un promeneur passant 3 heures par jour à la limite de la clôture du CSA



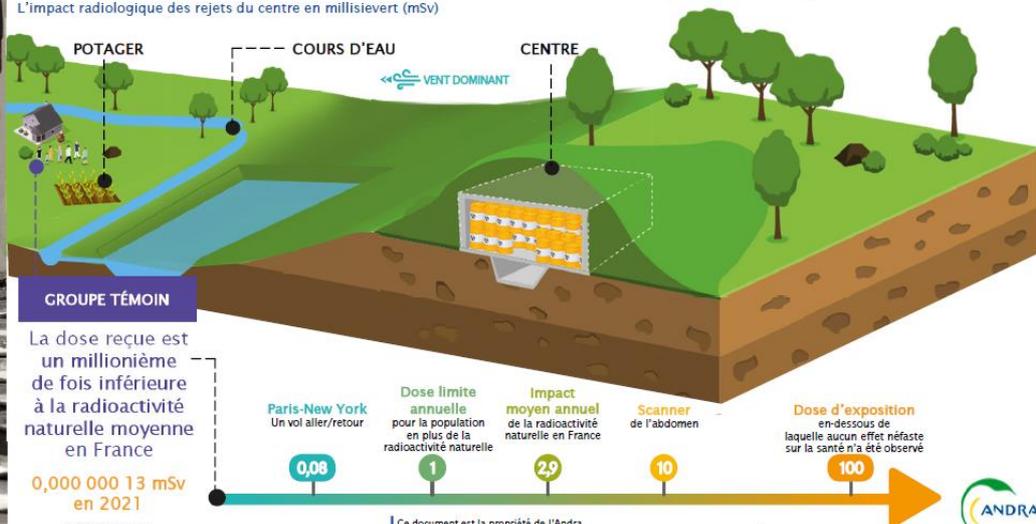
DIGE/COM/22-0008

Ce document est la propriété de l'Andra. Il ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation expresse et préalable.



## L'impact radiologique des rejets du CSA

L'impact radiologique des rejets du centre en millisievert (mSv)



DIGE/COM/22-0008

Ce document est la propriété de l'Andra. Il ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation expresse et préalable.



Grâce à cette surveillance environnementale, l'ANDRA vérifie qu'il n'y ait pas d'anomalies et atteste du respect des règles qui lui sont fixées. L'ANDRA utilise également cette surveillance pour évaluer l'impact radiologique d'un groupe de référence qui vit à proximité de l'installation, dont les résultats s'avèrent extrêmement faibles en 2021.

Monsieur GUERITTE revient sur l'événement intéressant du 15 juillet 2021 qui a contraint l'ANDRA à ouvrir les vannes de son bassin d'orage. Il s'inquiète de l'évolution de plus en plus fréquente et importante des débits et doses et demande si une autre solution peut être trouvée.

Monsieur TORRES précise qu'une vidéo d'animation a été produite par l'ANDRA afin que chacun puisse comprendre comment sont gérées les eaux du CSA dont les pluies météoriques et les rejets qui en découlent. Il précise que le bassin d'orage a été dimensionné pour accueillir une pluie dite décennale et dispose de pompes de rejets mises en service au-dessus d'un certain niveau d'intensité. Le bassin d'orage intègre un dispositif de surverse ne dégradant pas la capacité à surveiller les rejets extérieurs.

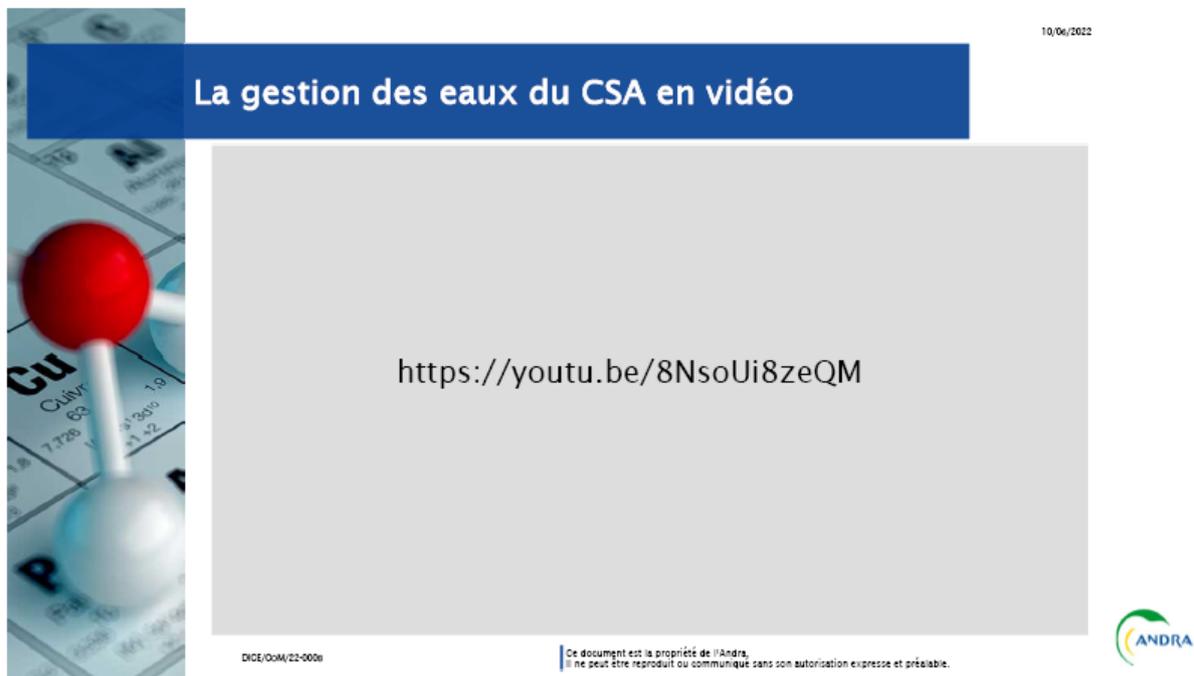
Monsieur GUERITTE trouve anormal que le CSA dispose d'une autorisation annuelle de rejets.

S'agissant des rejets liquides, Monsieur TORRES lui rappelle que l'ANDRA dispose d'une autorisation annuelle de rejets depuis une vingtaine d'années et lui précise qu'il incombe à l'industriel de démontrer que ces émissions ne génèrent pas d'impacts problématiques sur l'environnement, et qu'il s'agit de rejets extrêmement faibles.

D'après Michel GUERITTE, Monsieur TORRES lui aurait confirmé qu'il s'agit de rejets non mesurables puisqu'un becquerel en activité ne peut être mesuré.

Monsieur TORRES souligne qu'il est important de ne pas interpréter les éléments de réponses apportés. Ces modalités de surveillance sont encadrées et agréées par l'ASN et l'IRSN, indépendants de l'exploitant nucléaire.

Monsieur TORRES présente la gestion des eaux du CSA à l'aide d'une courte animation vidéo.



10/06/2022

**La gestion des eaux du CSA en vidéo**

<https://youtu.be/8NsoUi8zeQM>

DICE/DoM/22-000e

Ce document est la propriété de l'Andra, il ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation expresse et préalable.



*Pour visionner le film d'animation se rapportant à la gestion des eaux du CSA :*  
<https://youtu.be/8NsoUi8zeQM>

Monsieur BARROY s'interroge sur la provenance des 30 litres d'eau recueillis, mentionnés dans la vidéo.

Monsieur TORRES précise que cette eau récupérée des ouvrages de stockage peut avoir plusieurs origines :

- Selon les catégories d'ouvrages : Les ouvrages gravillonnés, accueillant des colis en béton et des gravillons entre chaque colis, et les ouvrages bétonnés qui accueillent des colis métalliques où il est coulé du béton entre chaque couche de colis. De ces ouvrages peuvent être constatés des phénomènes de condensation ainsi que des pertes en eau après chaque bétonnage.
- En cas de défaillance du système d'étanchéité des ouvrages : le béton n'est pas un matériau étanche, ce qui oblige l'exploitant à recouvrir l'ouvrage d'une couche d'étanchéité amenée à vieillir. Il peut arriver qu'une couche d'étanchéité laisse entrer une faible part d'eau de pluie dans l'ouvrage, qui peut être récupérée. Ce procédé de collecte constitue un système d'alerte qui avertit l'exploitant en cas d'une récolte anormale d'eau.

Il précise qu'il s'agit cependant de matériau performant puisqu'à l'origine du concept initiale, il avait été prévu de collecter beaucoup plus d'eau dans le réseau.

Monsieur GUERITTE pense que depuis 30 ans les alvéoles sont amenées chaque jour à rejeter de l'eau compte tenu de la propriété non étanche du béton. D'après lui les radionucléides sont constitués d'environ 4 à 4,5% d'humidité naturelle et l'eau entrant dans le béton s'écoule et s'accumule dans le bassin d'orage.

Monsieur TORRES précise que des couches d'étanchéité sont appliquées sur les ouvrages de stockage pour ces raisons. Il précise que l'ANDRA récupère l'eau collectée dans le réseau séparatif gravitaire enterré sous les ouvrages et en contrôle la contamination. Dans le cas où de gros volumes d'eau serait collectés et que l'activité radiologique reste acceptable, ces rejets pourraient faire l'objet d'une intégration au sein du bassin d'orage. En l'occurrence, il s'agit de faibles volumes récupérés et traités de la même manière que les déchets radioactifs.



## Les actions en matière d'insertion territoriale, d'information et de dialogue

## Information et dialogue : un programme d'action adapté au contexte sanitaire



### Les principaux leviers

- **Informer** : Le Journal de l'Andra, les bilans réglementaires, la lettre aux élus, les brochures, les vidéos, le site internet Aube, les réseaux sociaux, les relations avec la presse locale
- **Expliquer** : les visites avec en moyenne 3 500 visiteurs/an, la journée portes ouvertes, les animations entre autres pour les scolaires (fête de la science, fête de la nature, ...), les séminaires étudiants
- **Participer à la vie locale** : parrainages (environ 50 projets/an), conférences (6/an en moyenne), rencontres avec entreprises locales,...
- **Dialoguer / concerter** : CLI et CSS, élus des communes, riverains, codecom et collectivités locales, conseil départemental, acteurs économiques représentés au sein des organisations consulaires,...

### En 2021

- Partenariat avec Troyes Aube Radio (11 émissions pédagogiques : « A l'Andra, à l'Envers, les sciences en perspective »)
- Création d'un **escape game** sur les déchets radioactifs et la mémoire des centres de stockage
- Une **conférence** à l'occasion de la Fête de la Science au centre de Congrès de Troyes
- Lancement d'un projet pédagogique sur la mémoire avec le Collège de Brienne-le-Château et l'Ecole de Design de Troyes
- 3<sup>ème</sup> édition du concours photo régional « Capture ton patrimoine industriel »
- Partenariat avec l'UTT dans le cadre des dispositifs Egalité des chances / Cordées de la Réussite

DIGE/COM/22-0008

## Données socio-économiques



	En 2021
○ Fiscalité directe locale :	6,3 M€
✓ Taxe foncière :	1,6 M€
✓ Contribution économique territoriale :	1,4 M€
✓ Taxe de stockage :	3,3 M€
○ Montant des règlements aux entreprises locales :	5,7 M€ (HT)
○ Montant de la taxe d'apprentissage versée aux établissements de la région :	+ de 12 k€
✓ Recrutements :	9
✓ Stagiaires (durée de stage > 1 mois) :	14
✓ Contrats d'apprentissage ou professionnalisation à l'année :	4
○ Budget de fonctionnement des CIZA :	55,2 M€

DIGE/COM/22-0008

Ce document est la propriété de l'Andra.  
Il ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation expresse et préalable.



Monsieur TORRES précise qu'à deux exceptions près parmi les salariés de l'ANDRA, le CSA ne compte pas de célibataire géographique. Les collaborateurs qui travaillent sur l'installation habitent déjà, ou viennent s'installer sur le territoire.



## Étude sur l'impact socio-économique



*Cette étude, réalisée par le Cabinet Utopies, évalue comment l'Andra contribue économiquement par ses investissements et achats réalisés, salaires et fiscalité versés, ... au soutien des emplois et au PIB. Elle a été réalisée en 2019 grâce à l'outil LOCAL FOOTPRINT@\* : une méthodologie fine basée sur le concept macro-économique des Tableaux Entrées-Sorties. Les données internes (achats, masse salariale et taxes) couvrent les 12 mois glissants de l'année 2018.*

Monsieur TORRES souligne que ces données relèvent de la dernière étude réalisée en 2017/2018 et que l'ANDRA relancera cette étude à la fin de l'année 2022 pour actualiser ces données et ne manquera pas d'en transmettre les résultats à la CLI.

Gilles GERARD se demande à quel moment un déchet radioactif de faible et moyenne activité peut entrer dans la catégorie des déchets de très faible activité.

Le Directeur indique qu'un colis de déchets radioactifs est désigné FMA-VC, dès lors qu'il respecte l'ensemble des critères d'acceptation du CSA. Certains colis proches d'être acceptables en FMA peuvent parfois être décontaminés pour être admis en TFA. Cependant, les producteurs disposent d'autorisations de stockage très limitées et préfèrent évacuer les déchets que de les conserver durant plusieurs décennies pour faire décroître leur radioactivité.

Monsieur GUERITTE s'interroge sur le projet de création de jumeaux numériques des centres de l'Aube.

Monsieur TORRES précise qu'il s'agit d'un modèle virtuel conçu pour reconstituer des installations industrielles et permettant de réunir l'ensemble des données à gérer, assurer leur traçabilité et suivre leur évolution au fil du temps, durant toutes les phases de vie du projet ou de l'installation. Il précise que ce projet nommé Ci2ANum a été sélectionné par l'Etat comme lauréat de l'appel à projet du Plan de Relance pour l'industrie.



MERCI DE VOTRE  
ATTENTION

Ce document est la propriété de l'Andra.  
Il ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation expresse et préalable.



L'intervention de Monsieur TORRES étant aboutie, il laisse la parole à Monsieur RIQUART.

## 6. INSPECTIONS ASN – INTERVENTION DE MONSIEUR RIQUART

Monsieur RIQUART – Chef de division ASN de Châlons-en-Champagne, présente : l'ASN, le bilan 2021 pour le CSA ainsi que les généralités des inspections menées par l'Autorité de Sûreté Nucléaire.



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CLI DU CSA

10 JUIN 2022

Mathieu RIQUART  
Chef de division – ASN Châlons-en-Champagne

## SOMMAIRE

### 1.0

Présentation de l'ASN

### 2.0

Bilan 2021 pour le CSA

### 3.0

Généralités sur les inspections

2 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CLU DU CSA – 10 JUIN 2022



## 1.0 PRÉSENTATION DE L'ASN



3 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CLU DU CSA – 10 JUIN 2022



**L'ASN ASSURE,  
AU NOM DE L'ÉTAT,**

le contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection, pour protéger les personnes et l'environnement. Elle informe le public et contribue à des choix de société éclairés.

**CHAMPS DE CONTRÔLE**

-  Industrie électronucléaire
-  Nucléaire de proximité
-  Déchets
-  Transport

**MISSIONS**

- Réglementer
- Autoriser
- Contrôler : inspecter et sanctionner
- Contribuer à la gestion des situations d'urgence
- Informers les publics

Monsieur RIQUART présente l'ASN, autorité administrative indépendante qui agit au nom de l'Etat, sans pour autant relever de l'autorité du gouvernement.

Il rappelle ainsi les 5 missions principales de l'ASN :

- **Réglementer** : l'ASN édicte de la réglementation que devront ensuite respecter les installations.
- Elle **autorise** les installations à fonctionner sur la base de dossiers très complets.
- Le cœur de son métier est de **contrôler, d'inspecter** voire de **sanctionner** si des écarts trop importants sont mis en évidence.
- Elle **contribue à la gestion des situations d'urgence** et c'est notamment à ce titre que des exercices de crise sont régulièrement organisés sur les installations.
- Elle **informe les publics**, raison pour laquelle son site internet est très étoffé.

Monsieur RIQUART précise les divers champs de contrôle :

- **l'industrie électronucléaire** : il ne s'agit pas seulement des centrales nucléaires mais aussi des installations qui interviennent dans le cycle de fabrication du combustible nucléaire et dans son retraitement.
- Elle intervient dans le domaine du **nucléaire de proximité** qui concerne toutes les activités qui mettent en œuvre des rayonnements ionisants, qu'il s'agisse des secteurs industriels, de la recherche ou du médical, soit les activités qui mettent en œuvre les rayonnements ionisants.
- L'ASN intervient dans le domaine des **déchets** nucléaires, au titre duquel le CSA fait l'objet de nombreux contrôles.
- Elle est également présente dans le domaine du **transport** des matières radioactives.



## 2.0

### CSA : BILAN 2021



2.0 Bilan 2021

## INSPECTIONS



### 3 inspections réalisées en 2021



Instance de contrôle interne (annoncée)  
→ gestion satisfaisante des modifications apportées à l'installation.



Incendie (annoncée)  
→ enjeux correctement gérés. Mise en œuvre adaptée des engagements pris à ce sujet.



Radioprotection des travailleurs (inopinée)  
→ Bonne prise en compte des enjeux. Qualité et rigueur du suivi dosimétrique réalisé.



### 2 inspections déjà réalisées en 2022

- ✓ Suivi des engagements
- ✓ Mise en place des pôles de compétence en radioprotection



Monsieur RIQUART présente à l'Assemblée les 3 inspections réalisées sur le CSA en 2021 :

- La première inspection annoncée portait sur l'instance de contrôle interne et avait pour objectif d'identifier la manière dont l'ANDRA gère les modifications qu'elle apporte à son installation. L'ASN a jugé cette gestion satisfaisante.
- A l'issue de la seconde inspection annoncée sur le thème de l'incendie, l'ASN a conclu que les enjeux étaient correctement gérés, et notamment que l'exploitant avait bien rempli ses engagements en la matière.

- La dernière inspection réalisée de manière inopinée portait sur la radioprotection des travailleurs. L'ASN a considéré que les enjeux étaient correctement pris en compte et a souligné la qualité et la rigueur du suivi dosimétrique réalisé.

Monsieur RIQUART précise que deux inspections ont déjà été réalisées sur le CSA en 2022. La première, dite de « suivi des engagements », a été réalisée dans le cadre des suites d'inspections précédentes, à l'issue desquelles l'exploitant avait été amené à prendre des engagements, mais également dans le cadre du processus de réexamen de sûreté de l'installation. Ces inspections ont pour but de faire le point sur le bon respect par l'exploitant des engagements. La seconde inspection réalisée a porté sur la mise en place des pôles de compétences en radioprotection, imposée par la réglementation et qui doit permettre de mieux structurer l'organisation en matière de radioprotection au sein d'une installation.

2.0 Bilan 2021

## EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

**Aucun évènement significatif déclaré en 2021 au titre :**

- ✓ de la sûreté nucléaire
- ✓ de la radioprotection
- ✓ de l'environnement

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CLU DU CSA - 10 JUIN 2022

7



S'agissant des événements significatifs, Monsieur RIQUART précise qu'aucun événement de ce type n'a été déclaré par l'ANDRA au cours de l'année 2021, que ce soit au titre de la sûreté nucléaire, de la radioprotection ou de l'environnement.

## AVIS DE L'ASN

### Bilan 2021 sûreté / radioprotection / environnement :

*(Rapport annuel 2021)*

**L'ASN considère que le CSA est exploité dans des conditions satisfaisantes dans les domaines de la sûreté, de la radioprotection et de l'environnement.**

L'avis global de l'Autorité de Sûreté Nucléaire concernant le fonctionnement du CSA figure dans le rapport annuel de l'ASN, présenté par son Président chaque année devant l'OPECST (Office Parlementaire d'Évaluation des Choix Scientifiques et Technologiques). En l'occurrence, le rapport portant sur l'année 2021 a été présenté courant mai 2022. A la suite de cette présentation, diverses conférences de presse régionales seront organisées, durant lesquelles le bilan de chaque installation sera détaillé. Compte tenu de la période de réserve électorale, cette conférence se déroulera cette année en septembre pour le Grand Est.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CLI DU CSA – 10 JUIN 2022

## 3.0 GÉNÉRALITÉS SUR LES INSPECTIONS



3.0 Généralités sur les inspections

### CHIFFRES CLÉS EN 2021



**1 881**

Inspections dont  
5% réalisées à  
distance



**393**

avis techniques  
de l'IRSN  
rendus à l'ASN



**26 733**

lettres de suite d'inspections  
disponibles sur [asn.fr](http://asn.fr)  
au 31 décembre 2021

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CLI DU CSA – 10 JUIN 2022

10



Monsieur RIQUART explique que l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire est un appui technique de l'ASN, composé d'experts très compétents sur des domaines ciblés. Dans le cadre des instructions menées par l'ASN, elle est amenée à demander des avis techniques à l'IRSN sur des sujets très précis et pointus.

## TYPES D'INSPECTION (ANNONCÉE OU INOPINÉE)

### **courante**

se déroule sur une journée et porte sur un thème ciblé

### **renforcée**

examen approfondi d'un thème ciblé par une équipe d'inspecteurs plus nombreuse que pour une inspection courante

### **de revue**

se déroule sur plusieurs jours, avec une dizaine d'inspecteurs, porte sur plusieurs thèmes et a pour objet de procéder à des examens approfondis

### **suite à évènement**

menée à la suite d'événements significatifs particuliers

### **de chantier**

se déroule à l'occasion des arrêts de réacteur ou de travaux particuliers

### **avec prélèvements et mesures**

pour assurer un contrôle par échantillonnage indépendant de celui de l'exploitant



Monsieur RIQUART fait une présentation générale sur l'organisation des inspections. Celles-ci peuvent être de natures différentes :

- **Courantes** : l'inspection se déroule sur une journée avec un binôme d'inspecteurs, sur un thème ciblé.
- **Renforcées** : l'inspection porte sur un thème ciblé avec la présence d'une équipe de l'ordre de 6 inspecteurs répartis en plusieurs groupes.
- **De revue** : Il s'agit des inspections les moins fréquentes mais les plus complètes. Elles se déroulent généralement sur une semaine avec la présence d'une dizaine d'inspecteurs, qui vont évaluer entre 6 et 10 thèmes différents. Ce type d'inspection est organisé de manière à procéder à des examens approfondis.

Il est organisé, à l'issue de chaque inspection, un débriefing (ou « synthèse à chaud ») avec l'exploitant.

Une inspection peut être annoncée ou inopinée, lorsque l'exploitant n'est pas prévenu de la visite des inspecteurs. Une inspection inopinée peut ainsi se dérouler de jour comme de nuit, ou encore le week-end. En revanche, lorsque l'inspection est annoncée, l'exploitant en est informé un mois à l'avance ; un ordre du jour lui est adressé et il lui est demandé de fournir au préalable des documents écrits (procédures, éléments du référentiel d'exploitation, ...) que les inspecteurs pourront étudier en amont.

Il présente les particularités de certaines inspections :

- Les inspections peuvent faire **suite à des événements** significatifs, lorsque l'ASN estime que les précisions et justifications apportées par l'exploitant ne sont pas suffisamment claires.
- Les inspections **avec prélèvements et mesures** permettent à l'ASN de venir accompagnée d'un laboratoire extérieur pour réaliser des prélèvements et les comparer avec les résultats que l'exploitant a lui-même obtenus, dans le cadre de ses propres prélèvements.

- Enfin, il précise une particularité sur les centrales nucléaires : Des inspections **de chantier** sont réalisées lorsque les centrales nucléaires s'arrêtent pour recharger leur combustible et réalisent à cette occasion des opérations de maintenance. Dans le cadre de ces opérations dites d'arrêt de tranche, l'ASN procède à des inspections inopinées pour analyser sur le terrain la façon dont les opérations de maintenance sont réalisées et vérifier que les gestes métiers des intervenants se font bien dans le cadre des procédures définies.

3.0 Généralités sur les inspections

## DÉROULEMENT D'UNE INSPECTION

Vidéo disponible sur la page YouTube de l'ASN – durée 13 min  
lien direct en cliquant sur l'image

<https://www.youtube.com/watch?v=mVg0INO3CPM>



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CLI DU CSA – 10 JUIN 2022

12

Monsieur RIQUART invite l'Assemblée à consulter le déroulé d'une inspection de revue réalisée en mai 2018 sur la centrale nucléaire de Gravelines : <https://www.youtube.com/watch?v=mVg0INO3CPM>

3.0 Généralités sur les inspections

## LES SUITES DE L'INSPECTION



### La lettre de suite

et le suivi des réponses



### Les éventuelles suites administratives

Mise en demeure, amende administrative, prescriptions et mesures conservatoires

### ou pénales

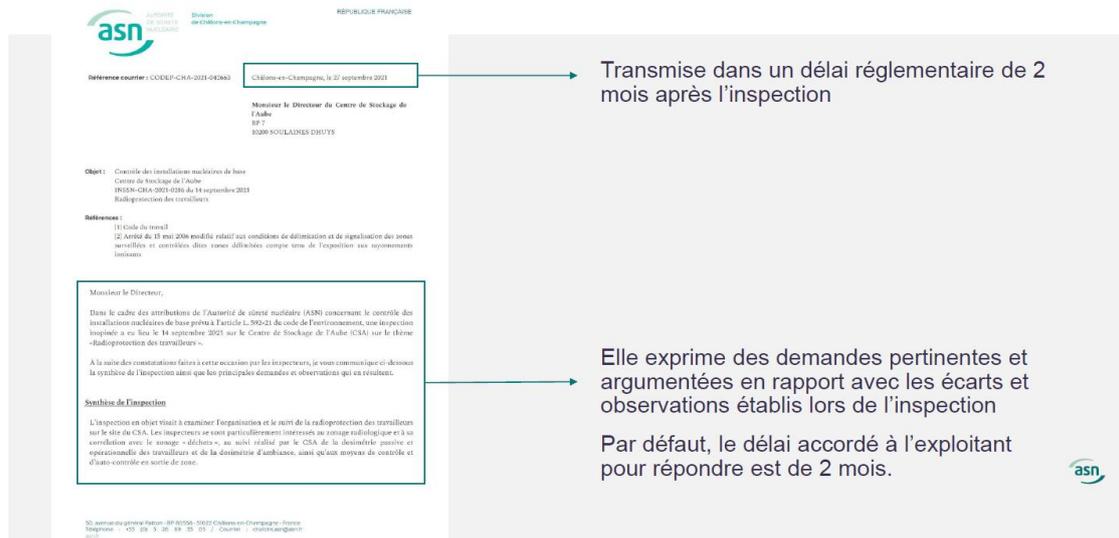
en cas de procès-verbal d'infraction

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CLI DU CSA – 10 JUIN 2022

13

3.0 Généralités sur les inspections

## LA LETTRE DE SUITE



**Transmise dans un délai réglementaire de 2 mois après l'inspection**

**Elle exprime des demandes pertinentes et argumentées en rapport avec les écarts et observations établis lors de l'inspection**

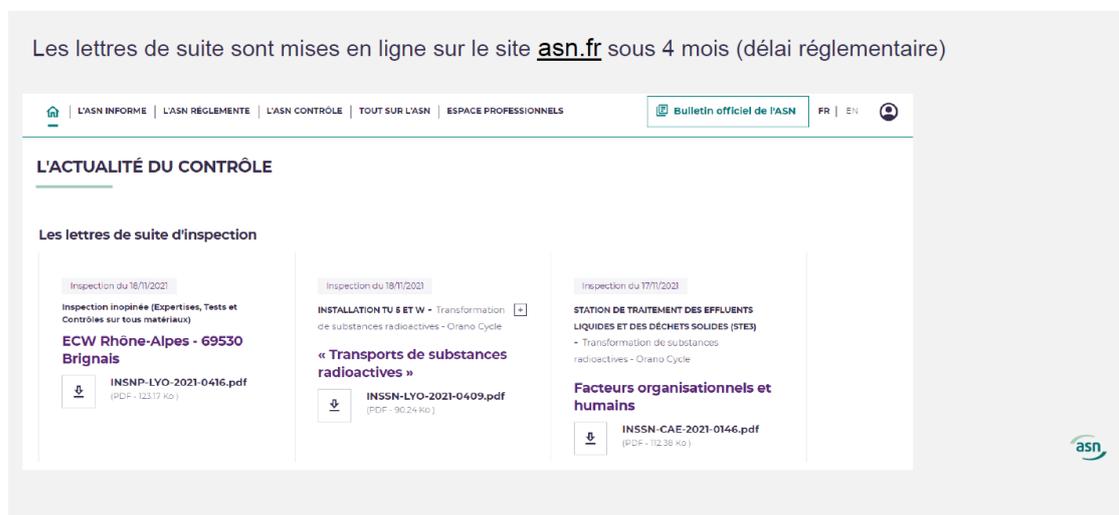
**Par défaut, le délai accordé à l'exploitant pour répondre est de 2 mois.**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CLU DU CSA – 10 JUIN 2022

3.0 Généralités sur les inspections

## LA LETTRE DE SUITE

Les lettres de suite sont mises en ligne sur le site [asn.fr](http://asn.fr) sous 4 mois (délai réglementaire)



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CLU DU CSA – 10 JUIN 2022

Une inspection se décompose en plusieurs parties :

- Un échange en salle de réunion pour traiter les éléments documentaires transmis par l'exploitant, ou toutes autres pièces demandées par l'ASN.
- Une visite sur le terrain qui permet de contrôler certains points, précédemment vus en salle, et de vérifier que l'exploitant réalise concrètement les choses telles qu'il les a décrites selon ses obligations. Le cas échéant, cette visite permet d'identifier les situations anormales en dehors du thème prévu pour l'inspection.

- Enfin, une synthèse à chaud est effectuée à l'égard de l'exploitant et permet de faire état des points saillants qui ressortent de l'inspection, soit des points faibles, des écarts importants mis en évidence mais aussi des points forts constatés par les inspecteurs.

Il est rédigé à la suite d'une inspection une lettre de suite, à laquelle l'exploitant devra apporter des réponses qui feront l'objet d'un suivi. L'ASN peut en outre engager des suites administratives, voire pénales en cas d'écarts particulièrement importants. Les suites administratives peuvent relever d'un rappel à la loi sous la forme d'une mise en demeure, ou de sanctions administratives lorsque la situation est jugée plus grave. Un procès-verbal adressé à l'attention du Procureur de la République peut être dressé lorsque des infractions d'ordre pénal sont identifiées.

Monsieur GUERITTE demande à Monsieur RIQUART si des infractions d'ordre pénal ont déjà été constatées.

Monsieur RIQUART lui précise que des procès-verbaux ont déjà été adressés au Procureur de la République, sur des INB de la Région Champagne Ardenne, mais pas sur celle concernée par la CLI de Soulaines.

Monsieur RIQUART poursuit avec la présentation des lettres de suite, transmises dans un délai réglementaire de deux mois après l'inspection. Ces lettres se composent :

- D'une synthèse de l'inspection (entre 15 et 20 lignes) qui permet de retracer ce qui a été contrôlé par les inspecteurs et qui en tire l'essentiel : les points forts, les points à améliorer et les écarts importants.
- D'une série de demandes structurées en 3 paragraphes par ordre d'importance :
  - Le premier paragraphe concerne les demandes d'actions correctives à mettre en œuvre par l'exploitant.
  - Le second paragraphe concerne les demandes de compléments d'information à apporter par l'exploitant, dans le cadre d'incertitudes restant à lever ou pour assurer la bonne compréhension des inspecteurs.
  - Le dernier paragraphe concerne les observations n'appelant pas forcément de réponses et portant sur des points qui ne présentent pas de forts enjeux.

Il s'agit ensuite de vérifier les suites données par l'exploitant, sur la base d'un contrôle exhaustif des réponses apportées. Il rappelle que les lettres de suite sont mises en ligne sur le site de l'ASN dans un délai réglementaire de 4 mois suivant l'inspection.

Monsieur GERARD – Président de la Commission Environnement, demande si la liste annuelle des inspections réalisées sur la CSA peut être adressée à la CLI.

Monsieur RIQUART lui précise qu'il pourra être communiqué à la CLI une liste ciblée des inspections prévues au cours de l'année 2022, qui doit cependant rester confidentielle, en particulier vis-à-vis de l'exploitant, pour les raisons précédemment exposées.

Monsieur AUDIGE regrette que ne soient pas communiquées les réponses des exploitants estimant que cela constitue un manque de transparence de la part de l'ASN.

Monsieur RIQUART précise que les réponses arrivent en plusieurs vagues, ce qui peut amener l'ASN à poser de nouvelles questions. L'ASN réalise des inspections de suivi des engagements et les réponses de l'exploitant qui n'apparaissent pas totalement finalisées font l'objet d'un contrôle systématique. Les lettres de suite correspondantes sont mises en ligne, ce qui garantit la transparence.

Monsieur AUDIGE précise qu'il lui est arrivé d'étudier certaines lettres de suite dans lesquelles des préconisations formulées par l'ASN n'avaient toujours pas été réalisées deux ans après.

Monsieur RIQUART précise que l'ASN gère en interne un tableau des engagements, qui font l'objet d'un suivi exhaustif.

D'après Michel GUERITTE les personnels qui composent l'ASN, sont d'anciens Directeurs d'installations nucléaires, ce qui l'amène à s'interroger sur son indépendance.

Monsieur RIQUART s'étonne des informations dont dispose Monsieur GUERITTE puisque il n'identifie de profil de ce type ni sur le collège de 5 Commissaires, ni au sein de la Direction Générale.

Monsieur MAITREHENRY estime que les commissaires réalisant les audits doivent faire preuve d'un esprit critique et connaître particulièrement le domaine concerné. Il n'est pas étonné que des spécialistes issus du domaine nucléaire soient à la tête de ces audits.

Monsieur RIQUART précise qu'il y a essentiellement des fonctionnaires d'Etat qui travaillent à l'ASN et plus marginalement des profils d'agents contractuels qui peuvent venir d'horizons divers et notamment du nucléaire. Il souligne l'existence des règles déontologiques. A titre d'exemple, un ancien ingénieur EDF qui rejoindrait l'ASN ne pourrait pas inspecter une centrale nucléaire d'EDF durant les 3 années suivant son arrivée.



## 7. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Les participants n'ayant aucune question complémentaire et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00.

Le 24/06/2022

Le Président de la CLi de Soulaines

Ph. PICHÉRY



# ASSEMBLEE GENERALE

## 10 JUIN 2022 – 09h00

## ORDRE DU JOUR

- Approbation du rapport d'activités 2021 [Page 3](#)
- Demande de subvention ASN 2022 [Page 8](#)
- Eléments budgétaires 2022 [Page 11](#)
- Point de situation sur les dossiers en cours [Page 14](#)
- ANDRA CSA : Présentation du rapport d'activités 2021 [Page 19](#)
- Inspections ASN : Intervention de Monsieur RIQUART [Page 20](#)

**Questions et informations diverses** [Dispositive 21](#)



# 1. APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021



Le rapport d'activités **2021** se décline en 3  
composantes :



<b>Février</b>	11	Conseil d'Administration et Bureau	<b>Octobre</b>	6	Commission environnement
	12	ANCCLI - visioconférence <i>Les outils numériques</i>		8	Commission communication
<b>Mai</b>	27	Assemblée Générale	<b>Novembre</b>	28	Commission de suivi sanitaire
		ANCCLI - visioconférence <i>Les bases de la radioactivité</i>		9	Conseil d'Administration et Bureau
<b>Juillet</b>	7	ANCCLI - visioconférence <i>Le cycle du combustible</i>		7	ANCCLI Assemblée Générale
<b>Septembre</b>	9	Réunion des Présidents de Commissions de la CLI	<b>Décembre</b>	10	Assemblée Générale
	26	ANDRA Journée portes ouvertes		14	Réunion Publique

## LE RAPPORT FINANCIER 2021

RECETTES	65 455,58 €
Subvention CD10	50 000,00 €
Subvention ASN	15 000,00 €
	€
Produits financiers	408,32 €

### RESULTAT ANNEE 2021

Excédent	27 527,93 €
----------	-------------

### SOLDE EN CAISSE AU 31/12/2021

Compte courant	112 897,06 €
Livret	96 520,92 €
<b>TOTAL</b>	<b>209 417,98 €</b>

DEPENSES	37 927,65 €
Ressources humaines	30 000,00 €
Réunion publique	3 756,00 €
Déplacements	1 312,90 €
Honoraires	1 416,00 €
Adhésion ANCCLI	1 000,00 €
Communication	192,00 €
Maintenance site internet	118,80 €
Services bancaires	113,00 €
Fournitures administratives	18,95 €
Frais postaux	- €
Voyage d'étude	- €
Réception	- €
Etudes	- €



## LE RAPPORT MORAL 2021

- ➔ Une CLI renouvelée qui définit son programme d'actions pour les années à venir
- ➔ Une réunion publique sous un format inédit en 2021
- ➔ La CLI dispose des moyens financiers pour porter ses projets



## 2. DEMANDE DE SUBVENTION ASN 2022



## DÉCOMPOSITION FINANCIÈRE DE L'OPÉRATION

Nature des dépenses	Action 1 (déplacement, missions et réceptions)	Action 2 (remboursement à la collectivité, frais de personnel)	Action 3 (information et communication)	Action 4 (rémunération d'intermédiaires et d'honoraires)	Total
Fournitures administratives		100,00 €			100,00 €
Honoraires – Expert comptable				1 320,00 €	1 320,00 €
Déplacements	1 500,00 €				1 500,00 €
Réception	2 000,00 €				2 000,00 €
Voyage d'étude			10 000,00 €		10 000,00 €
Réunion Publique			8 000,00 €		8 000,00 €
Frais bancaires		150,00 €			150,00 €
Ressources humaines		30 000,00 €			30 000,00 €
Frais postaux		100,00 €			100,00 €
Communication			5 000,00 €		5 000,00 €
Maintenance du site internet			120,00 €		120,00 €
Etudes				45 250,00 €	45 250,00 €
Adhésion ANCCLI				1 000,00 €	1 000,00 €
<b>Total</b>	<b>3 500,00 €</b>	<b>30 350,00 €</b>	<b>23 120,00 €</b>	<b>47 570,00 €</b>	<b>104 540,00 €</b>



## PLAN DE FINANCEMENT

CLI		
ACTION 1	50,00%	1 750,00 €
ACTION 2	100,00%	30 350,00 €
ACTION 3	00,00%	0,00 €
ACTION 4	00,00%	0,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>32 100,00 €</b>

Subvention sollicitée auprès de l'ASN

Composantes financées par la CLI de Soulaines

ASN		
ACTION 1	50,00%	1 750,00 €
ACTION 2	00,00%	0,00 €
ACTION 3	100,00%	23 120,00 €
ACTION 4	100,00%	47 570,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>72 440,00 €</b>



## 3. ÉLÉMENTS BUDGÉTAIRES 2022



### BUDGET PRÉVISIONNEL 2022

RECETTES	65 000,00 €
Subvention CD10	50 000,00 €
Subvention ASN	15 000,00 €
FONDS PROPRES	39 540,00 €

DEPENSES	104 540,00 €
Ressources humaines	30 000,00 €
Maintenance site internet	120,00 €
Honoraires	1 320,00 €
Frais postaux	100,00 €
Voyage d'étude	10 000,00 €
Fournitures administratives	100,00 €
Services bancaires	150,00 €
Réception	2 000,00 €
Déplacements	1 500,00 €
Etudes	45 250,00 €
• Environnement	20 250,00 €
• Santé	25 000,00 €
Communication	5 000,00 €
Réunion publique	8 000,00 €
Adhésion ANCCLI	1 000,00 €



## PROJECTION FINANCIERE - ETUDES

	ENVELOPPE BUDGETAIRE	DIFFERENTES PHASES DE L'ETUDE		2022		2023	
ETUDE ENVIRONNEMENTALE	40 000,00 €	Prélèvements	4 500,00 €	100%	4 500,00 €	0%	0,00 €
		Analyses	31 500,00 €	50%	15 750,00 €	50%	15 750,00 €
		Restitution des résultats	4 000,00 €	0%	0,00 €	100%	4 000,00 €
OBSERVATOIRE LOCAL DE LA SANTE	Adéfinir	Adéfinir		Dépense anticipée	25 000,00 €	Adéfinir	
PREVISIONNEL	Adéfinir	Adéfinir			45 250,00 €	Adéfinir	



## 4. POINT DE SITUATION SUR LES DOSSIERS EN COURS



1

**Voyage d'étude**  
*Les 14 et 15 septembre 2022*

**CENTRALE NUCLEAIRE SAINT-LAURENT**

Implantée au cœur de la région Centre-Val de Loire. Mise en service en 1981, la centrale nucléaire Saint-Laurent est située dans le Loir-et-Cher.



**En activité**

**2 Réacteurs à Eau Pressurisée (REP),**  
B1 et B2, de 900 MWe, en  
fonctionnement depuis 1983.

**En déconstruction**

**2 anciens réacteurs A1 et A2 Uranium Naturel Graphite-Gaz (UNGG),** arrêtés entre 1990 et 1992 actuellement en phase de démantèlement.  
Les travaux se poursuivront jusqu'en 2035.



**CENTRALE NUCLEAIRE DE CHINON**

Implantée au cœur de la région Centre-Val de Loire. Mise en service entre 1981 et 1987, la centrale nucléaire de Chinon est située à Avoine en Indre-et-Loire.



**En activité**

**4 Réacteurs à Eau Pressurisée (REP),**  
B1, B2, B3 et B4 de 900 MWe, mis  
en service en 1984, 1987 et 1988.

**En déconstruction**

**3 réacteurs Graphite-Gaz (UNGG),** A1, A2 et A3, en déconstruction et arrêtés entre 1973 et 1990. Les travaux se poursuivront jusqu'en 2060.

**La boule de Chinon**

Premier réacteur nucléaire nommé Chinon A1, structure sphérique de 55 mètres de diamètre et 47 mètres de haut est mise en service en 1963 et mise à l'arrêt en 1973. EDF décide d'en faire un musée afin de préserver ce symbole de l'évolution industrielle du territoire. Le **musée de l'atome** ouvre ses portes en 1986.

**14 septembre**

A la découverte de la Centrale Nucléaire de **Saint-Laurent**



- 1 Départ de Soulaines-Dhuys – Domaine Saint-Victor
- 2 Déjeuner à proximité de la Centrale de Saint-Laurent
- 3 Visite de la Centrale de Saint-Laurent
- 4 Départ vers Chinon
- 5 Arrivée à l'Hôtel
- 6 Dîner + quartier libre

**15 septembre**

A la découverte de la Centrale Nucléaire de **Chinon**



- 7 Petit déjeuner - Hôtel
- 8 Visite de la Centrale de Chinon
- 9 Déjeuner à proximité de la Centrale de Chinon
- 10 Visite du musée de l'atome
- 11 Départ vers Soulaines-Dhuys

De Soulaines-Dhuys à Saint-Laurent : 314 km  
De Saint-Laurent à Chinon : 144 km

De Chinon à Soulaines-Dhuys : 448 km

**2**

Etude environnementale

*Cahier des charges*

**3**

Observatoire de la santé



## **5. ANDRA CSA**

# **Présentation du rapport d'activités 2021**

[\*ANDRA CSA - Rapport d'activités 2021\*](#)



## **6. INSPECTIONS ASN**

# **Intervention de Monsieur RIQUART Mathieu**

[\*ASN - Présentation\*](#)



## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**



**Merci de votre attention**

**ANCCLI**

*Assemblée  
Générale*

**28 Juin  
2022**

# CLI DE NOGENT-SUR-SEINE

*Voyage d'étude*

**8 Juillet  
2022**

# VOYAGE D'ETUDE

**14 & 15  
Septembre  
2022**

**ANDRA**

*Journée portes  
ouvertes*

**25 Septembre  
2022**

# COMMISSION COMMUNICATION

**7 Octobre  
2022**

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION** **COMMUNICATION**

Le **SEPT OCTOBRE DEUX MILLE VINGT DEUX** à **QUATORZE HEURE**, les membres de la Commission Communication se sont réunis sous la présidence de Monsieur Christian COLLINET.

**Etaient présents** : COLLINET C. – GERARD G. – GUERITTE M. – SALAUN J-P.

**Absents excusés** : AUDIGE J. – BURGAT C. – RIGOLLOT M-N.

**Assistait** : BOILLOT P. (CLi de Soulaines)

Le Président introduit la séance en souhaitant la bienvenue aux membres de la Commission Communication et rappelle l'ordre du jour comme suit :

- Voyage d'étude : Bilan 2022 et perspectives
- ANDRA : Journée portes ouvertes 2022
- Communication numérique
- Réunion publique 2022
- Questions et informations diverses

Le diaporama présenté en séance est joint en annexe 1 du présent compte rendu.

### **1. VOYAGE D'ETUDE : BILAN 2022 ET PERSPECTIVES**

Dans le cadre de la formation et l'information de ses membres, la CLi de Soulaines a organisé son voyage d'étude les 14 et 15 septembre 2022, à la découverte des centrales nucléaires de Saint-Laurent et Chinon, dont la particularité est qu'elles sont à la fois en activité (Réacteurs à Eau Pressurisée) et en déconstruction (Réacteurs Uranium Naturel Graphite Gaz). Les 49 membres à voix délibératives ont été invités à participer au voyage d'étude, et ont été informés lors de la réunion d'Assemblée Générale du 10 juin 2022 que lesdites centrales nucléaires étaient en capacité d'accueillir 20 participants maximum, en bonne condition physique.

Seuls 9 membres de la CLi ont participé au voyage d'étude 2022, soit un taux de participation égal à 18%, interrogeant le faible engagement alors que les membres avaient fait preuve d'une plus forte mobilisation les années précédentes.

Monsieur GERARD précise avoir reçu quelques retours des membres n'ayant pas souhaité y participer pour des raisons de santé.

Le déroulé du voyage d'étude était le suivant : le premier jour – mercredi 14 septembre 2022 – était consacré à la visite de la centrale nucléaire de Saint-Laurent-Des-Eaux et le second jour – jeudi 15 septembre 2022 – à la visite de la centrale nucléaire de Chinon.

### 1.1 JOUR 1 – SAINT-LAURENT-DES-EAUX

Les membres de la Commission reviennent sur la visite de la centrale nucléaire de Saint-Laurent, située dans le département du Loir-et-Cher, où les membres de la CLi ont pu visiter le site Saint-Laurent A, composé de deux réacteurs de 500 Mwe de technologie Uranium Naturel Graphite Gaz (UNGG).

- Le premier réacteur visité, A1, a été mis en service en 1969 et mis à l'arrêt définitif en 1990. Il fut déchargé de son combustible en 1992.
- Le second réacteur visité, A2, a été mis en service en 1971 et mis à l'arrêt définitif en 1992. Il fut déchargé de son combustible en 1994.

Une autorisation de démantèlement des réacteurs a été obtenue en 2010 après une enquête publique réalisée en 2006. Les travaux de démantèlement se dérouleront jusqu'en 2037.

### 1.2 JOUR 2 - CHINON

Durant le second jour du voyage d'étude, les membres de la CLi ont visité le site Chinon A, composé de trois réacteurs respectivement de 60, 120 et 500 Mwe de technologie Uranium Naturel Graphite Gaz (UNGG).

- Le premier réacteur visité, A3, a été mis en service en 1966 et mis à l'arrêt définitif en 1990.
- Le second réacteur visité, A2, a été mis en service en 1965 et mis à l'arrêt définitif en 1985. Sa particularité est qu'il s'agit de la déconstruction d'un premier réacteur « tête de série ».

Les réacteurs de technologie UNGG sont des réacteurs complexes à démanteler en raison de leurs spécificités techniques. EDF va s'appuyer sur un démonstrateur industriel unique au monde construit à proximité du site de Chinon permettant de tester les outillages et s'entraîner aux opérations de démantèlement des caissons. Ce scénario s'appuie sur une approche progressive avec cette première déconstruction.

- Le troisième réacteur visité, A1, a été mis en service en 1963 et mis à l'arrêt définitif en 1973. Il s'agit du premier réacteur nucléaire français reconvertie en musée ayant ouvert ses portes en 1986. Sa particularité est qu'il a été intégré dans une structure sphérique. Cette visite a permis aux membres de la CLi de découvrir l'histoire et le fonctionnement du 1<sup>er</sup> réacteur nucléaire.

Des décrets de démantèlement partiels ont été obtenus pour les réacteurs A1 et A2 et un décret de démantèlement complet pour A3 a été obtenu en 2010, après une enquête publique réalisée en 2009.

Il s'agit d'un voyage important et riche en termes d'informations sur les différentes phases de démantèlement, des matériels et matériaux concernés ainsi que la visualisation et la prise de conscience du volume de déchets lié à ces déconstructions.

Il est proposé aux membres ayant participé au voyage d'étude, de partager leur retour d'expérience.

Monsieur COLLINET précise que ce voyage d'étude lui a permis de prendre conscience de la longévité des travaux de démantèlement des réacteurs nucléaires.

Pour Monsieur GERARD, les matériels et matériaux démantelés, ne présentant pas de traces de radioactivité, pourraient être recyclés afin d'optimiser les places disponibles en Centres de Stockage.

Monsieur GUERITTE ne partage pas l'avis de Monsieur GERARD qui pour lui, recycler ces déchets nucléaires, serait la conséquence de l'augmentation du taux de cancers en France.

## 2. ANDRA – JOURNEE PORTES OUVERTES 2022

La traditionnelle journée portes ouvertes ANDRA s'est déroulée sur le Centre de Stockage de l'Aube le dimanche 25 septembre 2022 de 10h00 à 17h00. Il est rappelé que cet événement constitue pour la CLi un vecteur de communication, qui lui permet d'échanger de manière directe avec l'ensemble des visiteurs du site. Cette action de communication s'inscrit pleinement dans le cadre de sa mission d'information.

Cette journée était l'occasion de présenter aux visiteurs le rôle de la Commission Locale d'Information et le travail de la société civile à travers un dépliant distribué à chaque visiteur, qui présente la CLi, sa composition, ses missions et diverses informations sur les actions qu'elle conduit. Différentes fiches thématiques produites par l'ANCCli étaient installées sur le stand de la CLi afin de permettre aux visiteurs de mieux appréhender le contexte technique et scientifique du nucléaire.

Les membres du Conseil d'Administration et Bureau se sont mobilisés sur cette journée, durant laquelle ont été accueillis 219 visiteurs sur le stand de la CLi.

Monsieur GERARD s'interroge sur le type de profils présents sur le site lors de cette journée.

Il est précisé qu'il s'agissait principalement de familles et jeunes parents.

Monsieur GUERITTE regrette que ces jeunes parents emmènent leurs enfants sur un site nucléaire et que cette journée se soit déroulée à l'intérieur du Centre de Stockage de l'Aube.

Les divers stands présents, dont celui de la CLi, se trouvaient à l'extérieur du site.

## 3. COMMUNICATION NUMERIQUE

### 3.1 SITE INTERNET

Le site internet de la CLi est régulièrement alimenté par les comptes rendus de réunions et diverses actualités se rapportant directement au Centre de Stockage de l'Aube. Il est précisé la nouveauté 2022 : la création d'un onglet « **Déclaration des incidents** » dont l'objectif est d'informer sur les déclarations d'événements significatifs et déclarations d'incidents produits sur le CSA.

Chacune de ces déclarations est appuyée du courrier officiel rédigé par l'ANDRA et d'un visuel de l'Echelle INES, afin que chacun puisse comprendre et mesurer le niveau d'impact d'un événement survenant sur une installation nucléaire.

La stratégie de communication de ces déclarations d'incidents se séquence en trois parties :

- une publication sur le site internet de la CLi ,
- une publication sur la page Facebook de la CLi,
- un mail aux membres à voix délibératives de la CLi.

Monsieur GERARD se demande si les déclarations diffusées par la CLi concernent uniquement le Centre de Stockage de l'Aube.

Les déclarations d'événements significatifs et / ou d'incidents se rapportant au Centre Industriel de Regroupement, d'Entreposage et de Stockage (CIRES), relèvent de la Commission de Suivi de Site (CSS) présidée par Monsieur le Sous-Préfet de Bar-sur-Aube.

### 3.2 PAGE FACEBOOK

La page Facebook de la CLi de Soulaines est active depuis 18 mois : cette page permet à la CLi de relayer les éléments publiés sur son site internet, de créer divers événements telles que les Réunions Publiques et Assemblées Générales, ainsi que le partage d'informations d'actualités se rapportant aux déchets radioactifs et au CSA.

Les statistiques de la page Facebook, arrêtées au 1<sup>er</sup> octobre 2022 sont présentées ainsi :

- 45 Followers, soit +45% d'évolution par rapport à l'année 2021,
- 38 « J'aime », soit +40% d'évolution par rapport à l'année 2021,
- 56 Publications, soit +143% d'évolution par rapport à l'année 2021.

Un focus est réalisé sur les statistiques des 28 derniers jours :

- Couverture de la publication<sup>1</sup> : 58
- Interaction avec les publications<sup>2</sup> : 31

<sup>1</sup> Le nombre de personnes ayant vu l'une des publications au moins une fois

<sup>2</sup> Le nombre de réactions, commentaires, partages et clics sur les publications

Les membres sont invités à faire part de leurs observations.

Monsieur GUERITTE révèle ne pas être adepte du réseau social Facebook et regrette que la CLi y soit présente.

Il est précisé qu'être présent sur ce réseau social permet à la CLi de toucher davantage d'utilisateurs et permet de relayer diverses informations. De plus, les actualités de la CLi peuvent être visionnées et suivies par les utilisateurs qui ne sont pas abonnés à sa page.

### 3.3 PAGE YOUTUBE

La page YouTube de la CLI, créée en décembre 2021, permet la diffusion de sa réunion publique en direct avec la possibilité de visionnage en replay. Cette page compte aujourd'hui 4 abonnés et est alimentée par :

- La réunion publique 2021 qui comptabilise à ce jour 185 vues, révélateur de l'intérêt des citoyens à reVISIONNER ce type d'événement.
- Une playlist de 3 vidéos « les chroniques de Julie et Martin »
  - « C'est quoi l'ANCCLI ? »
  - « C'est quoi la sûreté nucléaire ? »
  - « Nucléaire, quels comportements ? »

Ces films d'animation sont produits par l'ANCCLI et ont fait l'objet d'une publication sur la page Facebook de la CLI au cours du mois de mai 2022.

Cette page pourra être alimentée par d'autres Réunions Publiques et vidéos d'animations éducatives pour son développement.

### 4. REUNION PUBLIQUE 2022

La Réunion Publique du 14 décembre 2021 de la CLI portait sur les études environnementales engagées en 2007 et 2012. Organisée dans un contexte particulier, durant la pandémie du COVID-19 et afin d'assurer sa tenue et lui offrir une large diffusion durant cette période, la CLI avait fait le choix d'une solution technique proposée par Canal 32 afin qu'elle puisse se tenir avec la présence de différents intervenants. Cette formule a permis d'assurer une diffusion en direct et une possibilité de replay.

Certains membres avaient regretté le faible nombre de participants et le manque d'interaction avec le public, bien qu'une messagerie instantanée ait été mise en place. Compte tenu de l'évolution sanitaire pour le moment favorable et pour répondre aux attentes de chacun, il est proposé cette année, de coupler le format présentiel avec le format « streaming » et « replay » afin de permettre au plus grand nombre de suivre ses travaux.

La Réunion Publique se déroulera le lundi 12 décembre 2022 de 18h00 à 20h00 et sera organisée de la manière suivante :

- En présentiel au sein de la salle des fêtes de Soulaines-Dhuy, pour une interactivité avec le public.
- En streaming, accessible depuis la page Facebook, site internet et page YouTube de la CLI, pour permettre à tous d'y participer même en étant au-delà du territoire concerné.
- En rediffusion pour permettre à chacun de reVISIONNER la réunion publique.

Il est proposé aux membres de la Commission le planning de communication suivant :

- Le 25 septembre 2022
  - Information diffusée lors de la journée portes ouvertes ANDRA, inscrite dans chacun des dépliants distribués.

- Le 28 novembre 2022
  - Publication sur la page Facebook de la CLi
  - Publication sur le site internet de la CLi
  - Affichage dans les Mairies du territoire
  - Information relayée par Canal 32
  - Information relayée par l'ANCCLi
- Le 12 décembre 2022
  - Publication sur la page Facebook de la CLi

Les membres sont invités à faire part de leurs observations.

Monsieur GUERITTE souhaite que la Réunion Publique 2022 soit organisée à partir de 20h30.

Il est rappelé la possibilité du replay qui permettra à chacun de reVISIONNER la Réunion Publique à n'importe quel moment de la journée et autant que souhaité.

Monsieur GERARD précise que la Réunion Publique est ouverte entre 18h00 et 20h00 et que tous sont libres de la rejoindre en temps voulu.

Monsieur COLLINET propose d'en faire la communication par une annonce publiée au sein du journal aubois « l'Est Eclair ».

Monsieur GUERITTE propose qu'une publication soit également présente dans le journal haut-marnais « Le Journal de la Haute-Marne ».

## **5. BRAINSTORMING – ACTIONS DE COMMUNICATION 2023**

Il est proposé aux membres de la Commission, un partage d'idées sur les actions de communication à mettre en œuvre au cours de l'année 2023.

Monsieur GERARD suggère la création d'un article présentant la CLi et ses missions pour affichage dans les communes du territoire aubois et haut-marnais.

Monsieur COLLINET propose que cette démarche soit renouvelée semestriellement par les communes.

Monsieur GERARD propose de coupler cette communication avec celle du groupe mémoire qui peine à transmettre sa succession aux jeunes. Il soumet également de faire paraître cette communication au sein du magazine « Aube Nouvelle », distribué dans toutes les boîtes aux lettres du département de l'Aube.

Monsieur GUERITTE regrette que la Commission Communication n'évoque pas l'enquête épidémiologique en cours.

Une communication, selon l'avancement des travaux, pourra être réalisée au sein d'une lettre d'information.

Monsieur GUERITTE qualifie le sujet d'étude sanitaire d'omerta et regrette que l'ensemble des institutions nucléaires locales ne communiquent pas sur ce projet d'enquête épidémiologique, révélateur d'un problème sanitaire sur le territoire. Monsieur GUERITTE indique vouloir engager une action « buzz » avec la parution d'une exclusivité auprès de 20 000 personnes, avant le 12 décembre 2022, de façon à impacter les citoyens et leur faire prendre conscience des enjeux nucléaires.

Les membres de la Commission Communication approuvent la parution d'une lettre d'information semestrielle, précisant l'état d'avancement des dossiers en cours.

Monsieur GUERITTE rappelle que « le journal de l'ANDRA », est distribué en 100 000 exemplaires et qu'il le trouve rassurant par la qualité de son graphisme. Il souligne la compensation financière versée aux communes, qu'il traduit par un achat des consciences en échange de « deux poubelles » actuellement implantées et deux futures autres, ce qui, selon lui, ne fera qu'augmenter le cumul de faibles doses, et par conséquent, le nombre de cancers dans le soulainois.

Il est rappelé que la CLi met en place diverses études environnementales et sanitaires.

Monsieur GUERITTE rappelle que l'étude environnementale lancée en 2007 a été engagée en réponse à ses diverses demandes, et regrette que le Président PICHERY ne veuille pas mettre en place une enquête type REVELA, basée sur les déclarations des médecins.

Le Président de la Commission indique que ce sujet est à évoquer en Commission de Suivi Sanitaire, qui porte le projet d'installation d'un observatoire local de la santé sur le territoire.

Monsieur GERARD rappelle le rôle premier de la CLi qui est d'informer la population et propose que ces lettres d'information soient transmises aux habitants de l'Aube et de la Haute-Marne.

Monsieur SALAUN propose d'en faire la parution dans la Marne, département limitrophe.

## 6. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Les participants n'ayant aucune question complémentaire et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h20.

Le 07/10/2022  
Le Président de la Commission Communication  
Christian COLLINET



# *cli de Soulaines*

Commission Locale d'Information



## **REUNION DE LA COMMISSION COMMUNICATION**

**7 octobre 2022 – 14h00**



COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DE SOULAINES

Commission Communication du 7 octobre 2022 – 14h00



### **ORDRE DU JOUR**

- VOYAGE D'ETUDE : BILAN 2022 ET PERSPECTIVES
- ANDRA : JOURNEE PORTES OUVERTES 2022
- COMMUNICATION NUMERIQUE
- REUNION PUBLIQUE 2022
- QUESTIONS DIVERSES



# 1. VOYAGE D'ETUDE

## Bilan 2022 et perspectives



49 *invitations*

20 *places*

9 *participants*

18 % *participations*



- Mercredi 14 septembre 2022  
Visite de la centrale nucléaire de Saint-Laurent
- Jeudi 15 septembre 2022  
Visite de la centrale nucléaire de Chinon  
Visite du Musée de l'Atome



## JOUR 1 - SAINT-LAURENT-DES-EAUX

Visite de Saint-Laurent A : 2 réacteurs de 500 Mwe de technologie Uranium Naturel Graphite Gaz (UNGG)

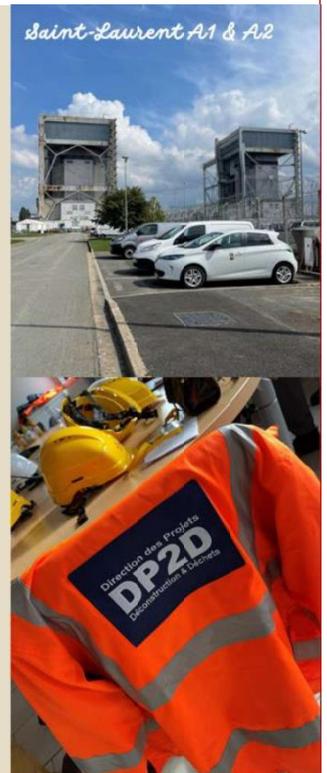
A1

- Mise en service en **1969**
- Arrêt définitif en **1990**
- Déchargé de son combustible nucléaire en **1992**

A2

- Mise en service en **1971**
- Arrêt définitif en **1992**
- Déchargé de son combustible nucléaire en **1994**

Autorisation de démantèlement des réacteurs obtenue en **2010** après une enquête publique réalisée en 2006. Les travaux de démantèlement se dérouleront jusqu'en **2037**.



## JOUR 2 - CHINON

Visite de Chinon A : 3 réacteurs respectivement de 60, 120 et 500 Mwe de technologie Uranium Naturel Graphite Gaz (UNGG)

A1

- Mise en service en **1963**
- Arrêt définitif en **1973**

*La première centrale nucléaire française reconvertie en musée (1986)*

A2

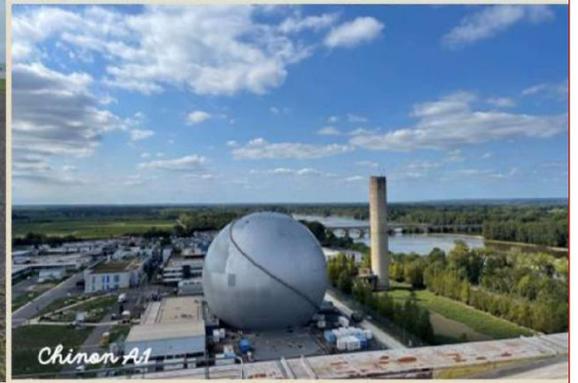
- Mise en service en **1965**
- Arrêt définitif en **1985**

*Démantèlement d'un premier réacteur « tête de série »*

A3

- Mise en service en **1966**
- Arrêt définitif en **1990**

Des décrets de démantèlement partiels ont été obtenus pour les réacteurs A1 et A2 et un décret de démantèlement complet pour A3 a été obtenu en **2010** après une enquête publique réalisée en 2009.



## 2. ANDRA

# Journée portes ouvertes 2022



**PORTES OUVERTES**  
DE L'ANDRA

**cli** de Soulaines  
Commission Locale d'Information

**219**  
visiteurs accueillis sur le stand de la CLI

**DIMANCHE**  
**SEPTEMBRE 25**

Quel est le rôle de la commission locale d'information (CLI) ?

Avec la présence de **6 membres** du CA & Bureau



### **3. COMMUNICATION NUMERIQUE**



## SITE INTERNET

**ECHELLE INES**

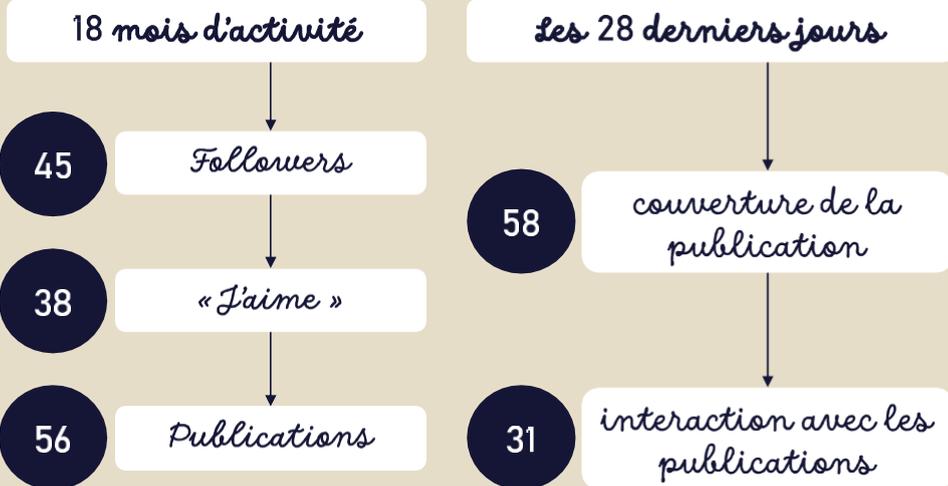
Echelle internationale des événements nucléaires servant à mesurer la gravité d'un événement survenant sur une installation nucléaire.

Description et niveau INES

DESCRIPTION ET NIVEAU INES	RADIATION D'ENVIRONNEMENT	NOMBRE ET CONTREMEASURES RADIATIONNELLES	DÉTERGE IN PROVOQUÉ
<b>7</b> ACCIDENT NUCLEAIRE	Des milliers de tonnes de radionucléides sont relâchés dans l'environnement, à l'échelle mondiale.	Des milliers de personnes sont contaminées, des centaines de milliers de personnes évacuées.	Des milliers de personnes sont contaminées, des centaines de milliers de personnes évacuées.
<b>6</b> ACCIDENT NUCLEAIRE MAJEUR	Des centaines de tonnes de radionucléides sont relâchés dans l'environnement, à l'échelle mondiale.	Des centaines de personnes sont contaminées, des centaines de milliers de personnes évacuées.	Des centaines de personnes sont contaminées, des centaines de milliers de personnes évacuées.
<b>5</b> ACCIDENT NUCLEAIRE MODÉRÉ	Des dizaines de tonnes de radionucléides sont relâchés dans l'environnement, à l'échelle mondiale.	Des dizaines de personnes sont contaminées, des centaines de milliers de personnes évacuées.	Des dizaines de personnes sont contaminées, des centaines de milliers de personnes évacuées.
<b>4</b> ACCIDENT NUCLEAIRE LOCAL	Des tonnes de radionucléides sont relâchés dans l'environnement, à l'échelle mondiale.	Des tonnes de personnes sont contaminées, des centaines de milliers de personnes évacuées.	Des tonnes de personnes sont contaminées, des centaines de milliers de personnes évacuées.
<b>3</b> ACCIDENT NUCLEAIRE LOCAL	Des centaines de tonnes de radionucléides sont relâchés dans l'environnement, à l'échelle mondiale.	Des centaines de personnes sont contaminées, des centaines de milliers de personnes évacuées.	Des centaines de personnes sont contaminées, des centaines de milliers de personnes évacuées.
<b>2</b> ACCIDENT NUCLEAIRE LOCAL	Des dizaines de tonnes de radionucléides sont relâchés dans l'environnement, à l'échelle mondiale.	Des dizaines de personnes sont contaminées, des centaines de milliers de personnes évacuées.	Des dizaines de personnes sont contaminées, des centaines de milliers de personnes évacuées.
<b>1</b> ANOMALIE	Des tonnes de radionucléides sont relâchés dans l'environnement, à l'échelle mondiale.	Des tonnes de personnes sont contaminées, des centaines de milliers de personnes évacuées.	Des tonnes de personnes sont contaminées, des centaines de milliers de personnes évacuées.
<b>0</b> sans	Des tonnes de radionucléides sont relâchés dans l'environnement, à l'échelle mondiale.	Des tonnes de personnes sont contaminées, des centaines de milliers de personnes évacuées.	Des tonnes de personnes sont contaminées, des centaines de milliers de personnes évacuées.



## PAGE FACEBOOK





## PAGE YOUTUBE

Abonnés 4

Réunion Publique

185

Vues

Playlist

Les chroniques de  
Julie et Martin

C'est quoi l'ANCCli?

C'est quoi la sûreté  
nucléaire ?

Nucléaire, quels  
comportements ?



## 4. REUNION PUBLIQUE 2022



## ORGANISATION



**En présentiel** Salle des fêtes de Soulaines-Dhuys

**En streaming** En direct sur la page YouTube de la CLI  
Accès depuis le site internet de la CLI



## COMMUNICATION



- Information diffusée lors de la Journée Portes Ouvertes ANDRA



- Publication sur le site internet de la CLI
- Publication sur la page Facebook de la CLI
- Affichage dans les Mairies du territoire
- Information relayée par Canal 32
- Information relayée par l'ANCCLI



- Publication sur la page Facebook de la CLI



## **QUESTIONS DIVERSES**



**Merci de votre attention**